

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2014 B 05047 Numéro SIREN : 492 941 299 Nom ou dénomination : NOVASEP HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2020 sous le numéro de dépôt B2020/015356

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : B2020/015356
n°de gestion : 2014B05047
n°SIREN : 492 941 299 RCS Lyon

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 23/06/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

NOVASEP HOLDING - Société par actions simplifiée
39 rue Saint Jean de Dieu 69007 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes consolidés



5473975

NOVASEP HOLDING

15356

Société par actions simplifiée au capital de 38 584 889,14€

Siège social : 39 rue Saint Jean de Dieu – 69007 LYON

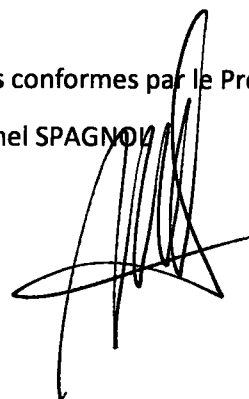
492 941 299 R.C.S. LYON

COMPTES ANNUELS CONSOLIDES

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Certifiés conformes par le Président

Dr. Michel SPAGNON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dr. Michel SPAGNON', written over the printed name.

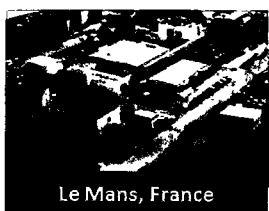
Etats financiers consolidés

Au 31 décembre 2019

Sites de Novasep



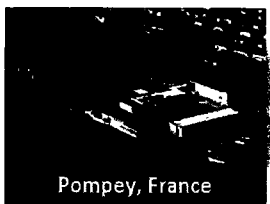
Chasse-sur-Rhône, France



Le Mans, France



Mourenx, France



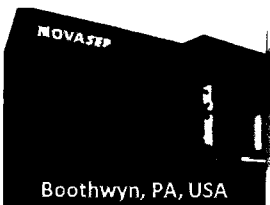
Pompey, France



S.-M.-de-Beynost, France



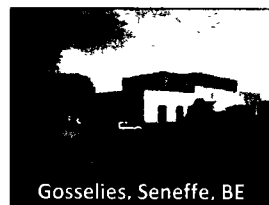
Leverkusen, Germany



Boothwyn, PA, USA



Shanghai, China



Gosselies, Seneffe, BE



Lyon-Gerland, FR

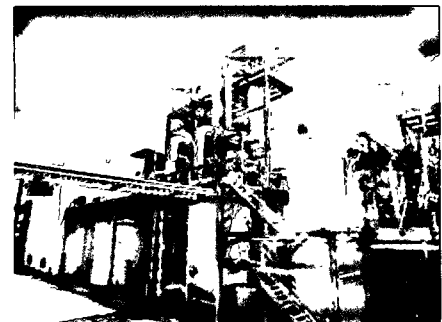
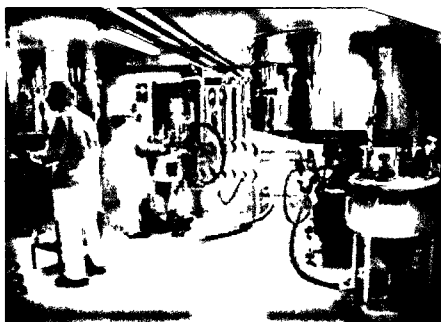
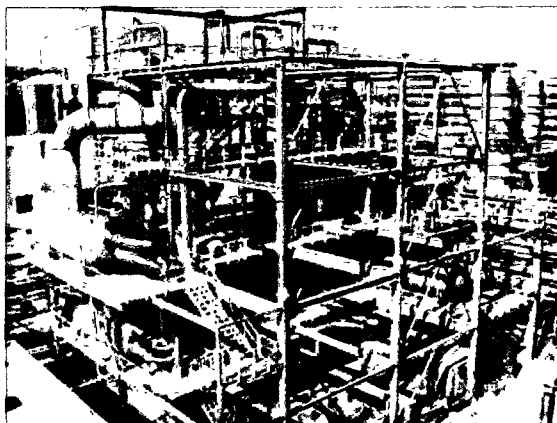
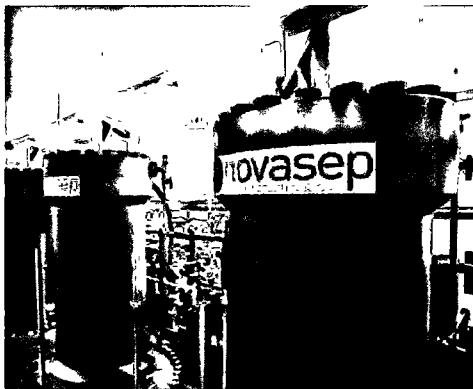


Table des matières

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	5
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE DE L'EXERCICE	8
TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	9
TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES 2019	10
TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES 2018	11
NOTES ANNEXES	12
1 PRESENTATION DU GROUPE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	12
2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	14
3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	33
4 INFORMATION SECTORIELLE	34
5 ACTIVITES ABANDONNEES	40
6 GOODWILL	42
7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors GOODWILL)	43
8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44
9 ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	45
10 STOCKS	47
11 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	48
12 ACTIFS D'IMPOTS COURANTS	49
13 AUTRES CREANCES	49
14 INFORMATIONS FINANCIERES RELATIVES AUX CONTRATS LONG TERME	50
15 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	50
16 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	50
17 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	51
18 DETTES FOURNISSEURS	51
19 AUTRES PASSIFS COURANTS	52
20 CAPITAUX PROPRES	52
21 OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS	54
22 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES	55
23 PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ENVERS LES SALAIRES	56
24 PASSIFS FINANCIERS	58
25 RISQUES EN MATIERE DE CHANGE ET DE TAUX D'INTERET	64
26 DETAIL DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	64
27 ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	65
28 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION	69
29 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	70
30 ENGAGEMENTS DU GROUPE	71
31 PASSIF EVENTUEL	74
32 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	74

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

ACTIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Actifs non courants			
Goodwill	6	55,630	55,630
Immobilisations incorporelles	7	10,734	8,384
Immobilisations corporelles	8	170,942	158,152
Actifs financiers non courants	9	9,550	10,466
Actifs d'impôts différés	27 6	3,960	4,710
Total Actifs non courants		250,816	237,343
Actifs courants			
Stocks	10	81,057	50,617
Créances clients et comptes rattachés	11	49,386	63,800
Actifs d'impôts courants	12	13,445	15,404
Autres créances et actifs courants	13	3,898	5,636
Actifs financiers courants	9	8,805	9,827
Dérivés de couverture	15	71	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	48,836	37,722
Total Actifs courants		205,498	183,007
TOTAL ACTIF		456,314	420,350

Les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraités des effets de l'application d'IFRS16 Contrats de location. Voir note 2.2.1.1 concernant les effets de l'application d'IFRS16

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

PASSIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres	20		
Capital social		8,584	8,584
Primes et réserves consolidées		91,437	92,453
Report à nouveau		(192,290)	(146,208)
Capitaux propres – Part attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe		(92,269)	(45,171)
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			
Total Capitaux Propres		(92,269)	(45,171)
Actions de préférence	20	30,000	30,000
Total Capitaux Propres et actions de préférence		(62,269)	(15,171)
Passifs non courants			
Provisions pour retraite et engagements envers les salariés	23	24,790	20,825
Emprunts et dettes financières – long terme	24	297,431	64,656
Passifs d'impôts différés	27 6	1,892	2,520
Total des passifs non courants		324,114	88,001
Passifs courants			
Provisions courantes	17	3,923	4,079
Emprunts et dettes financières – court terme	24	47,566	224,416
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18	54,797	58,692
Instruments financiers dérivés	15	226	133
Autres passifs courants	19	87,958	60,201
Total des passifs courants		194,469	347,520
TOTAL PASSIF		456,314	420,350

Les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraités des effets de l'application d'IFRS16 Contrats de location. Voir note 2.2.1.1 concernant les effets de l'application d'IFRS16

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

	Notes	2019	2018
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		269,942	287,316
Coûts des matières, commissions sur vente et transport		(83,361)	(104,533)
MARGE BRUTE (CMI)		186,581	182,784
% Produits des activités ordinaires		69,1%	63,6 %
Coûts de personnel de production		(78,827)	(69,992)
Autres coûts de production		(41,950)	(42,188)
Dotation aux amortissements des équipements de production	27 2	(18,824)	(15,604)
Coûts des ventes		(222,962)	(232,317)
Marge brute		46,980	54,999
% Produits des activités ordinaires		17,4%	19,1 %
Frais commerciaux		(14,979)	(15,783)
Frais de recherche et développement		(9,816)	(12,395)
Frais généraux et administratifs		(25,406)	(21,886)
Autres produits et charges d'exploitation	27 3	7,673	2,661
Autres dotations aux amortissements	27 2	(3,178)	(4,296)
Résultat d'exploitation avant dépréciations et Pertes de valeur		1,273	2,900
% Produits des activités ordinaires		0,5%	1,0 %
+ Amortissements		22,003	19,899
= EBITDA ajusté		23,276	22,799
% EBITDA / Produit des activités ordinaires		8,6%	7,9 %
Dotation aux amortissements sur des immobilisations incorporelles suite à regroupement d'entreprise	27.2	(91)	(91)
Pertes de valeur	27 2	/	/
Produits et charges non récurrents	27 4	(11,096)	248
Coûts de l'endettement financier net	27 5	(30,005)	(27,726)
Autres éléments du résultat financier (y.c pertes et gains de change)	27 5	(286)	(90)
Impôts sur le résultat	27 6	(1,948)	(1,682)
Produit / charge d'impôts différés	27 6	(1,084)	(8,869)
Autres	27 5	(55)	(38)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		(43,290)	(35,349)
RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES	5 1	619	522
RESULTAT NET CONSOLIDE		(42,671)	(34,827)
		(42,671)	(34,827)

* Dont part attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe

* Dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE DE L'EXERCICE

(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

	Notes	2019	2018
RESULTAT NET CONSOLIDE		(42,671)	(34,827)
Autres éléments du résultat global			
Eléments qui ne seront pas recyclés en Compte de résultat			
Effet d'actualisation des engagements postérieurs à l'emploi	23	(3,484)	313
Effet d'impôt sur les éléments qui ne seront pas recyclés	27 6	956	(81)
Sous-total		(2,528)	232
Eléments qui pourront être recyclés en Compte de résultat			
Ecarts de conversion, nets d'impôts		29	(152)
Sous-total		29	(152)
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		(45,171)	(34,746)
* Dont part attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe		(45,171)	(34,746)
* Dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			

Les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraités des effets de l'application d'IFRS16 Contrats de location. Voir note 2.2.1.1 concernant les effets de l'application d'IFRS16

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

Le Groupe a procédé à un changement de comptabilisation des créances cédées au factor, conformément à la note 11.3

	Notes	2019	2018
RESULTAT D'EXPLOITATION		1,273	2,900
Ajustements pour réconcilier le résultat d'exploitation au flux net de trésorerie généré par l'activité			
Dotations nettes aux amortissements	27 2	22,003	19,899
<i>Sous-total EBITDA ajusté</i>		<i>23,276</i>	<i>22,799</i>
Autres produits et charges opérationnels non récurrents		(15,905)	919
Gain / perte sur cession d'immobilisations corporelles		3,719	131
Charges liées à l'attribution d'actions gratuites		/	/
Impôts payés		(1,017)	(1,437)
Variations du Besoin en Fonds de Roulement	29 1	12,334	(23,031)
I. FLUX NET DE TRESORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES		22,407	(619)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(17,532)	(27,924)
Augmentation/(diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations Stratégiques		(2,408)	(2,871)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		36	8
II. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES		(19,904)	(30,788)
Coûts de refinancement de la dette		(3,060)	/
Intérêts payés	29 3	(13,256)	(10,261)
Dividendes payés	20 4	(1,016)	(350)
Emission de dettes financières long terme, nette des coûts d'émission	29 5	38,334	/
Variation nette des crédits à court terme	29 2	(8,372)	(1,916)
Autres flux liés aux activités de financement (net)	29 4	(5,582)	43,313
III. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES		6,799	30,786
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES POURSUIV (I+II+III)		9,302	(621)
IV. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES ABANDONNEES	5.2	1,659	2,684
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (I+II+III+IV)		(10,961)	2,063
Trésorerie à l'ouverture (<i>nette des concours bancaires courants</i>)		37,722	35,352
Incidence des variations du cours des devises		154	307
Trésorerie à la clôture (<i>nette des concours bancaires courants</i>)		48,836	37,722

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

2019	Capital Social	Primes D'émission Ou d'apport	Réserve liée Au paiement Sur base D'actions	Ecarts de conversion	Report à nouveau	Capitaux propres - Part attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe	Capitaux propres - Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
Situation au 31 décembre 2018	8,584	92,453	600	1,597	(148,405)	(45,171)	0	(45,171)
Impact de l'application d'IFRS 16					(290)	(290)		(290)
Situation au 1^{er} janvier 2019	8,584	92,453	600	1,597	(148,695)	(45,461)	0	(45,461)
Résultat consolidé de l'exercice					(42,671)	(42,671)		(42,671)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				29	(2,528)	(2,499)		(2,499)
Résultat global de l'exercice				29	(45,199)	(45,171)		(45,171)
Autres éléments					(621)	(621)		(621)
Dividendes		(1,016)				(1,016)		(1,016)
Bons de souscription d'actions								
Situation au 31 décembre 2019	8,584	91,437	600	1,626	(194,515)	(92,268)		(92,268)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES 2018

(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

2018	Capital Social	Primes D'émission Ou d'apport	Réserve liée Au paiement Sur base D'actions	Ecart de conversion	Report à nouveau	Capitaux propres - Part attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe	Capitaux propres - Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
Situation au 31 décembre 2017	8,584	92,803	600	1,748	(113,809)	(10,074)	0	(10,074)
Résultat consolidé de l'exercice					(34,827)	(34,827)		(34,827)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(151)	231	80		80
Résultat global de l'exercice				(151)	(34,596)	(34,747)		(34,747)
Autres éléments								
Dividendes		(350)				(350)		(350)
Bons de souscription d'actions						0		0
Situation au 31 décembre 2018	8,584	92,453	600	1,597	(148,405)	(45,171)	0	(45,171)

NOTES ANNEXES

(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

1 PRESENTATION DU GROUPE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 Présentation du Groupe

Novasep Holding (« le Groupe ») est une société par actions simplifiée de droit français domiciliée à Pompey (54), en France. Les états financiers consolidés de **Novasep Holding SAS** pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

2017 a été une année de transition au cours de laquelle Novasep a terminé son premier cycle stratégique « Back to Basics », de 2012 à 2017, et préparé la mise en œuvre de sa deuxième phase : « Rise-2 »

Pour ce faire, Novasep a réorganisé ses activités autour de deux Business Units complémentaires.

Le Groupe offre aux industries des sciences de la vie du monde entier un riche portefeuille de technologies et de savoir-faire pour l'externalisation de la production de molécules et biomolécules synthétiques et à travers ses différents secteurs d'activités autour de deux Business Units complémentaires :

- Manufacturing Solutions
- Process Solutions

Manufacturing Solutions offre des services de développement de procédés et de production de principes actifs pour les industries pharmaceutiques et chimiques.

Manufacturing Solutions comprend deux secteurs d'activité :

- Synthesis qui concentre les services pour la production de "petites" molécules à partir de réactions chimiques de synthèse, et,
- Biopharma qui offre des services pour la production de "grosses" molécules à partir de procédés biochimiques.

Process Solutions dispose de deux secteurs d'activité :

- Biotechnologie industrielle qui offre des services d'ingénierie de procédés pour l'industrie agroalimentaire,
- Equipement qui offre une gamme d'équipements de purification pour l'industrie pharmaceutique.

Cette organisation vise à soutenir la croissance de Novasep, en développant des synergies au sein de chacun de ses deux unités d'affaires, tout en apportant des bénéfices tant commerciaux que financiers qui se complètent au travers de la combinaison des offres de services respectives.

Cette organisation n'a pas constaté de changement sur 2019.

1.2 Evénements significatifs

1.2.1 Événements opérationnels

- Baisse d'activité de la Société **Finorga**:

La baisse d'activité attendue concerne les unités du site de Chasse sur Rhône. L'activité a évolué de manière assez différente selon les sites.

Le site de Mourenx a été fortement impacté par l'incident survenu sur son unité de purification. Une casse mécanique a en effet conduit à un arrêt temporaire de la production ce qui s'est traduit par une forte baisse du chiffre d'affaires. La prise en charge par les assurances des conséquences du sinistre n'a pu être finalisée car elle nécessite des investigations complémentaires.

Le site de Chasse Sur Rhône a quant à lui atteint un niveau d'utilisation des capacités de production très élevé, sur la quasi-totalité des ateliers de production, se traduisant par une forte hausse des stocks d'encours ou de produits semi-finis. La conjugaison de ces deux événements a fortement pesé sur le besoin en fonds de roulement de l'entreprise.

1.2.2 Financement et liquidité

- Extension de la maturité de la dette obligataire de la Société **Novasep Holding SAS**:

Le processus de cession visant à céder la totalité des actions ou des actifs de Novasep à de nouveaux investisseurs s'est déroulé au cours de l'année 2018, tel qu'annoncé lors du processus de refinancement de la dette en 2016.

À l'examen des offres soumises, il est apparu préférable aux actionnaires de procéder à une extension de la maturité de la dette émise en 2016.

L'assemblée générale des associés en date du 15 février 2019, conformément à l'autorisation du Conseil de Surveillance du 29 novembre 2018 et du 30 janvier 2019, a autorisé la restructuration de sa dette en modifiant l'échéance de ses obligations et de ses BSA C, émis le 3 novembre 2016, ainsi que de ses BSA A, émis le 15 mars 2012.

À la suite de l'accord des porteurs d'obligations et des titulaires de BSA A et de BSA C, il a été réalisé :

- La prorogation de l'échéance des Obligations du 31 mai 2019 au 31 mai 2022,
- La prorogation de l'échéance des BSA A du 15 mars 2019 au 31 mai 2022,
- La prorogation de l'échéance des BSA C du 31 mai 2019 au 31 mai 2022.

- Emission d'obligations par la Société **Groupe Novasep SAS**:

Au cours de l'exercice 2019, deux émissions obligataires ont été réalisées par la société **Groupe Novasep SAS**, filiale détenue à 100% par la Société **Novasep Holding SAS** :

- Une émission obligataire d'un montant nominal de 28 millions USD, approuvée par le Conseil de Surveillance de la Société lors de sa réunion du 26 avril 2019, a été autorisée par décision du Président de **Groupe Novasep SAS** en date du 26 avril 2019 (ci-après les « Obligations A »). Les Obligations A ont été entièrement souscrites en date du 29 avril 2019.
- Une émission obligataire d'un montant nominal de 16,65 millions USD, approuvée par le Conseil de Surveillance de la Société lors de sa réunion du 30 octobre 2019, a été autorisée par décision du Président de **Groupe Novasep SAS** en date du 31 octobre 2019 (ci-après les « Obligations B »). Les Obligations B ont été entièrement souscrites les 31 octobre et 1er novembre 2019.

Les Obligations A et les Obligations B sont dénommées ensemble ci-après par les « Obligations Omega ».

Ces émissions visaient à compenser :

- La baisse sur certaines de nos activités;
- L'activité du site de Mourenx qui a été fortement impactée par l'incident survenu sur son unité de purification;
- L'augmentation du besoin en fonds de roulement liée à la forte croissance de l'activité Synthèse sur des produits à cycle de production long.

Par décisions de l'associée unique de **Groupe Novasep SAS** du 27 décembre 2019 et avec l'approbation unanime des titulaires des Obligations Omega, il a été autorisé de reporter les échéances de remboursement des emprunts obligataires de tel sorte que les premiers remboursements arriveraient à échéance le 29 avril 2021 (cf note 20.2.4). Sur la base des dernières prévisions du Groupe, des sources de financement complémentaires devront être trouvées pour faire face à ces échéances.

1.2.3 Evènements post-clôture

Entre le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, et la date d'arrêté des comptes par le Président est survenue la crise sanitaire évolutive du Covid-19 et, en France et dans de nombreux pays, des mesures de confinement. La situation dans le contexte actuel est incertaine et évolutive et, à ce stade, il est difficile d'anticiper les impacts sur l'activité.

Le Groupe fait partie, pour ses entités françaises, des secteurs considérés comme vitaux par le gouvernement, et l'ensemble de ses sites, en France comme à l'international continuent à fonctionner. Le Groupe étudie également les mesures gouvernementales disponibles en France comme à l'étranger, et a pour objectif de mettre en œuvre toutes celles dont il pourra bénéficier.

Le groupe a bien progressé pendant cette période, malgré la pandémie COVID-19. Des risques subsistent compte tenu de l'évolution et de l'incertitude de la situation, et le Conseil de surveillance continuera à surveiller de près l'impact de l'épidémie du COVID-19 et à prendre des mesures d'atténuation le cas échéant.

Les états prévisionnels ont été établis par les administrateurs de bonne foi en utilisant les informations disponibles jusqu'à la date d'approbation de la présente déclaration. Les états prévisionnels doivent être considérés avec prudence en raison des incertitudes inhérentes aux tendances économiques et aux risques commerciaux, notamment les effets de la pandémie actuelle du COVID-19.

2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux et déclaration de conformité

L'exercice du Groupe a une durée de 12 mois close au 31 décembre 2019.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe de l'exercice 2019 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation de ces états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le principe de la continuité d'exploitation a ainsi été retenu pour la présentation des comptes consolidés annuels de la société. Comme détaillé ci-dessus dans le paragraphe § 1.2.1, le processus de refinancement de la dette externe de la société de **Novasep Holding SAS** est achevé. Le principe de la continuité d'exploitation demeure approprié.

2.2 Adoption de nouvelles normes et amendements aux normes

2.2.1 Nouvelles normes et amendements entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2019

2.2.1.1 IFRS 16 – Contrats de location

Le Groupe applique la norme IFRS 16 relative aux contrats de location depuis le 1^{er} Janvier 2019.

Lors de la conclusion d'un contrat de location, cette norme impose d'enregistrer un passif au bilan correspondant aux paiements futurs actualisés de la part fixe des loyers, en contrepartie de droits d'utilisation à l'actif amortis sur la durée du contrat.

Le Groupe a appliqué la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée » qui prévoit la comptabilisation d'un passif à la date de transition égal aux seuls loyers résiduels actualisés, en contrepartie d'un droit d'usage ajusté du montant des loyers payés d'avance ou enregistrés en charges à payer ; tous les impacts de la transition ont été enregistrés à l'ouverture de l'exercice d'adoption, soit au 1^{er} janvier 2019. La norme a prévu diverses mesures de simplification lors de la transition, le Groupe a notamment retenu celles permettant d'exclure les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois et les contrats portant sur des actifs de faible valeur inférieur à 5 000 €, de reprendre à l'identique les contrats qualifiés de location financement selon la norme IAS 17 et de ne pas capitaliser les coûts directement liés à la conclusion des contrats.

Loyers versés au titre des locations simples au 31 décembre 2019	4585
Loyers versés non soumis à IFRS 16	1082
Loyers versés soumis à IFRS 16	3503

Le Groupe a également retenu la mesure de simplification permettant de ne pas réapprécier si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de première application et, de ce fait, de ne pas appliquer la présente norme aux contrats qu'elle n'avait pas antérieurement identifiés comme contenant un contrat de location en application d'IAS 17 et d'IFRIC 4.

Cette transition prévoit également d'effectuer un test de dépréciation des actifs « droits d'utilisation » selon les modalités prévues par IAS 36, Dépréciation d'actifs. Elle prévoit également une actualisation « au taux d'endettement marginal du preneur à la date de première application »

Le montant du passif est sensiblement dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et, dans une moindre mesure, de taux d'actualisation. L'implantation géographique étendue du Groupe le conduit à rencontrer une grande diversité de modalités juridiques dans l'établissement des contrats. La durée du contrat généralement retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, avec prise en compte des options de résiliation anticipées ou d'extension, sauf cas particulier.

Le Comité d'Interprétation des normes IFRS (« IFRS IC ») a émis un avis relatif aux modalités d'appréciation de la durée à retenir pour la détermination des dettes locatives lorsque l'engagement de location est inférieur à 12 mois mais que des actifs ont été immobilisés en relation avec ce contrat ; le plus souvent, il s'agit de contrats de location d'emplacements commerciaux renouvelables

annuellement par tacite reconduction. Dans ces circonstances, le Groupe constate une dette locative sur une durée cohérente avec la durée d'utilisation prévue des actifs investis.

La norme prévoit que le taux d'actualisation de chaque contrat soit déterminé par référence au taux d'emprunt marginal de la filiale contractante. En pratique, compte tenu de l'organisation du financement du Groupe, porté ou garanti exclusivement par **Novasep Holding SAS** et **Groupe Novasep SAS**, le taux d'emprunt marginal généralement retenu tient compte des conditions de financement des dites sociétés ainsi que des conditions de financement intra groupe. Le risque de crédit du pays où est situé le contrat est également pris en compte pour la détermination du taux. Le Groupe a donc déterminé un taux d'emprunt marginal par société. Le taux moyen à l'échelle du groupe à la date de transition est de 3,65%.

L'essentiel des contrats de location porte sur des immeubles, du matériel informatique, de transport et industriel (voir le détail présenté en Note 8.2).

Cette option conduit à comptabiliser un effet cumulé des retraitements requis par la norme dans les capitaux propres au 1er janvier 2019 et s'est traduite par une diminution des réserves consolidées.

Le tableau suivant présente les effets de l'application de la norme IFRS 16 sur le bilan d'ouverture :

	01/01/2019	Impact de la transition IFRS 16	31/12/2018
Actif			
Immobilisations corporelles	168,558	10,406	158,152
Total Actif	168,558	10,406	158,152
Passif			
Capitaux Propres	(45,461)	(290)	(45,171)
Emprunts et dettes financières – long terme	72,342	7,689	64,656
Emprunts et dettes financières – court terme	227,412	2,996	224,416
Total Passif	254,297	10,396	243,901

Les dettes de locations au passif se composent des dettes locatives nouvellement comptabilisées au titre des contrats de location simple existant au 1er Janvier 2019 pour 10,4 m€, dont 7,7 m€ à long terme.

Les droits d'utilisation à l'actif s'élèvent à 10,4 m€ au 1er Janvier 2019 se composent de la contrepartie des dettes locatives nouvellement comptabilisées ; ces droits d'utilisation uniquement relatifs aux contrats de location simple sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Dans le cadre de la méthode de transition rétrospective simplifiée, la norme permet de ne pas présenter des comptes historiques retraités, ce qui affecte la comparabilité de l'exercice 2019 avec les exercices 2018 et 2017.

L'incidence de l'application d'IFRS 16 sur les états financiers du Groupe au 31 Décembre 2019 est la suivante :

Bilan

- La comptabilisation des droits d'utilisation augmente les actifs non courants de 8,1 m€ ;
- L'enregistrement des dettes locatives augmente le total du passif de 8,4 m€ dont 2,1 m€ à plus d'un an et 6,3 m€ à moins d'un an.

Compte de résultat

- Le résultat opérationnel courant bénéficie d'un effet favorable de 241 k€. Celui-ci résulte de la différence entre la charge de loyer qui aurait été comptabilisée selon la norme IAS 17 et l'amortissement des droits d'utilisation selon la norme IFRS 16. En effet, l'amortissement des droits d'utilisation est minoré par rapport aux loyers du fait de l'effet d'actualisation intégré à la valorisation des droits d'utilisation ;
- Le résultat financier est affecté négativement pour 284 k€, par les intérêts sur dettes locatives (y compris les intérêts relatifs aux contrats de location financement, auparavant inclus dans le coût de la dette financière brute). Ceux-ci sont supérieurs à l'effet favorable sur le résultat opérationnel courant en raison de leur dégressivité sur la durée du bail, comparables à des intérêts sur un emprunt dont les annuités sont fixes.

Les contrats de location simple, non pris en compte par la norme IFRS 16, sont des contrats de location non significatif ou d'une durée inférieure à un an qui ne sont pas classés comme des contrats de location-financement. Les loyers sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Le montant des locations exclus du retraitement sont de 1 082K€.

2.2.1.2 IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » est obligatoirement applicable depuis le 1^{er} janvier 2019 et vient préciser l'identification, l'évaluation et la comptabilisation des positions fiscales incertaines relatives aux impôts sur les sociétés.

Cette interprétation n'a eu aucun effet sur l'évaluation des passifs d'impôts sur les sociétés, ni sur leur présentation dans les états financiers consolidés du Groupe.

2.2.2 Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et anticipées par le Groupe

Aucune

2.2.3 Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et non anticipées par le Groupe
2.2.3.1 Amendements d'IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 liés à la réforme des indices de taux d'intérêts

La réforme des indices de taux d'intérêts qui aboutira au remplacement des taux EONIA et IBOR à compter du 1^{er} janvier 2022 affectera certains instruments financiers et opérations de couverture du Groupe. Ce premier amendement publié par l'IASB vise notamment à permettre le maintien des relations de couverture avant la mise en œuvre effective de la réforme des indices de taux. Le Groupe est actuellement en cours d'analyse des impacts de ces amendements sur ses relations de couverture.

2.2.3.2 Amendement d'IFRS 3 – « Définition d'une activité »

La définition d'une activité a été clarifiée par cet amendement et vise à aider les préparateurs des comptes à déterminer si une acquisition doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actifs. Cet amendement s'applique à l'ensemble des acquisitions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2020. Le Groupe a fait le choix de ne pas appliquer cet amendement de façon anticipée. Il sera tenu compte de ces dispositions lors des prochaines acquisitions pour déterminer si l'opération doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actif.

2.2.3.3 Amendement d'IAS 1 et IAS 8 « Matérialité »

Les amendements d'IAS 1 et IAS 8 précisent qu'une information significative est « masquée » si la façon dont elle est communiquée aboutit au même effet que si elle n'avait pas été communiquée. Cela peut être le cas si l'information est dispersée sur l'ensemble des notes annexes ou en cas de regroupements d'informations inappropriés. Ces amendements sont applicables aux comptes consolidés ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Le Groupe considère que ces amendements seront sans effet sur la présentation de ses comptes consolidés.

2.3 Méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

2.3.1 Base d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2019

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers est l'euro. Tous les états financiers présentés sont arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique.

2.3.2 Présentation des états financiers

Le Groupe présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Le Groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant :

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant ;
- Les actifs immobilisés sont classés en non courant ;
- Les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant ;
- Les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passifs non courants ;
- Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants ;
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

2.3.3 Changement dans la présentation des états financiers

Aucun changement de présentation n'a été pratiqué dans les états financiers par rapport au 31 décembre 2018.

2.3.4 Recours à des estimations

Pour établir ses états financiers, le Groupe doit procéder à des estimations et formuler des hypothèses sur la valeur des actifs et des passifs, les éléments de produits et de charges et les informations données dans les notes aux états financiers.

La direction a établi ces estimations et hypothèses sur la base de son expérience passée et d'autres facteurs jugés raisonnables. Les montants figurant dans les états financiers ultérieurs peuvent différer sensiblement de ces estimations si les hypothèses changent ou si les conditions réelles sont différentes.

Ces estimations concernent principalement les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles, les engagements envers les salariés, les impôts différés, les provisions, les locations simples et la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats à long terme.

2.3.5 Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote ou lorsque le Groupe détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité dispose :

- Du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ;
- Du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe ;
- Du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure à 20%, sont comptabilisées en participations dans des entreprises associées et sont consolidées par mise en équivalence.

Les titres de sociétés qui, bien que répondant aux critères évoqués ci-dessus, ne sont pas consolidés, sont inscrits en actifs financiers non courants. Conformément à la norme IAS 39, les participations non consolidées sont comptabilisées selon leur juste valeur et font l'objet de tests d'évaluation de perte de valeur. Les critères généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

Les intérêts minoritaires, appelés « Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle » dans les états financiers consolidés, sont la quote-part, dans les résultats et dans l'actif net d'une filiale, attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus par la société mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales.

Les comptes des filiales sont tous arrêtés au 31 décembre de chaque exercice. Lorsque les méthodes comptables appliquées par des filiales et entreprises associées ne sont pas conformes à celles retenues par le Groupe, les modifications nécessaires sont apportées aux comptes de ces entreprises afin de les rendre compatibles avec les principes comptables retenus par le Groupe tels que décrits en Note 2.

Toutes les transactions et soldes intragroupe significatifs sont éliminés.

2.3.6 Regroupements d'entreprises

En application de la norme IFRS 3 révisée, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode dite de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorés des coûts directement imputables au regroupement.

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition (y compris les frais relatifs à l'acquisition) et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill.

Si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe des actifs nets de la filiale acquise, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

Les goodwill peuvent être corrigés dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Au-delà de ce délai, les ajustements de juste valeur sont enregistrés en résultat.

2.3.7 Participations dans les entreprises associées

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

2.3.8 Actifs non courants destinés à être vendus et activités arrêtées ou en cours de cession

2.3.8.1 Actifs non courants destinés à être vendus

Les actifs non courants (ou un groupe d'actifs destiné à être cédé) sont classés comme « détenus en vue de la vente » dès lors que leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) sont disponibles en vue de leur vente immédiate et que celle-ci est hautement probable à court terme (12 mois).

Les actifs non courants (ou un groupe d'actifs destiné à être cédé) classés comme « détenus en vue de la vente » sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute réduction de valeur des actifs (ou du groupe d'actifs destiné à être cédé) à la juste valeur diminuée des coûts de la vente est comptabilisée en résultat.

2.3.8.2 Activités arrêtées ou en cours de cession

Une activité arrêtée ou en cours de cession est une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé (par sa vente ou d'une autre manière) ou qui est détenue en vue de sa vente. L'activité arrêtée ou en cours de cession est clairement distinguée du reste du Groupe, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières et représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, fait partie d'un plan de cession ou d'abandon unique et coordonné ou est une filiale acquise exclusivement dans le but de la revente.

Le résultat net des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

Dans le tableau des flux de trésorerie, les flux liés à ces activités sont présentés de manière séparée des flux des activités poursuivies.

2.3.9 Reconnaissance du chiffre d'affaires

À la passation d'un contrat avec un client, le Groupe apprécie les biens ou services promis dans le contrat et identifie les différentes obligations de prestation. En fonction de la nature de chaque obligation de prestation, l'entité comptabilise le chiffre d'affaire lorsqu'elle a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation en fournissant au client le bien ou service promis (c'est-à-dire en transférant un actif). Un actif est transféré lorsque le client en a obtenu (ou à mesure qu'il en obtient) le contrôle.

Le Groupe réalise des revenus principalement à partir de :

- La production et la vente de produits (molécules pour les industries pharmaceutiques et chimiques)
- La vente d'équipements : le Groupe conçoit, construit et installe des équipements de chromatographie pour ses clients
- La prestation de services, incluant le cas échéant, des contrats de constructions : il s'agit principalement de services de développement et de solutions de fabrication pour l'industrie pharmaceutique et biopharmaceutique.

2.3.9.1 Ventes de produits

Les produits sont constatés lorsque le client obtient le contrôle des marchandises. Le client obtient le contrôle des marchandises généralement lorsque les marchandises sont livrées et ont été acceptées dans ses locaux.

2.3.9.2 Ventes d'équipements

Le Groupe a déterminé que le client contrôle l'ensemble des travaux en cours lors de la conception et de la fabrication des équipements. En effet, dans le cadre de ces contrats, les équipements sont fabriqués selon les spécifications du client et, en cas de résiliation, le Groupe aurait droit au remboursement des coûts encourus, y compris une marge raisonnable. Le chiffre d'affaires est comptabilisé progressivement dans le temps, c'est-à-dire avant que l'équipement ne soit livré chez le client. Le degré d'avancement de la prestation est mesuré selon la méthode des coûts : les produits sont comptabilisés sur la base des coûts déjà investis par l'entité par rapport au total des coûts que l'entité s'attend à utiliser ou consentir pour remplir entièrement son obligation de prestation.

2.3.9.3 Prestation de services incluant, le cas échéant, des contrats de construction

Selon les dispositions de la norme IFRS 15, le chiffre d'affaires est comptabilisé progressivement dans le temps. Le degré d'avancement de la prestation est également mesuré selon la méthode des coûts telle que décrite au 2.9.3.2 ci-dessus.

Selon les dispositions de la norme IFRS 15, le total des coûts de prestation déjà encourus sur les contrats, additionné des profits/pertes enregistré(e)s sur chaque contrat, est comparé aux facturations intermédiaires à la date de clôture. Lorsque ces coûts additionnés des profits/pertes sont supérieurs aux facturations intermédiaires, le solde net est inclus dans les créances clients et comptes rattachés. Dans le cas contraire, le solde net est enregistré dans les autres passifs courants. Les avances facturées relatives aux prestations futures ne sont pas prises en compte dans le calcul ci-dessus, mais sont incluses dans les autres passifs courants.

2.3.10 Contrats de location

Cf note 2.2.1.1

2.3.11 Subventions

Les subventions ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance certaine que le Groupe respectera les conditions qui y sont attachées et que les subventions seront reçues. L'avantage d'un prêt public à un taux d'intérêt inférieur au taux du marché est traité comme une subvention publique, mesurée comme la différence entre le produit reçu et la juste valeur du prêt en fonction des taux d'intérêts du marché en vigueur.

Les subventions publiques dont la condition principale est que le Groupe achète, construise ou acquière d'une autre manière des actifs non courants sont présentées dans les états financiers en déduisant la subvention reçue de la valeur comptable de l'actif et transférée en résultat sur une base proportionnelle sur la durée d'utilité des actifs concernés.

Les autres subventions publiques sont comptabilisées en produits sur les périodes nécessaires afin qu'ils compensent les coûts générés sur ces périodes, sur une base systématique. Les subventions publiques qui sont à recevoir en compensation de charges ou de pertes déjà encourues ou dans le but d'apporter un soutien financier immédiat au Groupe sans coûts futurs liés sont comptabilisées en résultat dans la période au cours de laquelle elles deviennent à recevoir.

2.3.12 Devises étrangères

Les états financiers individuels de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère (sa devise fonctionnelle). Pour les besoins des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chaque entité du groupe sont exprimés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Lors de la préparation des états financiers de chaque entité, les transactions en devises différentes de la monnaie fonctionnelle de l'entité (devises étrangères) sont comptabilisées au cours de change à la date de la transaction. A chaque fin de période, les éléments monétaires en devises étrangères sont reconvertis en utilisant le cours de clôture. Les éléments non monétaires en devises étrangères et évalués à la juste valeur sont reconvertis en utilisant le cours à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires en devises étrangères et évalués au coût historique ne sont pas reconvertis.

Les différences de change liées à ces conversions sont comptabilisées en compte de résultat au cours de l'exercice, à l'exception des éléments suivants :

- Les différences de change sur les emprunts contractés afin de financer des immobilisations en cours de construction et destinées à être utilisées dans l'activité de production sont incluses dans la valeur de ces immobilisations lorsque ces différences de change sont considérées comme des ajustements de charges d'intérêts sur ces emprunts ;
- Les différences de change liées aux transactions de couverture de taux de change (cf. Note 25.2 concernant la méthode de comptabilisation des actifs de couverture) ;
- Les différences de change sur des éléments monétaires (créances ou dettes) pour lesquels le paiement n'est pas planifié ou n'est pas probable (par conséquent, il s'agit d'un investissement net en devises étrangères) sont comptabilisées directement en capitaux propres, puis reclassées en compte de résultat lorsque l'investissement est partiellement ou totalement vendu.

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et passifs des activités à l'étranger du Groupe sont exprimés en euros sur la base des taux de change en vigueur à la fin de la période considérée. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens de la période, à moins que les taux de change n'aient fluctué de manière significative au cours de cette période, auquel cas les taux de change en vigueur aux dates des transactions sont utilisés. Les écarts de change éventuels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres (attribués aux participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant).

Lorsque le Groupe cède une activité à l'étranger, c'est-à-dire lorsque le Groupe vend l'intégralité d'une entité étrangère, ou réduit sa participation jusqu'à perdre le contrôle d'une filiale ayant des activités à l'étranger, ou perd le contrôle conjoint d'une entité détenue conjointement et ayant des activités à l'étranger, ou perd son influence notable dans une entité ayant des activités à l'étranger, la part du Groupe des gains et pertes de change accumulés est comptabilisée en compte de résultat. La part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est annulée dans les capitaux propres mais sans impacter le compte de résultat.

Lorsque le Groupe cède partiellement une filiale ayant des activités à l'étranger (i.e. le Groupe ne perd pas le contrôle de la filiale), la part proportionnelle des gains et pertes de change accumulés est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle sans impacter le compte de résultat. Dans le cas des autres cessions partielles (i.e. celles n'impliquant pas de changement de méthode de consolidation), la part proportionnelle des gains et pertes de change accumulés est comptabilisée en compte de résultat.

Les goodwill et écarts d'évaluation provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont comptabilisés en actifs et passifs de l'activité à l'étranger et sont convertis en euro à chaque clôture.

2.3.13 Avantages postérieurs à l'emploi et engagements similaires

Selon les lois et pratiques des pays dans lesquels le Groupe exerce son activité, les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite ou des pensions postérieurement à leur départ. Les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme :

- Soit de versements de cotisations à des organismes indépendants (compagnies d'assurances) chargés d'effectuer le paiement de ces pensions ou indemnités ;
- Soit de provisions.

2.3.13.1 Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer dans le cadre d'un régime à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

Ces cotisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

2.3.13.2 Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux à cotisations définies. Pour ces régimes, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement les hypothèses suivantes :

- Un taux d'actualisation ;
- Un taux d'inflation ;
- Un taux d'augmentation des salaires ;
- Un taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont comptabilisés comme des éléments du résultat global et imputés sur les fonds propres.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés du fait de changements conventionnels ou légaux, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

2.3.13.3 Autres avantages long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées et fait l'objet d'une actualisation financière.

2.3.14 Actions gratuites et bons de souscription d'actions

Des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions", ces plans sont évalués à leur juste valeur à la date d'octroi. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel, linéairement sur la période d'acquisition des droits (période entre la date d'octroi et la date de maturité du plan) avec une contrepartie directe dans un compte de réserves dédié en capitaux propres.

À chaque date de clôture, le Groupe réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, l'impact de la révision des estimations est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

2.3.15 Impôts

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible sur les résultats dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilancielle du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale, ainsi que sur les déficits fiscaux.

Les impôts différés actifs liés à des pertes fiscales ne sont pas reconnus lorsque les faits et circonstances ne le permettent pas, notamment lorsque l'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent pas d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation.

Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture de chaque exercice.

Tous les montants résultant d'une modification de taux d'imposition sont comptabilisés au compte de résultat de l'année où la modification de taux est votée ou quasi-votée. En outre, l'incidence peut également être comptabilisée en capitaux propres si elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés par capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

2.3.16 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les dépenses d'immobilisations corporelles des sociétés du Groupe sont reconnues à l'actif lorsqu'elles satisfont aux critères suivants :

- Il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe ;
- Les coûts de cet actif peuvent être évalués de façon fiable.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, ou le cas échéant leur coût de production, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Le coût des emprunts encouru pendant la période de construction d'un actif qualifié est incorporé dans la valeur de cet actif.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Compte tenu des incidences non significatives de l'approche par composants, cette dernière n'a trouvé à s'appliquer que sur les constructions.

L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque catégorie d'actif.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Constructions	15 - 32 ans
Agencements et aménagements terrains	7 - 17 ans
Installations techniques et outillage	4 - 9 ans
Matériel de bureau	2 - 5 ans
Matériel de transport	3 - 7 ans
Matériel informatique	2 - 5 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

2.3.17 Goodwill

Les goodwill issus de regroupement d'entreprises ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur chaque année ou plus fréquemment quand les événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests, les goodwill sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») bénéficiant du regroupement d'entreprises ou au Groupe d'UGT susceptible de bénéficier des synergies des regroupements effectués.

La méthode de détermination des pertes de valeur est développée dans la Note 2.3.19 « Dépréciation des immobilisations ».

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'Unité, au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'Unité.

Les pertes de valeur du goodwill sont comptabilisées dans le compte de résultat et ne sont pas réversibles.

Les pertes de valeur sur le goodwill sont comptabilisées sur la ligne « pertes de valeur » sous le total « Résultat d'exploitation avant dépréciations et pertes de valeur ».

2.3.18 Immobilisations incorporelles (hors goodwill)

Les immobilisations incorporelles (hors goodwill) sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Conformément à la norme IAS 38, les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que le Groupe peut démontrer :

- Son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
- Sa capacité de mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement.

Une revue des principaux projets de recherche et développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des services des bureaux d'études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés le cas échéant en phase de développement.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Concessions, brevets et droits similaires	3 - 20 ans
Logiciels	3 – 5 ans
Marque	indéfinie
Droits de propriété intellectuelle	10 ans
Portefeuilles clients	7 – 12 ans

2.3.19 Dépréciations des immobilisations

2.3.19.1 Test de perte de valeur et définition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

Une UGT est le plus petit ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Selon la norme IAS 36, ces tests doivent être réalisés au niveau de chaque UGT ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, au sein d'un secteur d'activité ou d'un secteur géographique.

2.3.19.2 Valeur recouvrable

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT ou regroupements d'UGT et leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT ou des groupes d'UGT. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, de renouvellement de contrats et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe de la façon suivante :

- Les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur une période initiale de 5 ans ;
- Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance stable à un flux de trésorerie normatif ;
- L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée en utilisant un coût moyen pondéré du capital.

2.3.20 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs qualifiés, lorsque ce temps de construction de production est non négligeable, sont comptabilisés dans le coût de cet actif.

Les résultats financiers réalisés, en cas de placement temporaire de la trésorerie spécifiquement acquise en vue de financer ces actifs qualifiés, sont déduits des coûts d'emprunt imputés sur la valeur de ces actifs.

Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges financières de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

2.3.21 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats...). Ces stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué des coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, frais financiers exclus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal.

2.3.22 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Ces provisions sont évaluées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Les contrats à long terme devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison inscrite au passif du bilan en relation avec la comptabilisation des contrats à long-terme. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de façon fiable, quel que soit le degré d'avancement.

Les risques environnementaux sont évalués par le Groupe au cas par cas, en fonction des exigences légales applicables, avec comptabilisation d'une provision sur base des meilleures informations disponibles, sous réserve que ces informations permettent de déterminer une perte probable, estimée de façon suffisamment fiable.

Une provision pour restructuration est comptabilisée quand un plan de restructuration formalisé et détaillé a été approuvé par l'organe compétent, et quand le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée que ce plan sera mis en œuvre soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

La provision inclut uniquement les dépenses directement liées au plan, c'est-à-dire celles qui sont à la fois spécifiquement supportées du fait de la restructuration et distinctes de celles des activités poursuivies.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux). Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée en résultat financier.

2.3.23 Instruments financiers (Politique applicable depuis le 1^{er} janvier 2018)

Le Groupe classe les actifs financiers selon IFRS 9

2.3.23.1 Comptabilisation et évaluation initiale

Les créances commerciales et les titres de créance émis sont initialement comptabilisés au moment de leur émission. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

2.3.23.1.1 Actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) – placement dans des titres d'emprunt, FVOCI – placement en actions ou FVTPL. Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale à moins que le Groupe ne modifie son modèle d'affaires pour la gestion des actifs financiers, auquel cas tous les actifs financiers affectés sont reclassés le premier jour du premier exercice suivant le changement de modèle d'affaires.

2.3.23.1.2 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme évalués au coût amorti ou à la juste valeur par résultat FVTPL. Un passif financier est classé comme à la juste valeur par résultat s'il est classé comme détenu à des fins de transaction, s'il s'agit d'un dérivé ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers de FVTPL sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes nets, y compris les charges d'intérêts, sont comptabilisés en résultat. Les autres passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat. Tout profit ou perte extourné est également comptabilisé en résultat.

Voir la note 2.3.27 pour les passifs financiers désignés comme instruments de couverture.

2.3.23.2 Classification et évaluation ultérieure

2.3.23.2.1 Actifs financiers

Actifs financiers FVTPL	Ces actifs sont ensuite évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes nets, y compris tout revenu d'intérêts ou de dividendes, sont comptabilisés en résultat. Toutefois, voir la note 2.3.27 pour les instruments dérivés désignés comme instruments de couverture
Actifs financiers au coût amorti	Ces actifs sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les gains et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés en résultat. Tout gain ou perte à la décomptabilisation est comptabilisé en résultat.

2.3.23.3 Décomptabilisation

2.3.23.3.1 Actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie provenant de l'actif financier expirent, ou lorsqu'il transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou dans laquelle le Groupe ne transfère ni ne conserve pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété et il ne conserve aucun contrôle sur l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions par lesquelles il transfère des actifs comptabilisés dans son état de la situation financière, mais conserve la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux actifs transférés. Dans ces cas, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés.

2.3.23.3.2 Passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont remplies, annulées ou expirées. Le Groupe décomptabilise également un passif financier lorsque ses conditions sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier basé sur les conditions modifiées est comptabilisé à sa juste valeur.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable éteinte et la contrepartie payée (y compris les actifs monétaires transférés ou les passifs repris) est comptabilisée en résultat.

2.3.23.4 Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière lorsque et seulement lorsque le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et qu'il a l'intention soit de les régler sur une base nette soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2.3.24 Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients, autres créances et prêts sont comptabilisés au coût amorti, correspondant à leur valeur nominale. La part des créances et prêts non couverts par une assurance-crédit donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation dès l'enregistrement des créances, à hauteur des pertes attendues à l'échéance. Celle-ci reflète la probabilité de défaut des contreparties et le taux de perte attendue, évalués, selon le cas, sur la base de statistiques historiques, d'informations communiquées par les agences de crédit, ou de notes attribuées par les agences de notation.

Lorsque l'échéance des créances et prêts est supérieure à un an, leur montant fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.3.25 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et concours bancaires) ainsi qu'aux caisses. Ces soldes sont comptabilisés soit, à l'actif de l'Etat de la situation financière consolidée, dans la rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » soit, au passif de l'Etat de la situation financière consolidée, dans la rubrique « emprunts et dettes financières – court terme ».

Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont, selon IFRS 9, évaluées à la juste valeur à chaque clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

2.3.26 Passifs financiers et autres dettes

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En cas de couverture du risque de variation de valeur de la dette financière résultant de l'évolution des taux d'intérêt, le montant couvert de la dette, ainsi que les instruments de couverture associés, figurent au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; les effets de cette réévaluation sont enregistrés en résultat financier, au niveau des « variation de juste de valeur des instruments de couverture de change ». Les charges et produits d'intérêt relatifs aux instruments de couverture sont enregistrés en résultat financier en « autres charges d'intérêts ».

En cas de couverture du risque d'évolution de la charge d'intérêt future, la dette financière dont les flux sont couverts reste comptabilisée au coût amorti, la variation de valeur de la part efficace de l'instrument de couverture étant enregistrée dans les capitaux propres en « écarts de réévaluation ».

En l'absence de relation de couverture, ou pour la partie inefficace des couvertures, les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

La dette financière nette est constituée des dettes financières à plus et moins d'un an et de la valeur de marché à la date de clôture des instruments dérivés sur risque de taux d'intérêt, sous déduction du montant des investissements financiers en couverture de dette financière, des placements financiers, de la trésorerie et équivalents de trésorerie à la date de clôture ainsi que de la valeur de marché à cette date des instruments dérivés sur risque de change associés à l'un de ces éléments.

2.3.27 Instruments financiers dérivés

Le Groupe peut avoir recours à des couvertures de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette, sans risque spéculatif. Il se couvre également pour les risques de change liés aux variations monétaires. Ces instruments sont négociés auprès d'établissements financiers.

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon la norme IFRS 9, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie. L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80% et 125%.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont comptabilisées selon les principes suivants :

- pour les instruments de couverture documentés en couverture de flux futurs pour lesquels l'efficacité est établie, les variations de juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global pour la partie efficace, en contrepartie des postes « Instruments financiers dérivés » à l'actif et au passif du bilan. La partie inefficace est enregistrée en compte de résultat dans le résultat financier ;
- pour les instruments de couverture documentés en couverture de juste valeur et les instruments non documentés, les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges d'exploitation ».

La valeur de marché est issue de cotations d'établissements financiers tiers.

3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Société	Site	Siège Social	Activité	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Novasep Holding SAS	France	Pompey	Holding	IG	100 00%
Groupe Novasep SAS	France	Pompey	Holding	IG	100 00%
Dynamit Nobel GmbH Explosivstoff- und Systemtechnik	Germany	Leverkusen	Synthesis	IG	100.00%
Novasep Deutschland GmbH	Germany	Leverkusen	Synthesis	IG	100 00%
Séripharm SAS	France	Le Mans	Synthesis	IG	100.00%
Finorga SAS	France	Chasse sur Rhône	Synthesis	IG	100.00%
Novasep Process SAS	France	Pompey	Process	IG	100.00%
Novasep LLC	USA	Boothwyn (USA)	Process	IG	100.00%
Novasep Americas, Inc	USA	Boothwyn (USA)	Process	IG	100 00%
Novasep Asia Co Ltd	China	Shanghai	Process	IG	100.00%
Novasep Trading Co Ltd	China	Shanghai	Process	IG	100 00%
Henogen SA	Belgium	Gosselies	Process	IG	100.00%
Novasep Process Engineering Services PCT LTD	India	Bangalore	Process	IG	100.00%
Troisdorf Genehmigungshaltergesellschaft mbH	Germany	Troisdorf	Other	Non consolidée	3 00%
EEBIC SA (ex Eurobiotech SA)	Belgium	Anderlecht	Other	Non consolidée	1 33%

(IG = Intégration globale; MEE = Mise en équivalence)

4 INFORMATION SECTORIELLE

4.1 Définition des segments et principes comptables appliqués

4.1.1 Détermination des segments

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information présentée ci-après pour chaque secteur opérationnel est identique à celle utilisée par le principal décideur opérationnel (le Président) pour ses prises de décisions sur l'affectation de ressources aux segments opérationnels et l'évaluation de leur performance.

Depuis l'exercice 2013 et jusqu'au 31 décembre 2017, le Groupe était organisé autour de trois secteurs opérationnels : Industrial Biotech, Biopharma et Synthèse. Chacun a été géré séparément avec des exigences spécifiques en matière de capital et une stratégie de commercialisation distincte.

Un examen de l'organisation a été effectué en 2017 et est entré en vigueur le 1er janvier 2018. Le Groupe est désormais organisé en quatre secteurs d'activité opérationnels : Manufacturing Solution Synthèse, Manufacturing Solutions Bio, Process Solutions industrielle et Process Solutions Equipements.

Le Groupe n'a pas appliqué de changement d'organisation sur l'exercice 2019.

4.1.2 Manufacturing Solutions Synthesis

Le segment d'activités Manufacturing Solutions Synthèse :

- Couvre les besoins de développement de procédés de fabrication sur mesure de molécules brevetées pour les sociétés pharmaceutiques à chaque étape de la production, du développement précoce (préclinique) à l'approvisionnement clinique et enfin à l'étape commerciale de la production
- Possède de l'expertise dans trois procédés de synthèse chimique à barrière d'entrée élevée, qui sont : (i) la synthèse chirale et multi-étapes, (ii) la chimie dangereuse et (iii) la fabrication de substances très puissantes, utilisées principalement pour la fabrication des HPAPI.

4.1.3 Manufacturing Solutions bio

Les activités de Manufacturing Solutions bio couvrent la fourniture de solutions globales de développement et de fabrication pour une gamme d'ingrédients biopharmaceutiques, tels que les vecteurs viraux et les virus, les Mabs, les protéines recombinantes et les biomolécules extraites. Ceci permet à Novasep de répondre aux différents besoins de ses clients dans le développement et l'approvisionnement d'API biopharmaceutiques en vrac ou de produits pharmaceutiques formulés et « prêt à injecter » pour les phases précliniques, clinique et commerciale.

Les activités sont basées sur les sites de Gosselies et Seneffe (Belgique), Boothwyn (PA – USA) et Pompey (France).

4.1.4 Process Solutions Industrial

Les activités de ce segment couvrent la production à grande échelle (i) d'ingrédients alimentaires tels que le sucre purifié, les édulcorants et les produits laitiers, (ii) d'ingrédients fonctionnels tels que les antioxydants, les vitamines, les prébiotiques et les excipients pharmaceutiques et (iii) de produits bio-industriels et blancs de biotechnologie tels que les produits de fermentation en vrac (dont les acides aminés), acides organiques et précurseurs antibiotiques, produits bio-masse et produits chimiques (dont les acides aminés synthétiques et autres composants).

Les activités s'appuient sur une plate-forme d'ingénierie centrale comprenant les équipes de Saint-Maurice-de-Beynost (France) et de Shanghai (Chine) et trois centres régionaux d'affaires et techniques basés en France, en Chine et aux Etats-Unis pour servir respectivement les trois régions Europe, Asie et Amérique. Par ailleurs, les équipes commerciales et d'ingénierie ont été organisées autour de deux offres principales : la conception et la fourniture d'unités individuelles (SU) et d'unités combinées (CU) d'une part, et de lignes de process complètes (CPL) d'autre part, qui sont des projets beaucoup plus importants.

4.1.5 Process Solutions Equipements

Les activités Equipement couvrent :

- la fourniture d'équipements et de systèmes de chromatographie préparative pour l'industrie pharmaceutique pour la séparation et la purification des APIs et autres molécules synthétiques à haute valeur ajoutée.
- la conception, la construction et l'utilisation de systèmes de chromatographie préparative et ses technologies innovantes allant du laboratoire à petite échelle à la purification pharmaceutique et biopharmaceutique industrielle.

4.1.6 Corporate

La rubrique « Corporate » regroupe principalement les activités de holding et les activités non affectées spécifiquement aux secteurs d'activités opérationnels.

4.1.7 Normes comptables appliquées aux segments

La performance en termes d'activités de financement et de trésorerie (y compris les frais de financement nets) et les impôts sur le résultat sont suivis au niveau du Groupe consolidé et ne sont pas alloués aux secteurs opérationnels.

Les conventions comptables retenus pour la détermination des résultats des différents secteurs opérationnels sont identiques à celles présentées dans la note 2.

Les transactions inter-secteurs sont conclues à des conditions et à des prix de marché.

4.2 Informations financières par segment

	31 Décembre 2019							Total
	Industrial Biotech	Equipement	Process Solutions	Biopharma	Synthesis	Manufacturing solution	Corporate Eliminations	Total
Compte de résultat								
Ventes externes	39,304	27,826	66,871	41,042	162,029	203,071		269,942
Ventes inter-segments		258	258	1,040	109	109	5,896	(6,264)
Produits des activités ordinaires	39,304	28,085	67,130	42,082	162,138	203,180	5,896	269,942
Coût des matières, commissions sur ventes et transport	(22,479)	(16,049)	(38,269)	(13,082)	(32,802)	(44,843)	(250)	(83,361)
MARGE BRUTE	16,825	12,036	28,861	29,001	129,336	158,337	5,896	186,581
% produits des activités ordinaires	42,8%	42,9%	43,0%	68,4%	79,8%	77,8%	100%	69,1%
Autres dépenses d'exploitation	(15,047)	(10,678)	(25,725)	(29,074)	(103,491)	(132,565)	(11,507)	(163,306)
EBITDA ajusté	1,778	1,358	3,136	(73)	25,845	25,772	(5,611)	23,276
% produits des activités ordinaires	4,5%	4,8%	4,7%	(0,2%)	15,9%	12,7%	(95,2%)	8,6%
Dotations aux amortissements des immobilisations	(1,433)	(1,352)	(2,785)	(5,948)	(12,120)	(18,068)	(1,224)	(22,003)
Résultat d'exploitation (a)	345	6	351	(6,021)	13,725	7,704	(6,835)	1,273
% produits des activités ordinaires	0,9%	0,0%	0,5%	(14,3%)	8,5%	3,8%		0,5%

(a) Elimination de la marge intercompagnie sur stock ou immobilisation

31 Décembre 2018

	Process Industrial	Process Equipment	Cumul Process Solutions	Manuf. Bio	Manuf. Synthesis	Cumul Manuf. Solutions	Corporate	Eliminations	
Compte de résultat									
Ventes externes	50,541	37,900	88,231	49,944	149,489	199,085			287,316
Ventes inter-segments		210	210		16	16	5,901	(6,126)	
Produits des activités ordinaires	50,541	38,110	88,441	49,944	149,505	149,505	5,901	(6,126)	287,316
Coût des matières, commissions sur ventes et transport	(31,986)	(22,773)	(54,550)	(12,550)	(37,930)	(50,132)		(149)	(104,533)
MARGE BRUTE	18,554	15,337	33,891	37,394	111,575	148,969	5,901	(5,977)	182,784
% produits des activités ordinaires	36.7%	40.2%	38.3%	74.9%	74.6%	74.8%	100%		63.6%
Autres dépenses d'exploitation	(18,548)	(10,959)	(29,507)	(29,808)	(97,496)	(127,304)	(9,133)	5,961	(159,985)
EBITDA ajusté	6	4,378	4,384	7,585	14,079	21,665	(3,232)	(18)	22,799
% produits des activités ordinaires	0.0%	11.2%	4.8%	15.0%	9.4%	11.9%	(54.8%)	0.3%	7.9%
Dotations aux amortissements des immobilisations	(605)	(952)	(1,557)	(3,932)	(13,554)	(17,486)	(1,010)	1,543	(19,899)
Résultat d'exploitation (a)	(599)	3,246	2,827	3,653	526	4,179	(4,243)	136	2,900
% produits des activités ordinaires	(1.2%)	9.0%	3.2%	7.3%	0.4%	2.1%			1.0%

(a) Elimination de la marge intercompagnie sur stock ou immobilisation

4.2.1 Ventes par marché

Les ventes au 31 décembre 2019 par marché sont présentées ci-dessous :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
	(k€)	(k€)
Pharmaceutical	138,037	121,554
Biopharmaceutical	53,645	74,341
Fine Chemical	13,906	11,451
Agro chemical	25,083	29,429
Food industry	17,376	20,201
Bio industries	18,245	21,477
Functional ingredients	3,649	8,863
Total	<u>269,942</u>	<u>287,316</u>

4.2.2 Informations financières par zones géographiques

Pour les besoins de la présentation de l'information par secteur géographique, les produits et services sectoriels (produits des activités ordinaires) sont déterminés sur la base de la localisation géographique des clients. Les actifs non-courants sont affectés aux secteurs selon leur implantation géographique.

Les actifs non courants regroupent les goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles ainsi que les participations dans des entreprises associées. Cependant, ils ne prennent pas en compte les actifs d'impôts différés et les actifs financiers non courants. Ceci explique la différence entre les informations présentées ci-dessous et la ligne « actifs non courants » de l'état de la situation financière consolidée.

	<u>31/12/2019</u>		<u>31/12/2018</u>	
	<u>CA</u>	<u>Actifs non courants</u>	<u>CA</u>	<u>Actifs non courants</u>
France	22,876	140,644	28,489	146,506
Europe other	152,808	93,368	162,965	73,938
North America	53,983	716	41,065	165
Rest of the world	40,274	2,985	54,797	508
Total	<u>269,942</u>	<u>237,713</u>	<u>287,316</u>	<u>221,177</u>

Les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraités des effets de l'application d'IFRS16 Contrats de location. Voir note 2.2.1.1 concernant les effets de l'application d'IFRS16

4.2.3 Informations relatives aux principaux clients

Les 10 principaux clients du Groupe représentent 44,7 % du total des produits des activités ordinaires du Groupe au cours de l'exercice 2019 (contre 39,8 % en 2018). Du fait de la typologie de ces clients, de la nature et de l'état des relations du Groupe avec ces derniers, et sur la base de l'historique de nos relations avec ceux-ci, nous considérons que la dépendance du Groupe envers nos principaux clients ne représente pas un risque en tant que tel.

5 ACTIVITES ABANDONNEES

5.1 Analyse du compte de résultat des activités abandonnées

2019	Tangenx	PharmaChem (1)	Total
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	/	/	/
Coûts des ventes	/	/	/
RESULTAT D'EXPLOITATION	/	/	/
Résultat financier	/	/	/
Autres produits et charges non récurrents	/	619	619
RESULTAT NET	/	619	619

(1) Le Groupe est en droit de recevoir un "Earn-Out" sur la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019. Pour plus d'information c.f. note 9.

2018	Tangenx	PharmaChem (1)	Total
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	/	/	/
Frais généraux et administratifs	(3)	/	(3)
Autre produit	/	/	/
RESULTAT D'EXPLOITATION	(3)	/	(3)
Résultat financier	/	/	/
Autres produits et charges non récurrents	(306)	831	525
RESULTAT NET	(309)	831	522

(1) Le Groupe est en droit de recevoir un "Earn-Out" sur la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019. Pour plus d'information c.f. note 9.

5.2 Tableau de flux de trésorerie des activités abandonnées

2019	Tangenx	PharmaChem	Total
RESULTAT D'EXPLOITATION	/	/	/
<i>Sous-total EBITDA ajusté</i>	/	/	/
I. FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	/	/	/
II. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	/	/	/
Frais financiers			
Produit de cession	/	1,659	1,659
III. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	/	1,659	1,659
VARIATION NETTE DE TRESORERIE DES ACTIVITES ABANDONNEES	/	1,659	1,659

Le Groupe est en droit de recevoir un "Earn-Out" sur la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019. Pour plus d'information c.f. note 9

2018	Tangenx	PharmaChem	Total
RESULTAT D'EXPLOITATION	/	/	/
<i>Sous-total EBITDA ajusté</i>	/	/	/
IV. FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	/	/	/
V. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	/	/	/
Frais financiers			
Produit de cession	1,075	1,609	2,684
VI. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	1,075	1,609	2,684
VARIATION NETTE DE TRESORERIE DES ACTIVITES ABANDONNEES	1,075	1,609	2,684

Les flux reçus sur l'activité Tangenx au 31 décembre 2018 sont liés à des régularisations d'impôts américains

6 GOODWILL

6.1 Variation des goodwill au cours de l'exercice

À la suite de la réorganisation des secteurs d'activité opérationnels, l'écart d'acquisition de 55,630k€ initialement affecté aux secteurs Biotech Industrielle et Biopharma pour respectivement 33,654k€ et 21,976k€ a été réaffecté aux secteurs nouvellement créés le 1er janvier 2018 comme suit :

- Process Solutions Industrial : 25,818k€
- Process Solutions Equipements : 15,228k€
- Manufacturing Solutions Bio : 14,584k€

Cette réaffectation a été effectuée sur la base de la juste valeur relative de chaque segment nouvellement créé. La réaffectation n'a donné lieu à aucune perte de valeur au 1er janvier 2018, date de valeur de cette réaffectation.

Goodwill	31/12/2018	Variations				31/12/2019
		Augmentation	Diminution	Dépréciation	% d'adjustment	
Process Solutions Industrial	25,818					25,818
Process Solutions Equipements	15,228					15,228
Manufacturing Solutions Bio	14,584					14,584
	55,630	-	-	-	-	55,630

6.2 Affectation des Goodwill aux Unités Génératrices de Trésorerie ("UGT") et tests de perte de valeur

En conformité avec les principes décrits dans la Note 2.3.17, les goodwill et immobilisations à durée de vie indéfinie ont fait l'objet de tests de pertes de valeur au 31 décembre 2019 sur les nouveaux segments Industrial Biotech, Equipement, Manufacturing Synthesis et Manufacturing Biopharma.

Ces tests au 31 décembre 2019 ont consisté à comparer la valeur comptable des actifs et passif des segments opérationnels à leur valeur recouvrable. Cette dernière a été calculée suivant la méthode des flux de trésorerie actualisés sur la base de business plans des 5 prochains exercices. Le "Business plan" pour les segments Industrial Biotech, Equipement, Manufacturing Synthesis et Manufacturing Biopharma a été préparé par la direction et approuvé par le "Board" le 27 février 2020.

Le coût moyen pondéré du capital (après impôt) retenu pour ces tests de perte de valeur est de 10 % pour les comptes clos au 31 décembre 2019 pour tous les segments. (10,0 % en 2018).

Le taux de croissance à l'infini retenu pour ce calcul a été évalué à 2% pour les comptes clos au 31 décembre 2019 pour tous les segments, considérant les perspectives de marché, la capacité industrielle disponible du segment et les taux retenus par les principaux concurrents du Groupe (2,0 % en 2018).

Nous avons également procédé à un test de sensibilité en faisant varier de plus et moins un point le coût moyen pondéré du capital, en faisant varier de même le taux de croissance à l'infini. Ce test n'a pas mis en évidence d'impact potentiel sur les pertes de valeur au 31 décembre 2019.

Le Groupe a procédé à une analyse de la sensibilité du test de dépréciation aux modifications apportées aux principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des UGT auxquelles le goodwill est affecté. La direction est d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles repose la valeur recouvrable des unités Manufacturing Synthesis, Manufacturing Biopharma et Equipment ne ferait en sorte que la valeur comptable de ces UGT excède leur valeur recouvrable.

Concernant Industrial Biotech, en raison de conditions de marché peu favorables, la valeur recouvrable de cette UGT à la clôture se rapproche de la valeur comptable. Un EBITDA inférieur de 10 % au budget aurait pour effet, une perte de valeur du Goodwill de 5 m€. De même, une hausse du coût moyen pondéré du capital résulterait dans la constatation d'une dépréciation de près de 5 m€ du Goodwill.

7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors GOODWILL)

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des concessions et brevets, de la capitalisation des frais de développement ainsi que de la valorisation de la marque, des droits de propriété intellectuelle et des relations avec la clientèle.

Valeurs brutes	Immobilisations incorporelles suite à regroupement d'entreprises	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2017	65,544	30,325	95,869
Acquisitions		1,258	1,258
Cessions		(156)	(156)
Ecart de conversion		(101)	(101)
Au 31 décembre 2018	65,544	31,326	96,870
Acquisitions		6,375	6,375
Cessions		(7,108)	(7,108)
Ecart de conversion		1	1
Au 31 décembre 2019	65,544	30,594	96,139
Amortissements et pertes de valeurs			
Au 31 décembre 2017	65,476	20,303	85,779
Dotations aux amortissements		2,787	2,787
Amortissements – Immobilisations incorporelles suite à regroupement d'entreprises	68		68
Perte de valeurs (1)			
Cessions		(147)	(147)
Ecart de conversion		(1)	(1)
Au 31 décembre 2018	65,544	22,942	88,486
Dotations aux amortissements		2,252	2,252
Amortissements – Immobilisations incorporelles suite à regroupement d'entreprises			
Perte de valeurs (1)			
Cessions		(5,336)	(5,336)
Ecart de conversion		1	1
Au 31 décembre 2019	65,544	19,859	85,403
Valeurs nettes comptables			
Au 31 décembre 2017	68	10,022	10,092
Au 31 décembre 2018	0	8,384	8,384
Au 31 décembre 2019	0	10,734	10,734

Les principales acquisitions d'immobilisation en 2019 sont liées aux éléments suivants :

- Frais de recherche d'une nouvelle unité de production
- Mise en place SAP dans l'une des filiales du groupe

Les principales cessions d'immobilisations incorporelles proviennent :

- L'abandon d'un projet de développement. Cette mise au rebut est compensée par la perception d'une subvention, détaillé en note 27.4

8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Constructions et aménagements des terrains	Installations techniques et outillages	Matériels et autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeurs brutes						
Au 31 décembre 2017	25,582	86,852	206,292	19,404	35,882	374,012
Acquisitions	26	10,146	6,047	2,523	21,711	40,452
Cessions		(145)	(3509)	(975)		(6,179)
Ecart de conversions		7	61	18		86
Reclassements et autres mouvements		7,466	12,371	6,282	(26,018)	101
Au 31 décembre 2018	25,608	104,326	221,262	27,252	30,025	408,474
Acquisitions (incluant impact IFRS 16 applicable au 1 ^{er} janvier 2019) (a)		11,384	11,679	2,544	6,914	32,521
Cessions		(61)	(1,550)	(381)	(1,953)	(3,944)
Subventions					2,260	2,260
Ecart de conversions (incluant impact IFRS 16 applicable au 1 ^{er} janvier 2019) (b)		(55)	31	12	0	(12)
Reclassements et autres mouvements		1,927	15,982	891	(18,799)	0
Au 31 décembre 2019	25,608	117,521	247,405	30,318	18,448	439,299
Amortissements et pertes de valeur						
Au 31 décembre 2017	7,159	54,504	162,013	13,923		237,599
Dotations aux amortissements	84	3,925	10,725	2,395		17,129
Amortissement – Immobilisations corporelles suite à regroupement d'entreprises						0
Pertes de valeurs						0
Cessions		(142)	(3,376)	(975)		(4,494)
Ecart de conversion		7	62	17		86
Au 31 décembre 2018	7,243	58,294	169,424	15,361		250,322
Dotations aux amortissements (incluant impact IFRS 16 applicable au 1 ^{er} janvier 2019) (c)	80	4,384	10,555	2,650		17,669
Amortissement – Immobilisations corporelles suite à regroupement d'entreprises						0
Pertes de valeurs						0
Subventions					2,172	2,172
Cessions		(52)	(1,477)	(318)		(1,847)
Ecart de conversion (incluant impact IFRS 16 applicable au 1 ^{er} janvier 2019) (d)		(4)	34	11		41
Au 31 décembre 2019	7,322	62,623	178,537	17,703	2,172	268,358
Valeurs nettes comptables						
Au 31 décembre 2017	18,423	32,348	44,279	5,481	35,882	136,413
Au 31 décembre 2018	18,366	46,032	51,838	11,891	30,025	158,152
Au 31 décembre 2019	18,286	54,897	68,868	12,615	16,276	170,942

- (a) Ont été intégrés dans la ligne « acquisition », les impacts des immobilisations financées par location simple pour un montant total de 10 406 k€ au titre du 1^{er} janvier 2019 et un montant total de 456 k€ au titre des acquisitions intervenues en 2019.
- (b) Ont été intégrés dans la ligne « écarts de conversion », les écarts de conversion des immobilisations financées par location simple pour un montant total de (40 k€) au titre du 1^{er} janvier 2019 et au titre des acquisitions intervenues en 2019.
- (c) Ont été intégrés dans la ligne « dotation aux amortissements », les impacts sur des immobilisations financées par location simple pour un montant total de 3 266 k€ au titre du 1^{er} janvier 2019 et un montant total de 456 k€ au titre des acquisitions intervenues en 2019.
- (d) Ont été intégrés dans la ligne « écart de conversion », les écarts de conversion des immobilisations financées par location simple pour un montant total de (9k€) au titre du 1^{er} janvier 2019 et au titre des acquisitions intervenues en 2019.

9 ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

9.1 Actifs financiers non-courants

	Titres de participations non consolidées	Créances d'Earn-Out	CIR-CICE	Autres actifs financiers non courants	TOTAL
Au 31 décembre 2017	111	1,406	8,914	1,252	11,683
Mouvements de l'exercice (1)		(846)	(478)	107	(1,218)
Au 31 décembre 2018	111	560	8,436	1,359	10,466
Mouvements de l'exercice (1)		(560)	(344)	(13)	(916)
Au 31 décembre 2019	111	0	8,092	1,346	9,550

Les titres de participation non consolidées correspondent à :

- 3% dans la Société Troisdorf Genehmigungshaltergesellschaft mbH;
- 1.33% dans la Société EEBIC SA (ex : Eurobiotech SA/NV) ;

Les autres actifs financiers non courants se composent quasi exclusivement de dépôts bancaires servant de garanties pour plusieurs sociétés du groupe

- (1) Les créances "d'earn out" proviennent de la vente de Pharmachem en 2014. Un ajustement d'earn out a été fait sur l'exercice 2017 du fait du changement de contrat (Arrêt définitif de la production de TDF). Le contrat prendra fin au 31 décembre 2019 au lieu du 31 décembre 2021 initialement prévu.

Le tableau ci-dessous présente le détail des CIR/CICE

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
CIR 2015			3,078
CIR 2016		3,416	3,422
CIR 2017	3,277	3,316	
CIR 2018	3,006		
CICE 2015			710
CICE 2016		753	753
CICE 2017	951	951	951
CICE 2018	865		
Total	8,092	8,436	8,914

Le CIR et le CICE sont constatés chaque année en produit et sont payés trois ans plus tard par l'Etat si ces créances n'ont pas pu être imputées sur l'impôt sur le résultat durant cette période.

Ces crédits d'impôt sont préfinancés par BPI/OSEO à hauteur de 85 % (ou plus) du montant de la créance l'année suivant leur constatation en résultat. Les créances de CIR et CICE financées par BPI/OSEO sont présentées en actifs financiers non-courants et actifs financiers courants.

Les prêts y afférents sont détaillés dans la note 24.1. Les créances non financées sont comptabilisées en « actifs d'impôts courants ».

9.2 Actifs financiers courants:

	Créance d'Earn-Out	Garantie de factoring (1)	CIR-CICE	TOTAL
Au 31 décembre 2017	1,570	4,487	3,595	9,652
Mouvements de l'exercice	68	(86)	193	175
Au 31 décembre 2018	1,638	4,401	3,788	9,827
Mouvements de l'exercice	(481)	(924)	381	(1,024)
Au 31 décembre 2019	1,157	3,477	4,169	8,805

(1) Cf note 11.3

Le tableau ci-dessous présente le détail des CIR/CICE

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
CIR 2014			2,885
CICE 2014			710
CIR 2015		3,078	
CICE 2015		710	
CIR 2016	3,416		
CICE 2016	753		
Total	4,169	3,788	3,595

10 STOCKS

10.1 Décomposition des stocks

	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	34,279	(6,468)	27,811	23,896	(2,869)	21,028
Encours de production	37,691	(5,381)	32,310	18,834	(2,566)	16,268
Produits finis	22,664	(3,869)	18,795	13,418	(2,352)	11,065
Marchandises et autres stocks	3,024	(883)	2,141	3,055	(798)	2,256
Total	97,657	(16,600)	81,057	59,203	(8,585)	50,617

Les stocks sont en forte hausse de 30 m€ et proviennent de plusieurs facteurs :

- Des produits dont les cycles de production dépassent 12 mois. Ces productions ont généré une hausse de 29,1 m€. Ces stocks ont été partiellement financés par les clients principalement pour l'achat de la matière première.
- Des hausses des cours des matières premières générant une hausse de 1,1 m€ de la valorisation des stocks de matières premières.

10.2 Dépréciation des stocks

La variation des dépréciations des stocks s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dépréciation des stocks à l'ouverture	(8,585)	(8,049)
Dotations de l'exercice	(9,436)	(3,387)
Reprises	1,421	2,852
Dépréciation des stocks à la clôture	(16,600)	(8,585)

La hausse des dotations pour dépréciations des stocks de 8 m€ est principalement liée à

- L'abandon d'un projet générant une dépréciation des matières premières de 2,2M€ ne pouvant pas être réutilisée. Cette perte est compensée par le versement d'indemnités.
- Des erreurs et des litiges de production exceptionnels non récupérables pour un montant de 5.8 m€.

11 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

11.1 Décomposition des créances clients et comptes rattachés

	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients et comptes rattachés < 1 an	50,008	64,425
Dépréciation des créances	(622)	(625)
Total	49,386	63,800

11.2 Dépréciation des créances clients

La variation des dépréciations des créances douteuses s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dépréciation des créances à l'ouverture	(625)	(473)
Dotations de l'exercice	(239)	(366)
Reprises	245	210
Ecart de conversion	(3)	4
Dépréciation des créances à la clôture	(622)	(625)

11.3 Affacturage

Le 1er avril 2018, le Groupe a conclu un nouveau contrat d'affacturage par lequel il a vendu certaines créances commerciales à une banque pour un produit en numéraire. Ces créances clients n'ont pas été déconsolidées de l'état de la situation financière, le Groupe conservant la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à leur propriété. Ces transactions ne sont donc plus considérées comme déconsolidantes. Ce traitement comptable a été effectué conformément à la norme IFRS 9.

Les informations suivantes présentent la valeur comptable des créances commerciales cédées à la date de clôture du bilan.

Le montant des créances cédées s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Créances cédées au factor sans recours (cf note 24)	25,631	30,231
Retenue de garantie par la factor (cf. note 9 b)	(3,477)	(4,401)
Total	22,154	25,830

12 ACTIFS D'IMPOTS COURANTS

Au 31 décembre 2019, les actifs courant (13,4 m€) comprennent le CIR 2019 pour 2,7 m€. Au 31 décembre 2018, les actifs d'impôts courants (15,4 m€) comprennent le CIR 2018 pour 2,9 m€.

Seules les créances de CIR et CICE non financées sont présentées en « actifs d'impôts courants », les créances de CIR / CICE préfinancées sont présentées en actifs financiers non courants ou actifs financiers courants.

	31/12/2019	31/12/2018
CIR 2018		2,990
CIR 2019	2,698	
Total	2,698	2,990
Autres actifs d'impôts courants	10,747	12,415
Total	13,445	15,404

Les autres actifs d'impôts courants se composent principalement de la TVA déductible France et international.

13 AUTRES CREANCES

	31/12/2019	31/12/2018
Créances liées au personnel	197	51
Charges constatées d'avance	1,043	1,293
Acomptes sur commandes	1,049	1,366
Autres créances courantes ⁽¹⁾	1,607	2,926
Total	3,898	5,636

⁽¹⁾ Les autres créances courantes se composent principalement de la réserve de factoring pour 1 373K€

14 INFORMATIONS FINANCIERES RELATIVES AUX CONTRATS LONG TERME

Le montant des coûts encourus, augmenté des profits, diminué des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « contrats de construction en cours, passifs ».

	31/12/2019	31/12/2018
Données bilanciellles		
Contrats de construction en cours – Actifs	20,930	32,272
Contrats de construction en cours – Passifs	(6,441)	(9,368)
Contrats de construction en cours – Nets	14,489	23,004
Cumul des produits et charges comptabilisés sur contrats en cours		
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	280,239	270,189
Facturations intermédiaires	(265,750)	(247,185)
Contrats de construction en cours – Nets	14,489	23,004

Ces contrats long terme sont financés grâce à des avances et acomptes qui s'élèvent à 28,8 millions d'euros au 31 décembre 2019 (30,4 millions d'euros au 31 décembre 2018).

15 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

	31/12/2019	31/12/2018
Juste valeur des swaps de couverture de change actif (1)	71	/
Total actif	71	/
Juste valeur des swaps de couverture de change passif (1)	(93)	
Juste valeur des bons de souscription des actions de type A	(58)	(58)
Juste valeur des bons de souscription des actions de type B (2)	(75)	(75)
Total passif	(226)	(133)

(1) Les swaps de couverture de change ont été souscrits dans le cadre de l'émission des dettes obligataires sur 2019

(2) Cf. note 26.2

16 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/12/2019	31/12/2018
Disponibilités	48,836	37,722
Valeurs mobilières de placement	-	-
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	48,836	37,722
Concours bancaires courants	-	-
Trésorerie nette	48,836	37,722

17 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

	Provisions pour litiges commerciaux	Provisions pour litiges fournisseurs	Autres litiges (1)	Total
Au 31 Décembre 2017	1,953	909	505	3,369
<i>Dont provisions courantes</i>	<i>1,953</i>	<i>909</i>	<i>505</i>	<i>3,369</i>
<i>Dont provisions non courantes</i>	-	-	-	-
Dotations	1,207	92	220	1,519
Utilisations	(100)	(182)	(91)	(373)
Autres reprises	(436)	/	(/)	(436)
Au 31 Décembre 2018	2,625	819	634	4,079
<i>Dont provisions courantes</i>	<i>2,625</i>	<i>819</i>	<i>634</i>	<i>4,079</i>
<i>Dont provisions non courantes</i>				
Dotations	1,393	40	140	1,573
Utilisations	(311)	(13)	(448)	(772)
Autres reprises	(957)			(957)
Au 31 Décembre 2019	2,750	846	326	3,923
<i>Dont provisions courantes</i>	<i>2,750</i>	<i>846</i>	<i>326</i>	<i>3,923</i>
<i>Dont provisions non courantes</i>				

(1) Les « autres provisions » sont composées de provisions diverses, et indemnités personnelles

18 DETTES FOURNISSEURS

	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ⁽¹⁾	29,326	32,100
Dettes fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés ⁽²⁾	6,847	8,951
Factures non parvenues	18,623	17,641
Total	54,797	58,692

- (1) Les mouvements sur les dettes fournisseurs sont principalement liés aux fluctuations de l'activité. Aucun élément significatif n'est à noter au 31 décembre 2019.
- (2) Les dettes fournisseurs d'immobilisations sont composées de 3,6M€ de factures liées aux CAPEX ainsi que de 2,0M€ de FNP liées aux CAPEX.

19 AUTRES PASSIFS COURANTS

	31/12/2019	31/12/2018
Dettes sociales	14,248	12,965
Dettes fiscales	6,300	5,208
Avances et acomptes	55,163	28,942
Produits constatés d'avance	6,986	10,175
Autres passifs courants	5,260	2,910
Dividendes à payer	0	0
Total	87,958	60,201

La hausse des avances et acomptes s'explique par le financement des matières premières par les clients du fait de l'allongement des cycles de production. Cf note 10.

20 CAPITAUX PROPRES

20.1 Opérations sur le capital

Le total des capitaux propres attribuable aux détenteurs d'actions est passé de (45,17) m€ au 31 décembre 2018 à (92,3) m€ au 31 décembre 2019. Ce changement de (47,1) m€ s'explique comme suit

- Le Résultat consolidé net de l'exercice pour la période : (42,7) m€,
- Distribution de (1,0) m€ de dividendes,
- Variation du taux d'actualisation des provisions retraites : (2,7) m€
- Autres éléments du résultat global : (0,73) m€

20.2 Caractéristiques des actions

L'organisation de notre structure de capital est détaillée ci-dessous.

Type de capital	Nombre de titres	Détenteur
Actions ordinaires	175 182 565 x 0.049€ ⁽¹⁾ = 8,854,236.02 €	NVHL 100%
Actions Préférence C (attribuées en vertu du régime d'actions gratuites ou souscrites)	Jusqu'à 10,000	Cadres et après l'expiration de la période d'inaliénabilité, la société de gestion Novasep Management SAS. Au 31 décembre 2019 : 5 925 actions. Voir notes 21 pour toutes les informations sur ces actions de préférences.

(1) Valeur unitaire des actions

20.2.1 Principales caractéristiques des actions de préférences C

Les actions de préférence C donnent un droit préférentiel de souscription à un nombre d'actions ordinaires calculé selon la valeur des fonds propres de **Novasep Holding SAS**. La parité ainsi que les droits de conversion ont été ajustés en fonction de leurs termes et conditions à l'issu du refinancement. Le procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 25 octobre 2016 reprend ces éléments. Chaque action de préférence C donne lieu à un droit de vote de 1/100e.

Les bénéficiaires de droits pour l'acquisition d'actions gratuites ne sont pas des actionnaires (et n'ont donc aucun droit de vote). Ils ne deviendront actionnaires que lorsque le délai de deux ans suivant l'attribution des actions de préférence C arrivera à son terme, sous réserve que les conditions précisées dans le plan d'actions gratuites soient remplies. En devenant actionnaires et après l'expiration d'une période supplémentaire de deux ans d'inaliénabilité, ces porteurs d'actions de préférence C doivent céder toutes leurs actions de préférence C à la société de gestion **Novasep Management SAS** conformément au pacte d'actionnaires de **Novasep Holding SAS** en date du 15 mars 2012 (le "**Pacte d'Actionnaires**").

En date du 29 mars 2017 la société **Novasep Management SAS** a constaté l'apport en nature de 3.975 actions de préférence C à **Novasep Management SAS**. En fonction de l'attribution de nouvelles actions de préférence C et de l'expiration de la période supplémentaire d'inaliénabilité pour les actions de préférence C déjà attribuées ou à attribuer, de nouvelles cessions d'actions de préférence C à la société **Novasep Management SAS** auront lieu.

20.2.2 Autres instruments financiers émis suite à la restructuration de capital de 2012

Les instruments financiers suivants ont également été émis suite à la restructuration de mars 2012 :

- 100 Bons de souscription d'actions "B" ("BSA B") ont été émis suite au Régime d'Intéressement du Management au profit de Romafi. Le prix d'exercice est de 0,05 euro/action et le nombre de droits pouvant être exercés dépend de facteurs externes déterminés par les Termes et Conditions de ces bons tel que décidé lors de la réunion des actionnaires de **Novasep Holding SAS** tenue le 15 mars 2012 conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires. Puisque ce chiffre n'est pas fixe et ne peut pas être prédéterminé avec précision, ces BSA B sont considérés comme des instruments dérivés en pertes et profits selon les dispositions de IAS 32 (§16) ;
- 30 millions d'actions de préférence "B" (voir ci-dessous);
- 30 millions de bons de souscription d'actions de préférence "A" ("BSA A"). Informations au paragraphe 21.2 ci-dessous.

20.2.3 Autres instruments financiers émis suite à l'offre d'échange de 2016

Les instruments financiers suivants ont également été émis en novembre 2016 à la clôture de l'Offre d'Echange :

- 57 749 400 BSA C ont été émis (300 pour chacune des Obligations Nouvelles) au bénéfice des détenteurs des Obligations Nouvelles. Le prix d'exercice est la valeur nominale d'une action ordinaire de **Novasep Holding SAS** qui avait une valeur nominale de 0,049 euro/action à la date d'émission des BSA C. Ces BSA C constituent des instruments de capitaux propres en accord avec les dispositions de IAS 32.16 et avaient une valeur de 12 463 328 €. La parité d'exercice des BSA C a été ajustée au cours de l'exercice 2019 comme suit : 1,017 actions nouvelles pour 1 BSA C.
- L'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 25 octobre 2016 a aussi donné l'autorisation à **Novasep Holding SAS** d'émettre des instruments de dette subordonnée pour matérialiser le coupon junior des Nouvelles Obligations, décrit plus en détail dans les termes et conditions des Obligations Nouvelles et dans l'Offre d'Echange

20.3 Actions de Préférence “B”

Le 15 mars 2012, BPI France a souscrit 30 millions d’actions de préférence B pour une contrepartie en espèces de 30 millions €. Ces actions de préférence B sont cessibles dans les conditions prévues dans les statuts de Novasep Holding SAS.

Liés à ces 30 millions d’actions de préférence “B”, il y a 30 millions de BSA A, qui, sous certaines conditions, donnent droit à un maximum de 9 220 235 d’actions ordinaires à un prix variable défini dans les termes et conditions des BSA A et dont le nombre dépend du nombre d’actions ordinaires qui existent à la date d’exercice.

Puisque le nombre d’actions ordinaires qui peuvent être souscrites n’est pas fixe et ne dépend pas d’événements futurs prévisibles, ces BSA A ne sont pas considérés comme instruments de capitaux mais comme des dérivés en accord avec les dispositions IAS32 (§22.2).

Le 28 novembre 2018, BPI France a vendu ses 30 millions € d’actions de préférence « B » à NVHL ainsi que les BSA A attachés.

20.4 Dividendes payés

Le 3 juin 2019, l’Assemblée Générale a approuvé le versement d’un dividende de 1, 016 million € au titre de l’exercice clos au 31 décembre 2018

21 OPTIONS D’ACHAT D’ACTIONS

21.1 Charges relatives au plan d’actions gratuites

Mouvements de l’année	2019	2018
Actions en cours d’acquisition à l’ouverture	5,026	5,174
Actions attribuées au cours de l’exercice	/	300
Actions acquises au cours de l’exercice	/	(448)
Actions annulées au cours de l’exercice	/	/
Actions en cours d’acquisition à la clôture	5,026	5,026

Suite à l’autorisation donnée par les actionnaires, le Président a accordé un total de 8110 actions de préférence C à certains cadres de l’entreprise (au total 10 000 actions de préférence C étaient disponibles). Ces actions de préférence C donnent le droit de souscrire à un maximum de 61 000 000 d’actions ordinaires à un prix de souscription de 0.05€ par action. La parité et les droits de conversion ont été ajustés en accord avec leurs termes et conditions une fois le refinancement terminé.

Les frais associés avec ce plan de 10 000 actions de préférence C ont été calculés par un expert externe et reconnu en accord avec les règles et méthodes de comptabilité détaillées dans la note 2.3.14. Cela représente 800 000€ à échelonner sur 4 ans à compter du 15 mars 2012.

Sur les 10 000 actions de préférence C, 2 250 actions ont été accordées en 2014 à la direction, 300 en 2016 et 300 en 2018. A fin 2019, 5,925 actions sont donc accordées au total en prenant en compte les départs de certains dirigeants au cours des trois dernières années.

21.2 Bons de souscription d'actions

Le Groupe a émis des BSA A et des BSA B. Les deux sont considérés comme des instruments dérivés dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultats.

Les BSA C sont enregistrés par capitaux et non par bénéfices et pertes. En conséquence aucune variation n'est notée sur la valeur des BSA C.

21.2.1 Bons de souscription d'actions A

La juste valeur des BSA A était nulle à la date d'émission et aucune variation de juste valeur ne pouvait être raisonnablement déterminée étant donné l'incertitude concernant l'hypothèse qui détermine le nombre et le prix des actions qui peuvent être souscrites à la date de souscription ainsi que la date probable de celle-ci. En accord avec les dispositions de IAS 39 §47a, *de tels engagements, incluant les engagements dérivés passifs, devront être mesurés à une juste valeur à l'exception des engagements dérivés passifs qui sont liés à l'émission d'un instrument de capital qui n'ont pas de prix évalué par un cours de bourse sur un marché actif pour un instrument identique (i.e. entrée de Niveau 1) dont la valeur juste ne peut être mesurée de façon fiable autrement, et qui sera évalué selon le coût d'acquisition.* En conséquence, les BSA A étaient mesurés au prix coûtant.

En 2016 la juste valeur de ces bons a été réévaluée par un expert indépendant suite à la restructuration de la dette. La nouvelle juste valeur a été réévaluée à 58 k€. Compte tenu du peu de variations des hypothèses sous-jacentes retenues pour cette valorisation et du montant peu significatif de la juste valeur, la direction n'a enregistré aucune variation sur les exercices 2018 et 2019.

21.2.2 Bons de souscription d'actions B

Ces bons avaient une valeur de 488 k€ à la date de souscription. En 2016, la juste valeur de ces bons a été réévaluée par un expert indépendant suite à la restructuration de la dette. La nouvelle juste valeur a été évaluée à 75 k€. Compte tenu du peu de variations des hypothèses sous-jacentes retenues pour cette valorisation et du montant peu significatif de la juste valeur, le management n'a pas constaté de variation sur l'exercice 2019.

21.2.3 Bons de souscription d'actions C

Ces bons sont comptabilisés en capitaux pour une somme totale de 12 463 k€ (voir 1.2).

22 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Aucun regroupement d'entreprises n'est à mentionner au titre des exercices 2017, 2018 et 2019.

23 PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES

La ventilation de la provision pour retraites et avantages similaires est la suivante :

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Avantages postérieurs à l'emploi	23.1	23,936	19,979
Médailles du travail	23.2	852	844
Plans de retraite anticipée	23.3	2	2
Total provisions pour retraites et engagements envers les salariés		24,790	20,825

Les provisions constatées reflètent les effectifs réels du Groupe au 31 décembre 2019.

23.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe correspondent aux indemnités de départ en retraite pour les salariés français et à des avantages sous forme de compléments de retraite pour les autres filiales européennes.

23.1.1 Variation nette de passifs inscrits au bilan

Variation de passifs Durant l'année	31/12/2019			31/12/2018		
	France	Allemagne	Total	France	Allemagne	Total
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	4,699	15,280	19,979	4,339	15,380	19,719
Coût financier	74	267	341	69	245	314
Coût des services rendus dans l'exercice	254	408	662	283	431	714
Indemnités versées	(126)	(406)	(532)	(58)	(398)	(456)
Sous-total éléments enregistrés en Compte de Résultat	202	269	471	294	278	550
Pertes et gains actuariels pour l'exercice (1)	547	2,937	3,484	65	(378)	(313)
Valeur actualisée des engagements à la clôture	5,448	18,488	23,936	4,699	15,280	19,979

(1) En application d'IAS 19 révisé les écarts actuariels de 2019 et de 2018 sont comptabilisés directement en capitaux propres (autre élément du résultat global)

23.1.2 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien dans le Groupe du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques des pays dans lesquels les régimes sont en vigueur.

Les principales hypothèses actuarielles, concernant le taux d'actualisation, le taux d'indexation des salaires et les taux de turnover, ont été revues à la clôture de l'exercice. Ces hypothèses correspondent aux meilleures estimations de la direction à la date d'arrêté des comptes.

Principales hypothèses utilisées :

Hypothèses actuarielles	France		Allemagne	
	2019	2018	2019	2018
Taux d'actualisation (IFC)	0,9%	1,80%		
Taux d'actualisation (Médaille du travail)	0,9%	1,45%	0.8%	1,80%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%	1.50%	1,50%
Âge moyen de départ à la retraite	65 years	65 years	65 years	65 years
Taux de turnover	0-17,09%	0-17,09%	0-12.5%	0-12.5%
Table de mortalité	INSEE 2011/2013	INSEE 2011/2013	Richttafel 2018 G von Heubeck	Richttafel 2018 G von Heubeck
Taux de croissance moyen des salaires	1,75%	1,75%	2%	2%

23.2 Médailles du travail

Les médailles du travail, accordées dans le cadre d'accords conventionnels, représentent des primes complémentaires pour les employés et varient en fonction de leur niveau d'ancienneté.

Variation des engagements durant l'exercice	31/12/2019			31/12/2018		
	France	Allemagne	Total	France	Allemagne	Total
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	803	42	846	771	95	866
Coût des services rendus dans l'exercice	74		74	71	32	103
Coût financier	13		13	11		11
Prestations payées	(24)	(24)	(48)	(75)	(85)	(160)
Pertes/(gains) actuariels de l'exercice	(29)		(29)	24		24
Valeur actualisée des engagements à la clôture	836	18	852	803	42	844

23.3 Plans de retraite anticipée

Le droit du travail allemand donne l'opportunité aux employés ayant dépassé l'âge de 55 ans de bénéficier d'un plan de retraite anticipé par lequel, en accord avec l'entreprise, ces derniers ont la possibilité de travailler à temps partiel sur une durée allant de deux à six ans en contrepartie d'une réduction de salaire. Les subventions versées par l'administration allemande sont conditionnées par l'embauche de nouveaux salariés en remplacement des bénéficiaires qui ont pris leur retraite.

En application des dispositions de la norme IAS 19, une provision doit être constituée pour tous les employés actifs susceptibles d'être futurs bénéficiaires de cette opportunité.

	31/12/2019	31/12/2018
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	2	2
Coût des services rendus dans l'exercice	(0)	(0)
Prestations payées		
Valeur actualisée des engagements à la clôture	2	2

24 PASSIFS FINANCIERS

24.1 Etat de l'endettement net

	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts et dettes financières à long terme	297,431	64,656
Emprunts et dettes financières à court terme	47,566	224,416
Sous-total endettement brut	344,997	289,072
CIR/CICE cédés à BPI/OSEO	(12,261)	(12,225)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(48,836)	(37,722)
Total de l'endettement net	283,900	239,125

Les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraités des effets de l'application d'IFRS16 Contrats de location. Voir note 2.1.1.1 concernant les effets de l'application d'IFRS16

24.2 Décomposition de la dette par nature et par échéance

24.2.1 Dette obligataire 2016 prolongée jusqu'en 2022

Le 3 novembre 2016 (date du Closing), les Obligations existantes à échéance 2016, dont le montant principal était de 195,164 millions USD ont été échangés contre des nouvelles obligations de droit français en euros (Les « Obligations Nouvelles »), à bons de souscription d'action. La valeur nominale des Obligations Nouvelles s'élève à 181,718 millions €.

L'échéance des Obligations Nouvelles a été prolongée jusqu'au 31 mai 2022, après l'Assemblée Générale des titulaires des Obligations Nouvelles en date du 19 février 2019 faisant suite à l'approbation préalable de l'Assemblée Générale des associés de **Novasep Holding SAS** du 15 février 2019.

Cette modification de dette a donné lieu conformément à la norme IFRS 9 à :

- Un test dit qualitatif qui a consisté à l'analyse des conditions contractuelles (devises, type de taux, prêteur et des caractéristiques telles que l'optionnalité, covenants) avant et après modifications.
- Un test dit quantitatif. La norme précise que l'extinction de passif a lieu s'il y a une modification substantielle de la dette définie de la manière suivante : « La valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions, y compris les honoraires versés nets des honoraires reçus, actualisée par application du taux d'intérêt effectif initial, est différente d'au minimum 10% de la valeur actualisée des flux de trésorerie du passif financier initial ».

Au regard de l'analyse qualitative et du résultat du test de 10%, il s'agit donc **d'une extinction de dette obligataire suivie d'une nouvelle dette obligataire**.

En conséquence, le traitement comptable opéré sur l'exercice 2019 a été le suivant :

- La différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions, et la valeur actualisée des flux de trésorerie du passif financier initial soit un montant de 1 168 k€ a été comptabilisée en charges financières
- Les frais d'émission de la dette obligataire pour 2 525 k€ ont été intégrés au coût amorti et pris en compte pour le calcul du taux d'intérêt effectif de la nouvelle dette obligataire qui s'élève à 11,73%
- Les frais d'émission de l'ancienne dette obligataire pour 447,3 k€ ont été enregistrés en charges financières.

24.2.2 Instruments financiers émis au cours de l'exercice 2019 par la société GROUPE NOVASEP

La société **Groupe Novasep SAS** a émis deux emprunts obligataires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 selon les caractéristiques suivantes :

- Le 26 avril 2019, le Président de la société **Groupe Novasep SAS** a autorisé l'émission de 125 obligations d'un montant nominal de 224.000 USD chacune, soit une valeur globale de 28 millions de USD (ci-après les « **Obligations A** »). Les Obligations A ont été entièrement souscrites en date du 29 avril 2019 à un prix de souscription de 215.040 USD par Obligation A et porte intérêt au taux d'intérêt de 11% (dont LIBOR minimum de 2.5%) .
- Le 31 octobre 2019, l'associée unique de la société **Groupe Novasep SAS** a autorisé l'émission de 75 obligations d'un montant nominal de 222.000 USD chacune, soit une valeur globale de 16.650.000 USD (ci-après les « **Obligations B** »). Les Obligations B ont été entièrement souscrites les 31 octobre et 1er novembre 2019 à un prix de souscription de 213.120 USD par Obligation B et porte intérêt au taux d'intérêt de 11 % (dont LIBOR minimum de 2.5%).

Les Obligations A et les Obligations B sont dénommées ensemble ci-après par les « **Obligations Omega** ».

Par décisions de l'associée unique de **Groupe Novasep SAS** en date du 27 décembre 2019 et avec l'approbation unanime des titulaires des Obligations A et des Obligations B, il a été autorisé d'aménager les termes et conditions des Obligations Omega comme suit :

- **Pour les Obligations A :**

Le montant du premier versement de cent douze mille USD (112.000 USD) par Obligation A, payable au titre du remboursement des Obligations A au premier anniversaire de la Date d'Emission (telle que définie dans les termes et conditions des Obligations A), soit le 29 avril 2020, conformément aux dispositions de l'Article 5(a)i. des termes et conditions des Obligations A, sera payable à la deuxième date anniversaire de la Date d'Emission, soit le 29 avril 2021, étant précisé que la seconde échéance de remboursement d'un montant de 56.000 USD étant maintenue au 29 avril 2021, la première échéance de remboursement de chaque Obligation A au 29 avril 2021 sera d'un montant total de cent soixante-huit mille USD (168.000 USD) par Obligation A.

- **Pour les Obligations B:**

- La date d'échéance (telle que définie dans les termes et conditions des Obligations B) est prorogée du 31 mars 2020 au 28 avril 2021 ;
- Les dispositions de la Condition 5(c)(ii) des termes et conditions des Obligations B seront réputées être supprimées de ces derniers de telle sorte que l'Émetteur (tel que défini dans les termes et conditions des Obligations B) n'aura à titre personnel ou par l'une de ses sociétés affiliées (telles que définies dans les termes et conditions des Obligations B), aucune obligation de racheter des Obligations B, suite à la réception par lui de tout paiement dû au titre du paiement visé à la Condition 5(c)(ii) ; et
- Le groupe DIIS, en tant que représentant de la masse des titulaires des Obligations B, est autorisé à signer, au nom de la masse, un avenant à la garantie à première demande de **Novasep Holding SAS** (telle que définie dans les termes et conditions des Obligations B), dont le seul but est de prendre en compte l'extension de la date d'échéance du 31 mars 2020 au 28 avril 2021 et d'augmenter le montant maximum (tel que défini dans la garantie

à première demande de **Novasep Holding SAS**) de 21.000.000 à 23.000.000 USD.

24.2.2.1 Dette obligataire OMEGA A

Le 27 décembre 2019, la dette obligataire émise le 29 avril 2019 a été renégociée pour aménager les termes et conditions des obligations A. Les Obligations A arriveront à échéance le 30 octobre 2021 avec une première échéance au 29 avril 2021.

Cette modification de dette a donné lieu conformément à la norme IFRS 9 à une analyse quantitative et qualitative telle que décrite au paragraphe 24.2.1 ci-dessus.

Du point de vue du test quantitatif, le résultat des travaux a permis de conclure que le ratio est inférieur à 10 %.

Au regard de l'analyse qualitative et du résultat du test de 10%, il s'agit donc **d'une modification de la dette obligataire OMEGA A.**

Le traitement comptable opéré sur l'exercice 2019 a été le suivant :

- Le coût amorti a été recalculé à la date de renégociation du 27 décembre 2019 afin de maintenir le TIE d'origine sur le nouvel échéancier (soit 15,67 %).
- Les frais d'émission de la dette obligataire pour 1 677 k\$ et les frais de renégociation pour un montant de 44.6 k\$ ont été intégrés au coût amorti.

24.2.2.2 Dette obligataire OMEGA B

Suite à la décision d'aménagement des termes et conditions des Obligations B émises par la société GROUPE NOVASEP, les Obligations B arriveront à échéance le 28 avril 2021.

Cette modification de dette a donné lieu conformément à la norme IFRS 9 à une analyse quantitative et qualitative telle que décrite au paragraphe 24.2.1 ci-dessus. :

Du point de vue du test quantitatif, le résultat des travaux a permis de conclure que le ratio est supérieur à 10 %.

Au regard de l'analyse qualitative et du résultat du test de 10%, il s'agit donc **d'une extinction de dette OMEGA B suivie d'une nouvelle dette OMEGA B.**

Le traitement comptable opéré sur l'exercice 2019 a été le suivant :

- Les frais d'émission de la dette obligataire pour 666 k\$ ont été comptabilisés en charge.
- Les frais de renégociation pour un montant de 26,5 k\$ ont été intégrés au coût amorti et pris en compte pour le calcul du nouveau taux d'intérêt effectif (soit 11,88 %).

L'information contenue dans ce paragraphe est fournie au 31 décembre de chaque année.

La principale variation entre 2018 et 2019 est le classement de la dette obligataire en court terme en 2018 et en moyen terme en 2019. En effet l'échéance de la dette obligataire principale a été étendue passant du 31 mai 2019 dans les comptes clos au 31 décembre 2018 au 31 mai 2022 dans les comptes clos au 31 décembre 2019.

2019	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total au 31 Décembre 2019
Dettes auprès des banques et investisseurs institutionnels	1,000	222,102	313	223,414
Intérêts courus	856	37,799	-	38,655
Créances cédées au factor sans recours	25,631			25,631
Dettes liées aux locations	10,057	12,175	9,704	31,936
Autres dettes	6,620	8,972	-	15,592
CIR/CICE BPI/OSEO financement	3,401	6,367	-	9,768
Endettement total	47,565	287,415	10,017	344,997
Créances fiscales cédées à BPI/OSEO	(4,169)	(8,092)	-	12,261
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(48,836)	-	-	(48,836)
Total de l'endettement net	(5,440)	279,323	10,017	283,900

2018	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total au 31 Décembre 2018
Dettes auprès des banques et investisseurs institutionnels	179,815	4,000	1,002	184,817
Intérêts courus	2,881	9,042	6,761	18,684
Créances cédées au factor sans recours	30,231			30,231
Dettes liées aux locations-financement	824	24,767	-	25,591
Autres dettes	7,524	11,975	320	50,050
CIR/CICE BPI/OSEO financement	3,140	6,790	-	9,930
Endettement total	224,416	56,573	8,083	289,072
Créances fiscales cédées à BPI/OSEO	(3,788)	(8,436)	-	(12,225)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(37,722)	-	-	(37,722)
Total de l'endettement net	182,906	48,137	8,083	239,125

Les financements CIR/CICE par BPI/OSEO sont détaillés ci-dessous

	31/12/2019	31/12/2018
CIR 2015 Financement OSEO		2,463
CICE 2015 Financement OSEO		677
CICE 2016 Financement OSEO	675	675
CIR 2016 Financement OSEO	2,727	2,727
CICE 2017 Financement OSEO	835	747
CIR 2017 Financement OSEO	2,641	2,641
CICE 2018 Financement OSEO	661	
CIR 2018 Financement OSEO	2,230	
Total	9,768	9,930

24.3 Ventilation de la dette par nature de taux

	31/12/2019	31/12/2018
Dettes à taux fixe	304,977	286,881
Dettes à taux variable	40,020	2,190
Total	344,997	289,072

Les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraités des effets de l'application d'IFRS16 Contrats de location. Voir note 2.1.1.1 concernant les effets de l'application d'IFRS16

24.4 Ventilation de la dette par devises

	31/12/2019	31/12/2018
Dettes libellées en dollars	38,903	259
Dettes libellées en euros	306,094	288,813
Total	344,997	289,072

Les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraités des effets de l'application d'IFRS16 Contrats de location. Voir note 2.1.1.1 concernant les effets de l'application d'IFRS16

25 RISQUES EN MATIERE DE CHANGE ET DE TAUX D'INTERET

RISQUES LIES AUX FLUCTUATIONS DE TAUX D'INTERETS

Les obligations en euros ont été souscrites à taux fixe et ne donnent donc pas lieu à un risque de taux.

L'exposition du Groupe aux fluctuations de taux d'intérêt est limitée à certaines locations-financement ainsi qu'aux obligations émises en dollar US en 2019.

RISQUES LIES AUX FLUCTUATIONS DE CHANGE

Certains produits, coûts, actifs, passifs sont comptabilisés dans des devises différentes de l'euro. En conséquence, les variations des taux de change de ces devises affectent les produits, résultats et flux de trésorerie générés par le Groupe et peuvent résulter en des pertes et gains. La plupart des devises sont gérées au niveau du cash pooling du Groupe ce qui permet de compenser les achats et les ventes en devise ou de mettre en place des couvertures spécifiques si le risque est anticipé.

Des instruments de couverture ont été mis en place spécifiquement pour couvrir partiellement les nouveaux engagements obligataires en dollar US.

26 DETAIL DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le Groupe se prémunit contre les risques de taux et de change par le biais d'instruments dérivés. Le Groupe applique la comptabilité de couverture telle que définie par IFRS 9 et dont les règles et méthodes comptables sont décrites dans la Note 2.3.27.

26.1 Couverture de taux d'intérêt

Le groupe n'a pas d'engagement concernant une couverture de taux d'intérêt au 31 décembre 2019.

26.2 Couverture de change

Le groupe détient 2 engagements concernant les taux de couverture de change actuel et futur au 31 décembre 2019 en lien avec les nouvelles obligations souscrites en dollar US.

27 ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

27.1 Coûts salariaux, effectif et équivalent temps plein

	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et charges sociales	101,360	96,084
Charges de personnel intérimaire	4,951	5,021
Intéressement et participation	5,283	3,985
Actions gratuites et plan de souscription d'actions		19
Total	111,593	105,109

L'effectif du groupe se répartit par catégorie de salariés comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	488	490
Agents de maîtrise – employés	669	625
Ouvriers	334	330
Total	1,491	1,445

Dont 60 intérimaires à fin 2019 et 97 intérimaires à fin décembre 2018.

L'effectif du groupe en « équivalent temps plein » y compris les travailleurs intérimaires par BU s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Manufacturing Solutions	1,212	1,179
Process Solutions	229	239
Corporate	23	27
Total	1,491	1,445

27.2 Dotations aux amortissements

	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux amortissements sur les autres immobilisations incorporelles	2,252	2,788
Dotation aux amortissements sur des immobilisations incorporelles suite à regroupement d'entreprise	-	69
Dotations aux amortissements sur les immobilisations corporelles	12,832	12,851
Dotations aux amortissements – locations-financement	6,919	4,194
Total	22,003	19,899
Sous total Dotation aux amortissements	22,003	19,899
Perte de valeur	91	91
Total	22,094	19,990

Les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraités des effets de l'application d'IFRS16 Contrats de location. Voir note 2.1.1.1 concernant les effets de l'application d'IFRS16

27.3 Autres produits et charges d'exploitation

	31/12/2019	31/12/2018
Variation des provisions sur créances clients et comptes rattachés	6	(154)
Variation nette des autres provisions d'exploitation	174	(538)
Gains et pertes de change	98	380
Autres	7,394	2,573
Total	7,673	2,261

Les autres produits concernent principalement en 2018 l'indemnisation d'assurance pour perte d'exploitation perçue à la suite de l'incendie sur le site Leverkusen

Les autres produits concernent principalement en 2019 les indemnités reçues par des clients dans le cadre de divers projets qui ont été arrêtés en cours de développement.

27.4 Autres produits et charges opérationnels non récurrents

Sont considérés en charges et en produits non récurrents, les événements qui ne rentrent pas dans le cours normal des affaires, c'est-à-dire (liste non exhaustive) :

- Les litiges sociaux qui ont un impact sur les salaires, membres du COMEX
- Les litiges autres que des litiges commerciaux immatériels (problèmes de qualité, réclamations des clients).
- Les dommages dus à un incendie en Allemagne limité à la partie liée aux dommages. En revanche, l'interruption d'activité a été prise en compte dans le résultat d'exploitation.
- Les frais de restructuration de la dette, etc.

	31/12/2019	31/12/2018
Litiges	(63)	(83)
Plan départ volontaire	(630)	0
Autres produits non récurrents	5,437	2,463
Autres charges non récurrentes	(15,840)	(2,132)
Total	(11,096)	248

En 2019, les éléments exceptionnels suivants ont pu être constatés :

- Autres produits non récurrents pour 5 437 k€ dont :
 - 2 781 k€ d'abandon d'avances remboursables lié à l'arrêt d'un projet avec un client
 - 1 910 k€ de subventions à la suite d'un abandon de projet
 - 405 k€ de remboursement lié à l'incendie du bâtiment de Leverkusen DNES en 2018
- Autres charges non récurrentes pour 15 840 k€ dont :
 - 2 530 k€ de frais exceptionnels relatif à une étude sur l'optimisation des processus financier
 - 8 601 k€ d'impact global à la suite de l'incident de production survenu sur l'exercice 2019
 - 3 685 k€ de mise au rebut de frais de développement à la suite de l'abandon d'un projet
 - 453 k€ de frais d'émission de la nouvelle dette obligataire

En 2018, les éléments suivants ont été observés :

- Résultat exceptionnel 2 463 k€ dont :
 - 1 919 k€ d'indemnité d'assurance reçue suite à l'incendie du bâtiment de Leverkusen DNES
 - 55 k€ de litige fiscal pour une demande de remboursement de la contribution de 3% sur les dividendes de 2013 à 2017
- Autres charges non récurrentes pour 2 132 k€ dont :
 - 657 k€ de frais exceptionnels liés à la recherche de nouveaux actionnaires
 - 254 k€ de litiges clients
 - 137 k€ de valeur nette comptable des immobilisations cédées

27.5 Résultat Financier

	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts des dettes obligataires	(28,649)	(26,832)
Autres charges d'intérêts	(589)	(740)
Intérêts des dettes de location-financement	(766)	(154)
Coût de l'endettement financier net	(30,005)	(27,726)
Coût financier – provisions pour retraites et engagements envers les salariés	(364)	(351)
Variation juste valeur des instruments de couverture de change	(23)	
Pertes et gains de change	231	455
Autres charges financières nettes	(186)	(233)
Autres produits et charges financiers	(342)	(129)
Total résultat net financier	(30,346)	(27,855)

Les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraités des effets de l'application d'IFRS16 Contrats de location. Voir note 2.1.1.1 concernant les effets de l'application d'IFRS16

27.6 Impôt sur le résultat

27.6.1 Intégration fiscale en France

Depuis le 1er juillet 2007, les filiales françaises du Groupe (**Groupe Novasep SAS, Novasep Process SAS, Séripharm SAS et Finorga SAS**) appartiennent au groupe d'intégration fiscale dont **Novasep Holding SAS** est la tête. Puisqu'elle possède plus de 95% de ces filiales françaises, la société mère **Novasep Holding SAS** a décidé de faire une déclaration d'impôts consolidée.

27.6.2 Charges d'impôts

	31/12/2019	31/12/2018
Impôts exigibles	(1,946)	(1,617)
Impôts différés	(1,084)	(8,869)
Total	(3,029)	(10,486)

27.6.3 Origine des actifs et passifs d'impôts différés

	Ouverture 01/01/2019	Produits/charges	Autres charges/produits	Clôture 31/12/2019
Solde net des actifs et passifs d'impôts différés	2,190	(1,084)	962	2,068
Actifs d'impôts différés	4,710	(1,712)	962	3,960
Passifs d'impôts différés	(2,520)	628		(1,892)

L'impôt différé a été rapporté par juridiction fiscale dans le bilan. Les principales zones sont la France, la Belgique, l'Allemagne et les Etats-Unis. A chaque fin de période, le Groupe passe en revue la somme récupérable des actifs d'impôts différés résultant de reports de pertes fiscales. Les actifs d'impôts différés résultant de ces pertes cumulées ne peuvent être reconnus qu'à la condition notamment que le Groupe démontre la probabilité que celles-ci puissent être imputées sur des bénéfices futurs équivalents dans un avenir raisonnable.

27.6.4 Réconciliation entre le taux légal d'impôt en France et le taux effectif d'impôt

	31/12/2019
Résultat consolidé avant impôts	(39,642)
Impôt théorique – produit/(charge)	11,298
Différences de taux	(248)
Crédit d'impôt	776
Charges non déductibles	(671)
Produits non imposables	427
Retraitement de la CVAE	(735)
Pertes fiscales générées au cours de l'exercice et n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un IDA	(9,775)
Différences de taux sur la comptabilisation d'impôt différé actif sur pertes	(467)
Régularisation du stock d'impôts différés	(1,842)
Autres	(1,792)
Produit / (Charge) d'impôt effectif	(3,029)

28 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2019 aux six membres du Comité Exécutif du Groupe (le Comité Exécutif du Groupe était composé de neuf personnes jusqu'en 31 décembre 2018) se décomposent de la façon suivante

	31/12/2019	31/12/2018
Salaires bruts annuels	1,152	1,152
Bonus annuels	168	462
Autres avantages en nature (voitures de fonction, retraites complémentaires)	48	28
Total	1,368	1,642

29 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

29.1 Variation du besoin en fonds de roulement

	31/12/2019	31/12/2018
Augmentation (-) / Diminution (+) des créances clients et comptes rattachés	14,342	(14,572)
Augmentation (-) / Diminution (+) des stocks	(30,440)	(7,167)
Augmentation (+) / Diminution (-) des dettes fournisseurs	(1,791)	(1,571)
Augmentation (+) / Diminution (-) des paiements reçus sur acomptes	26,526	7 168
Autres Créances et dettes	3,721	(7,534)
Provisions-nettes	(25)	645
Variation du besoin en fonds de roulement	12, 334	(23,031)

Le Groupe a procédé à un changement de comptabilisation des créances cédées au factor, conformément à la note 11.3

29.2 Variation nette des crédits à court terme

	31/12/2019	31/12/2018
Remboursements des dettes locatives	(8,372)	(1,697)
Total variations des dettes à court terme	(8,372)	(1,697)

Les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraités des effets de l'application d'IFRS16 Contrats de location. Voir note 2.1.1.1 concernant les effets de l'application d'IFRS16

29.3 Intérêts payés

	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts des locations Locations-financement	(766)	(154)
Intérêts payés aux institutions financières sur la dette	(11,975)	(9,379)
Engagements de couverture de taux d'intérêts		
Affacturage	(539)	(680)
Autres intérêts payés	30	(48)
Total des intérêts payés	(13,256)	(10,261)

29.4 Autres flux liés aux activités de financement (net)

	31/12/2019	31/12/2018
Financement (CIR/CICE)	(163)	142
Factoring	(3,676)	
Autres	(1,743)	8,940
Total	(5,582)	9,082

Le poste "Autres" inclut des avances de fonds sur projets

29.5 Emission de dettes financières long terme, nette des coûts d'émission

	31/12/2019	31/12/2018
Omega A	(24 008)	-
Omega B	(14 326)	-
Autres	(-)	4,000
Total	(38,334)	4,000

30 ENGAGEMENTS DU GROUPE

30.1 Relatifs à des contrats commerciaux

Dans le cadre de son activité de contrats de construction, de la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, le Groupe s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager son client en cas de manquement à ses obligations contractuelles et procède à la mise en place de garantie de bonne fin. Le montant de ses garanties s'élevait à 5,9 m€ au 31 décembre 2019 contre 5,8 m€ au 31 décembre 2018.

L'ensemble des coûts permettant au Groupe de respecter ses obligations est évalué affaire par affaire et fait partie intégrante des coûts à terminaison. A défaut, tout risque potentiel est estimé affaire par affaire, et est provisionné dans les comptes du Groupe le cas échéant.

Pour financer l'exécution d'un contrat, le Groupe perçoit des versements de ses clients selon les termes du contrat. Ces paiements sont enregistrés en dettes au bilan. Afin d'en garantir la restitution éventuelle en cas de non-respect de ses obligations contractuelles, le Groupe peut mettre en place à la demande du client une garantie de restitution d'acomptes. La somme de ces garanties s'élève à 5,3 m€ au 31 décembre 2019, contre 6,5 m€ au 31 décembre 2018.

30.2 Relatifs aux locations simples

Des contrats de location simple sont conclus dans le cadre de l'activité lorsqu'il n'existe aucun intérêt économique d'acquérir ces actifs. Deux catégories de contrats ont été déterminées :

- Les contrats de location simple ayant une valeur économique supérieure à 5K€ et une valeur d'utilisation supérieure à 1 an ont été retraités des locations simples dans le cadre de l'application d'IFRS16, conformément à la note 2.2.1
- Les contrats de location simple résiduels non couverts par la norme IFRS 16 ont été gérés comme précédemment. Il s'agit principalement de contrats de location de petit matériel ou de matériel informatique. Les sommes versées au titre de ces contrats restent peu significatives. Le Groupe n'a pas d'engagement à payer des loyers conditionnels, ni de contrats de sous-location.

30.3 Relatifs à la dette du Groupe

Les garanties mises en place en émettant les obligations garanties de premier rang libellés en dollars américains (USD) de **Novasep Holding SAS** suite à la restructuration au 15 mars 2012 ont été levées et libérées suite à un accord cadre de libération et exonération daté du 4 novembre 2016 par et entre **Novasep Holding SAS**, les garants de Novasep et Deutsche Bank AG, agence de Londres comme agent de garanties, agent de paiement principal, agent payant et agent de transfert, Deutsche Trustee Company Limited en tant que fidéicommissaire et Deutsche Bank Luxembourg en tant qu'agent payant, agent de transfert et registraire au Luxembourg.

En suite de l'émission des Obligations A et des Obligations B par la société **Groupe Novasep SAS**, un certain nombre de garanties ont été accordés par le groupe à la masse des porteurs des Obligations A et B.

Les garanties suivantes ont été accordées :

- La garantie autonome à première demande, rédigée en langue anglaise et soumise au droit français, intitulé « First Demand Autonomous Guarantee » conclue entre **Novasep Holding SAS** en qualité de garant (Guarantor) et DIIS Group en qualité de représentant de la masse des porteurs d'Obligations A (Bondholders' Representative) afin de garantir le paiement par **Groupe Novasep SAS** de toute somme due au titre des Obligations A, dans la limite de 35 millions USD ;
- La garantie autonome à première demande, rédigée en langue anglaise et soumise au droit français, intitulé « First Demand Autonomous Guarantee » conclue entre **Novasep Holding SAS** en qualité de garant (Guarantor) et DIIS Group en qualité de représentant de la masse des porteurs d'Obligations B (Bondholders' Representative) afin de garantir le paiement par **Groupe Novasep SAS** de toute somme due au titre des Obligations B, dans la limite de 23 millions USD ;
- Les contrats (a) de nantissement de premier et de second rang des actions de la société Henogen SA, rédigé en langue anglaise et soumis au droit belge, intitulé « Share Pledge Agreement », conclu entre **Groupe Novasep SAS** et **Novasep Process SAS** en qualité de gageurs (Pledgors) ainsi que la société DIIS Group en qualité de représentant de la masse des obligataires (Bondholders' Representative) afin de garantir le paiement par **Groupe Novasep SAS** de toute somme due au titre des Obligations Omega, (b) de nantissement de compte de titres financiers relatif aux actions de **Novasep Process SAS**, rédigé en langue anglaise et soumis au droit français, intitulé « Securities Accounts Pledge Agreement » conclu par **Groupe Novasep SAS** en qualité de gageur (Pledgor) ainsi que la société DIIS Group en qualité de représentant de la masse des obligataires (Bondholders' Representative) afin de garantir le paiement par **Groupe Novasep SAS** de toute somme due au titre des Obligations B, et (c) de nantissement des actions de **NOVASEP DEUTSCHLAND GmbH**, rédigé en langue anglaise et soumis au droit allemand, intitulé « Share Pledge Agreement » conclu par **Novasep Holding SAS** en qualité de gageur (Pledgor) ainsi que la société DIIS Group en qualité de représentant de la masse des obligataires (Bondholders' Representative), afin de garantir le paiement par **Groupe Novasep SAS** de toute somme due au titre des Obligations B ainsi que les obligations de **Novasep Holding SAS** au titre de la garantie à première demande concernant les Obligations B, ainsi que le contrat intitulé « Security Agency Agreement », rédigé en langue anglaise et soumis au droit allemand, conclu relativement au Contrat de Nantissement d'Actions de **NOVASEP DEUTSCHLAND GmbH** ;

- Des contrats de nantissement de premier et de second rang de (a) la totalité des comptes bancaires de **Groupe Novasep SAS** à la date d'émission de chacune des Obligations Omega et (b) la totalité des comptes bancaires de **Novasep Holding SAS** à la date d'émission de chacune des Obligations Omega, rédigés en langue anglaise et soumis au droit français, intitulés « Bank Account Pledge Agreements » conclus respectivement entre **Groupe Novasep SAS** en qualité de gageur (Pledgor) et la société **DIIS Group** en qualité de représentant de la masse des obligataires (Bondholders' Representative) d'une part, afin de garantir le paiement par **Groupe Novasep SAS** de toute somme due au titre des Obligations Omega, et entre **Novasep Holding SAS** en qualité de gageur (Pledgor) et la société **DIIS Group** en qualité de représentant de la masse des obligataires (Bondholders' Representative) d'autre part, afin de garantir le paiement par **Groupe Novasep SAS** de toute somme due au titre des Obligations Omega ainsi que les obligations de **Novasep Holding SAS** au titre des garanties à première demande concernant les Obligations Omega ;
- Les conventions de rang de droit belge et de droit français conclues entre **DIIS Group** en qualité de représentant de la masse des porteurs des Obligations A et des Obligations B aux termes desquelles les porteurs d'Obligation Omega consentent à être traités au même rang dans le cadre des nantissements des actions de **HENOGEN SA** de premier et de second rang et des comptes bancaires de **Groupe Novasep SAS** et de **Novasep Holding SAS** de premier et de second rang.

Engagements du Groupe en matière de covenants :

À la suite des termes et conditions des obligations émises par **Novasep Holding SAS** le 3 novembre 2016, tel qu'amendés en février 2019, **Novasep Holding SAS** et ses filiales doivent respecter un nombre de règles et de limites.

Les obligations émises en 2016 et dont le terme a été prolongé en 2019 ne sont pas garanties.

Les termes et conditions des Obligations Nouvelles limitent, entre autres :

- La capacité de **Novasep Holding SAS** et ses filiales à :
 - Payer des dividendes, rembourser ou racheter le capital social ;
 - Effectuer certains paiements avec restrictions et investissements ;
 - Transférer ou vendre des actifs ;
 - Fusionner ou consolider avec d'autres entités ;
 - Effectuer des transactions avec des filiales.
- La capacité de **Novasep Holding SAS** ainsi que ses filiales principales de créer certaines garanties.

En suite de l'émission des Obligations A et des Obligations B par **Groupe Novasep SAS**, la société **Groupe Novasep SAS** s'est engagée à respecter l'ensemble des obligations indiquées aux articles 6 et 7 des termes et conditions des Obligations Nouvelles qui sont résumées aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus.

De même, et ce depuis le 19 février 2019, les termes et conditions des Obligations Nouvelles prévoient l'obligation pour **Novasep Holding SAS** de fournir dans certains délais aux détenteurs d'Obligations Nouvelles et au représentant de la masse des obligataires certains documents et informations concernant les résultats et la performance financière de **Novasep Holding SAS** et de ses filiales ainsi qu'une description de tout événement récent significatif. De même, **Novasep Holding SAS** devra fournir aux détenteurs d'Obligations Nouvelles et au représentant de la masse des obligataires dans les meilleurs délais suivant la survenance de toute acquisition, cession ou restructuration importante de **Novasep Holding SAS** et de ses filiales, dans leur ensemble, ou le remplacement du Président, Directeur Général ou du Directeur Financier de **Novasep Holding SAS** ou le remplacement de commissaires aux comptes de **Novasep Holding SAS**, ou de tout autre changement important annoncé publiquement par **Novasep Holding SAS**, un rapport contenant une description de cet événement.

Le Groupe était en conformité avec ces règles et limites au 31 décembre 2019.

Dette obligataire 2016 prolongée jusqu'en 2022 :

Les obligations nouvelles émises en 2016 ne sont pas garanties et ne comportent pas de limitations aux activités de **Novasep Holding** ou du Groupe. Il n'y a pas de changement lors du renouvellement de la dette obligataire le 19 février 2019.

Le Groupe était en conformité avec ces règles et limites au 31 décembre 2019.

31 PASSIF EVENTUEL

Aucun passif éventuel n'a été identifié à la date du bilan financier.

32 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux règlements ANC n°2016-09 (IFRS) et n°2016-08 (principes comptables français), le montant total des honoraires pour chaque commissaire aux comptes figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice, en séparant les honoraires afférents à la certification des comptes de ceux afférents le cas échéant aux autres services.

Les honoraires passés en compte de résultat dans les comptes clos au 31 décembre 2019 sont les suivants :

	Deloitte	KPMG	EY	Total
Certification des comptes individuels et examen limité (Entité + entités contrôlées (1))	286	202	10	498
Services autres que la certification des comptes (2) (Entité + entités contrôlées (1))	60	0	199	259
Total	346	202	209	757

NOVASEP HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 38 584 889,14€

Siège social – 39 rue Saint Jean de Dieu – 69007 LYON

492 941 299 R.C.S. LYON

(la "Société")

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Etabli en application des dispositions de l'article L.233-16 du Code de Commerce

Chers Associés,

Conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et L. 233-26 du Code de Commerce, nous vous présentons dans le présent rapport les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2019. Ce rapport a vocation à être revu avec le rapport de gestion dont il est complémentaire. Les comptes consolidés seront produits simultanément avec les comptes annuels de chacune de nos filiales, afin d'avoir une lisibilité sur l'activité et les performances du groupe.

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE L'ENSEMBLE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Le résultat a été impacté par une activité moins dynamique sur l'ensemble de notre portefeuille d'activité tout en maintenant un niveau de marge constant.

L'exercice 2019 se solde par une perte comptable de 42 671 k€ pour un chiffre d'affaires en nette baisse de 6,05 % à 269 942 k€.

Extension de la maturité de la dette obligataire de la société NOVASEP HOLDING :

Le processus de cession visant à céder la totalité des actions ou des actifs de Novasep à de nouveaux investisseurs s'est déroulé au cours de l'année 2018, tel qu'annoncé lors du processus de refinancement de la dette en 2016. A l'examen des offres soumises, il est apparu préférable aux actionnaires de procéder à une extension de la maturité de la dette émise en 2016.

L'assemblée générale des associés en date du 15 février 2019, conformément à l'autorisation du Conseil de Surveillance du 29 novembre 2018 et du 30 janvier 2019, a autorisé la restructuration de sa dette en

modifiant l'échéance de ses obligations et de ses BSA C, émis le 3 novembre 2016, ainsi que de ses BSA A, émis le 15 mars 2012.

Suite à l'accord des porteurs d'obligations et des titulaires de BSA A et de BSA C, il a été réalisé :

- La prorogation de l'échéance des Obligations du 31 mai 2019 au 31 mai 2022,
- La prorogation de l'échéance des BSA A du 15 mars 2019 au 31 mai 2022,
- La prorogation de l'échéance des BSA C du 31 mai 2019 au 31 mai 2022.

Emission d'obligations par la société GROUPE NOVASEP :

Au cours de l'exercice 2019, deux émissions obligataires ont été réalisées par la société GROUPE NOVASEP, filiale détenue à 100% par la Société :

- Une émission obligataire d'un montant nominal de 28 millions de dollars, approuvée par le Conseil de Surveillance de la Société lors de sa réunion du 26 avril 2019, a été autorisée par décisions du Président de GROUPE NOVASEP en date du 26 avril 2019 (ci-après les « **Obligations A** »). Les Obligations A ont été entièrement souscrites en date du 29 avril 2019.
- Une émission obligataire d'un montant nominal de 16.650.000 dollars, approuvée par le Conseil de Surveillance de la Société lors de sa réunion du 30 octobre 2019, a été autorisée par décisions de l'associée unique de GROUPE NOVASEP en date du 31 octobre 2019 (ci-après les « **Obligations B** »). Les Obligations B ont été entièrement souscrites les 31 octobre et 1^{er} novembre 2019.

Les Obligations A et les Obligations B sont dénommées ensemble ci-après par les « **Obligations Omega** ».

Ces émissions visaient à compenser :

- La baisse sur certaines de nos activités ;
- L'activité du site de Mourenx qui a été fortement impactée par l'incident survenu sur son unité de purification ;
- L'augmentation du besoin en fonds de roulement liée à la forte croissance de l'activité Synthèses sur des produits à cycle de production long.

Par décisions de l'associée unique de GROUPE NOVASEP du 27 décembre 2019 et avec l'approbation unanime des titulaires des Obligations Omega, il a été autorisé de reporter les échéances de remboursement des emprunts obligataires de tel sorte que les premiers remboursements arriveraient à échéance courant 2021.

Dans le cadre de ces émissions, le groupe a dû accorder un certain nombre de garantie et notamment :

- la garantie autonome à première demande, rédigée en langue anglaise et soumise au droit français, intitulé « *First Demand Autonomous Guarantee* » conclue entre NOVASEP HOLDING en qualité de garant (*Guarantor*) et DIIS Group en qualité de représentant de la masse des porteurs d'Obligations A (*Bondholders' Representative*) afin de garantir le paiement par GROUPE NOVASEP de toute somme due au titre des Obligations A, dans la limite de 35 millions de dollars ;

- la garantie autonome à première demande, rédigée en langue anglaise et soumise au droit français, intitulé « *First Demand Autonomous Guarantee* » conclue entre NOVASEP HOLDING en qualité de garant (*Guarantor*) et DIIS Group en qualité de représentant de la masse des porteurs d'Obligations B (*Bondholders' Representative*) afin de garantir le paiement par GROUPE NOVASEP de toute somme due au titre des Obligations B, dans la limite de 23 millions de dollars ;
- les contrats (a) de nantissement de premier et de second rang des actions de la société Henogen SA, rédigé en langue anglaise et soumis au droit belge, intitulé « *Share Pledge Agreement* », conclu entre GROUPE NOVASEP et NOVASEP PROCESS en qualité de gageurs (*Pledgors*) ainsi que la société DIIS Group en qualité de représentant de la masse des obligataires (*Bondholders' Representative*) afin de garantir le paiement par GROUPE NOVASEP de toute somme due au titre des Obligations Omega, (b) de nantissement de compte de titres financiers relatif aux actions de NOVASEP PROCESS, rédigé en langue anglaise et soumis au droit français, intitulé « *Securities Accounts Pledge Agreement* » conclu par GROUPE NOVASEP en qualité de gageur (*Pledgor*) ainsi que la société DIIS Group en qualité de représentant de la masse des obligataires (*Bondholders' Representative*) afin de garantir le paiement par GROUPE NOVASEP de toute somme due au titre des Obligations B, et (c) de nantissement des actions de NOVASEP DEUTSCHLAND GmbH, rédigé en langue anglaise et soumis au droit allemand, intitulé « *Share Pledge Agreement* » conclu par NOVASEP HOLDING en qualité de gageur (*Pledgor*) ainsi que la société DIIS Group en qualité de représentant de la masse des obligataires (*Bondholders' Representative*), afin de garantir le paiement par GROUPE NOVASEP de toute somme due au titre des Obligations B ainsi que les obligations de NOVASEP HOLDING au titre de la garantie à première demande concernant les Obligations B, ainsi que le contrat intitulé « *Security Agency Agreement* », rédigé en langue anglaise et soumis au droit allemand, conclu relativement au Contrat de Nantissement d'Actions de NOVASEP DEUTSCHLAND GmbH ;
- des contrats de nantissement de premier et de second rang de (a) la totalité des comptes bancaires de GROUPE NOVASEP à la date d'émission de chacune des Obligations Omega et (b) la totalité des comptes bancaires de NOVASEP HOLDING à la date d'émission de chacune des Obligations Omega, rédigés en langue anglaise et soumis au droit français, intitulés « *Bank Account Pledge Agreements* » conclus respectivement entre GROUPE NOVASEP en qualité de gageur (*Pledgor*) et la société DIIS Group en qualité de représentant de la masse des obligataires (*Bondholders' Representative*) d'une part, afin de garantir le paiement par GROUPE NOVASEP de toute somme due au titre des Obligations Omega, et entre NOVASEP HOLDING en qualité de gageur (*Pledgor*) et la société DIIS Group en qualité de représentant de la masse des obligataires (*Bondholders' Representative*) d'autre part, afin de garantir le paiement par GROUPE NOVASEP de toute somme due au titre des Obligations Omega ainsi que les obligations de Novasep Holding au titre des garanties à première demande concernant les Obligations Omega ;
- les conventions de rang de droit belge et de droit français conclues entre DIIS Group en qualité de représentant de la masse des porteurs des Obligations A et des Obligations B aux termes desquelles les porteurs d'Obligation Omega consentent à être traités au même rang dans le cadre des nantissements des actions de HENOGEN SA de premier et de second rangs et des comptes bancaires de GROUPE NOVASEP et de NOVASEP HOLDING de premier et de second rangs.

Baisse d'activité de la société FINORGA :

La baisse d'activité attendue concerne les unités du site de Chasse sur Rhône. L'activité a évolué de manière assez différente selon les sites. Le site de Mourenx a été fortement impacté par l'incident survenu sur son unité de purification. Une casse mécanique a en effet conduit à un arrêt temporaire de la production ce qui se traduit par une forte baisse du chiffre d'affaires. La prise en charge par les assurances des conséquences du sinistre n'a pu être finalisée car elle nécessite des investigations complémentaires. Le site de Chasse Sur Rhône a quant à lui atteint un niveau d'utilisation des capacités de production très élevé, sur la quasi-totalité des ateliers de production, se traduisant par une forte hausse des stocks d'encours ou de produits semi-finis. La conjugaison de ces deux événements a fortement pesé sur le besoin en fonds de roulement de l'entreprise.

EVENEMENTS INTERVENUS DANS LE GROUPE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Entre le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, et la date d'arrêté des comptes par le Conseil de Surveillance est survenue la crise sanitaire évolutive du Covid-19 et, en France et dans de nombreux pays, des mesures de confinement. La situation dans le contexte actuel est incertaine et évolutive et, à ce stade, il est difficile d'anticiper les impacts sur l'activité.

Le Groupe fait partie, pour ses entités françaises, des secteurs considérés comme vitaux par le gouvernement, et l'ensemble de ses sites, en France comme à l'international continuent à fonctionner. Le Groupe étudie également les mesures gouvernementales disponibles en France comme à l'étranger, et a pour objectif de mettre en œuvre toutes celles dont il pourra bénéficier.

Le Groupe a bien progressé pendant cette période, malgré la pandémie COVID-19. Des risques subsistent compte tenu de l'évolution et de l'incertitude de la situation, et le Conseil de surveillance continuera à surveiller de près l'impact de l'épidémie du COVID-19 et à prendre des mesures d'atténuation le cas échéant.

Les états prévisionnels ont été établis de bonne foi le département financier pour le compte des administrateurs en utilisant les informations disponibles jusqu'à la date d'approbation de la présente déclaration. Les états prévisionnels ont été pris en compte par les administrateurs avec prudence en raison des incertitudes inhérentes aux tendances économiques et aux risques commerciaux, notamment les effets de la pandémie actuelle du COVID-19.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que l'activité en matière de recherche et développement se concentre majoritairement au niveau des divisions, dans lesquelles des efforts majeurs sont réalisés afin d'augmenter significativement le nombre de nouveaux projets.

Il faut noter toutefois que l'animation transversale des processus d'innovation permet d'irriguer chaque activité et d'amplifier les résultats initiaux. Ainsi **Industrial Biotech** bénéficie d'innovations développées

pour **Bio-pharma** et l'optimisation des procédés de synthèses est également le résultat de synergies inter divisions.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE & PERSPECTIVES D'AVENIR

Les marchés des sciences de la vie devraient poursuivre leur forte croissance en 2020 générant une forte activité sur l'ensemble de nos sites industriels en particulier dans le domaine de la thérapie génique.

Le segment **Process Solutions Equipments** devrait revenir à son niveau historique avec déjà un fort carnet de commandes pour 2020.

Le segment **Process Solutions Industrial** poursuit son redressement sur 2020.

Le groupe Novasep va alimenter cette croissance en poursuivant sa stratégie fondée sur quatre piliers : le développement de ses marchés traditionnels dans toutes leurs dimensions ; l'innovation avec l'augmentation de son portefeuille de technologies ; l'intégration d'une gamme complète de services sur chaque marché et enfin l'appui des meilleurs talents pour construire son développement.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS CONSOLIDES

Le résultat consolidé du groupe Novasep au 31 décembre 2019 a été établi conformément aux normes IFRS, il exclut les activités cédées et se présente comme suit, selon l'organisation en vigueur en 2019.

Au total, les ventes diminuent de 6,05 % par rapport à 2018 et atteignent € 269,9 millions, mais l'EBITDA augmente de 2,09 % par rapport à 2018 et s'établit à € 23,3 millions.

L'année 2019 se clôt avec des résultats inégaux selon les activités : en baisse en chiffre d'affaires mais en hausse en résultat sur le segment Industrial, en baisse en chiffre d'affaires et en résultat sur le segment Equipment, en baisse en ventes et en résultat pour Manufacturing Bio, en hausse en chiffre d'affaires et en résultat pour le segment Manufacturing Synthesis.

En € millions	2019	2018	% var.
Manufacturing Synthesis	162,1	149,5	8,4%
Manufacturing Bio	42,1	49,9	-15,8%
Process Solutions	67,1	88,4	-24,1%
Corporate	6	5,9	0,0%
Elimination	-6,3	-6,1	
VENTES :	269,9	287,3	

Manufacturing Synthesis	25,8	14,1	83%
-------------------------	------	------	-----

Manufacturing Bio	(0,0)	7,6	-106,6%
Process Solutions	3,1	4,4	-29,5%
<i>Sous Total Manuf Bio & Process Solutions</i>	<i>28,9</i>	<i>26,1</i>	<i>10,7%</i>
Corporate	-5,6	-3,2	-75%
Eliminations	<u>-0,0</u>	<u>-0,02</u>	
EBITDA (ajusté) :	23,3	22,8	2,19%
% Ventes	8,6%	7,9%	

Les ventes du segment **Manufacturing Synthesis** augmentent de 8,4 % en 2019 et s'élèvent à € 162,1 millions. Cette légère hausse est imputable à la reprise des installations de l'usine de Leverkusen. L'EBITDA s'élève à € 25,8 millions au 31 décembre 2019 contre € 14,1 millions en 2018, soit une hausse de 83% par rapport à 2018. Le segment Manufacturing Synthesis continue de poursuivre sa réorientation vers la pharmacie et se trouve à la tête d'un portefeuille de projets prometteurs.

Les ventes de **Manufacturing Bio** filigrdiminuent de 15,8 % en 2019 et s'établissent à € 42,1 millions. Les capacités de production de la ligne de service de production à façon (CDMO) restent saturées du fait d'une forte demande de développement clinique CMO tant sur nos sites Belges que Français.

Les ventes de **Process Solutions**, aussi bien de l'activité Equipments que de l'activité Industrial, ont connu une baisse en 2019 ce qui s'explique notamment par une demande ralentie sur le marché du sucre.

Les ventes de **Process Solutions en global** ont baissé de 24,1 % par rapport à 2018. L'EBITDA est en baisse et s'élève à € 3,1 millions en 2019 contre € 4,4 millions en 2018.

Ci-après le compte de résultat consolidé en millions € :

	2019	2018
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	269,9	287,3
Coûts des matières, commissions sur vente et transport	(83,4)	(104,5)
MARGE BRUTE (CM1)	186,6	182,8
<i>% Produits des activités ordinaires</i>	<i>69.1%</i>	<i>63.6%</i>
Coûts de personnel de production	(78,8)	(69,9)
Autres coûts de production	(41,9)	(42,2)
Dotation aux amortissements des équipements de production	(18,8)	(15,6)
Coûts des ventes	(223)	(232,3)
Marge brute	47	54,9
<i>% Produits des activités ordinaires</i>	<i>17,4%</i>	<i>19,1 %</i>
Frais commerciaux	(15)	(15,8)
Frais de recherche et développement	(9,8)	(12,5)
Frais généraux et administratifs	(25,4)	(21,9)
Autres produits et charges d'exploitation	7,7	2,3
Autres dotations aux amortissements	(3,2)	(4,3)
Résultat d'exploitation avant dépréciations et Pertes de valeur	1,3	2,8
<i>% Produits des activités ordinaires</i>	<i>0,5%</i>	<i>1,0%</i>

Dotation aux amortissements sur des immobilisations incorporelles suite à regroupement d'entreprise	(0,09)	(0,09)
Pertes de valeur	-	-
Produits et charges non récurrents	(11,1)	(0,2)
Coûts de l'endettement financier net	(30)	(27,7)
Autres éléments du résultat financier (y.c. pertes et gains de change)	(0,3)	(0,01)
Impôts sur le résultat	(1,9)	(1,6)
Produit / charge d'impôts différés	(1,1)	(8,9)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	(43,3)	(35,4)
RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES	(0,6)	0,5
RESULTAT NET CONSOLIDE	(42,7)	(34,9)
Autres éléments du résultat global		
Eléments qui ne seront pas recyclés en Compte de résultat		
Effet d'actualisation des engagements postérieurs à l'emploi	(3,5)	0,3
Effet d'impôt sur les éléments qui ne seront pas recyclés	1	(0,1)
Sous-total	(2,5)	0,2
Eléments qui pourront être recyclés en Compte de résultat		
Ecart de conversion, nets d'impôts	(0,03)	(0,2)
Sous-total	(0,03)	(0,2)
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	(45,2)	(34,8)

La dotation aux amortissements augmente de 10,57 % pour s'établir à € 22 millions, aucun investissement stratégique majeur n'ayant été mis en service en 2019. L'augmentation sur l'année 2019 vient de l'impact IFRS 16 générant une augmentation de 3,2 m€.

Le résultat d'exploitation avant dépréciations et pertes de valeur baisse de 56,1 % par rapport à 2018 et s'élève à € 1,3 millions soit 0,5% des ventes.

L'augmentation du coût de l'endettement financier vient principalement de la souscription de 2 nouvelles dettes obligataires pour un montant total de € 38 millions dette contractée en 2019 par Groupe Novasep. La charge financière annuelle basée sur la nouvelle dette passe de € 26,8 millions en 2018 à € 28,6 millions en 2019.

Après charge d'impôts courants et avant éléments sans impact sur la trésorerie tels que les impôts différés et les dépréciations d'immobilisations à la suite de regroupement d'entreprise en 2016, le résultat est négatif de € 43,3 millions, à comparer avec une perte de € 35,4 millions en 2018.

Le taux d'actualisation des engagements retraite retenu en 2019 a fortement impacté le résultat par une charge de € 3,5 millions. Le taux d'actualisation est passé de 1,8 % 2018 contre 0,9 % en 2019.

Les impôts différés sont impactés favorablement en 2019. Le calcul est basé sur un Business Plan sur 5 ans approuvé par le Conseil de Surveillance du 27 février 2020. Le produit généré sur 2019 s'élève à €0,96 millions

La perte nette récurrente est ainsi en hausse pour un montant de € 45,1 millions en 2019 contre € 34,7 millions en 2018.

Analyse financière :

Le tableau de flux de trésorerie du Groupe (en norme IFRS) se présente comme suit :

En millions €	Notes	2019	2018
RESULTAT D'EXPLOITATION		1,3	2,9
Ajustements pour réconcilier le résultat d'exploitation au flux net de trésorerie généré par l'activité			
Dotations nettes aux amortissements		22,1	19,9
<i>Sous-total EBITDA ajusté</i>		23,3	22,8
Autres produits et charges opérationnels non récurrents		(15,9)	0,9
Gain / perte sur cession d'immobilisations corporelles		3,7	0,1
Charges liées à l'attribution d'actions gratuites		-	-
Impôts payés		(1)	(1,4)
Variations du Besoin en Fonds de Roulement		12,3	(23,0)
I. FLUX NET DE TRESORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITES		22,4	(0,6)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(17,5)	(27,9)
Augmentation/(diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations		(2,4)	(2,9)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,03	(0,0)
II. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES		(19,9)	(30,7)
Coûts de refinancement de la dette		(3)	-
Intérêts payés		(13,3)	(10,2)
Dividendes payés		(1)	(0,3)
Emission de dettes financières long terme, nette des coûts d'émission		38,3	-
Variation nette des crédits à court terme		(8,4)	(1,9)
Autres flux liés aux activités de financement (net)		(5,6)	43,3
III. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES		(6,8)	(30,8)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES POURSUIVIES (I+II+III)		9,3	(0,6)
IV. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES ABANDONNEES		1,7	2,7
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (I+II+III+IV)		(11)	2,1
Trésorerie à l'ouverture (nette des concours bancaires courants)		37,7	35,3
Incidence des variations du cour des devises		(0,1)	(0,3)
Trésorerie à la clôture (nette des concours bancaires courants)		48,8	37,7

Le flux de trésorerie récurrent, bien que bénéficiant d'une baisse des investissements, reste néanmoins impacté des événements intervenus sur l'exercice

- L'impact IFRS 16 générant une hausse des amortissements pour un montant de € 3,2 millions, et crédits à court terme pour un montant de € 3,2 millions,
- Une forte dégradation du BFR sur l'exercice pour un montant de € 12 millions,
- La souscription de dettes obligataires pour un montant de € 38 millions,
- Les couts de refinancement de la dette sénior obligataire pour un montant de € 3 millions,

- L'impact de l'incident de Mourenx pour un montant de € 8,6 millions.

La trésorerie à la clôture a augmenté malgré tout passant de €37.7 millions en 2018 à €48,8 millions en 2019

La dette nette du Groupe passe de € 239,1 millions fin 2018 à € 283,9 millions à fin 2019, elle se détaille de la façon suivante :

En millions €	2019	2018	2017
Dettes obligataires (inclus les intérêts courus)	262,1	210,4	182,2
Dettes liées aux crédit baux et locations (IFRS 16)	31,9	18,7	13,6
Autres prêts, dont avances clients	15,6	19,8	10,9
Factoring (nouveau contrat en 2018)	25,6	30,2	
CIR & CICE financés par BPI/OSEO	9,8	9,9	10,1
Endettement brut	345,0	289,1	216,7
Créances fiscales (CIR/CICE) financées par OSEO/BPI	-12,2	-12,2	-12,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-48,8	-37,7	-35,4
Endettement net	283,9	239,1	168,9
Ratio de levier (EBITDA ajusté)	12,2	10,5	5,6
<u><i>Autres éléments pouvant être inclus à l'endettement net</i></u>			
Factoring (hors bilan) net de garantie	22,2	25,8	34,5
Dérivés	0,2	0,1	0,1
Earn-Out lié à la cession de l'activité PharmaChem	-0,6	-2,2	-3,0

Le ratio de levier (dette nette/Ebitda) a augmenté et s'élève à 12,2 en 2019 contre 10,5 en 2018.

En 2019, la souscription des deux dettes obligataires OMEGA € 38 millions a eu un impact significatif sur l'augmentation du ratio.

En M€	Déc. 2019	Déc. 2018
Goodwill	55,6	55,6
Immobilisations incorporelles	10,7	8,4
Immobilisations corporelles	162,9	158,2
Droits d'utilisation	8,1	-
Actifs financiers non courants	9,5	10,5
Impôts différés actifs	4,0	4,7
Total actifs non courants	250,8	237,3
Stocks	81,1	50,6
Créances clients et comptes rattachés	49,4	63,8
Impôts courants (y.c TVA)	13,4	15,4
Autres actifs courants	3,9	5,6
Actifs financiers courants	8,8	9,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48,8	37,7
Total actifs courants	205,5	183,0
Total Actif	456,3	420,3

Le total des actifs passe de € 420.3 millions à € 456,3 millions, en raison de l'augmentation des stocks, l'augmentation des immobilisations du fait de l'impact IFRS 16 pour € 8millions, et de la trésorerie.

En M€	Déc. 2019	Déc. 2018
Capitaux propres – part attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe	(92,3)	(45,2)
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Actions de préférence	30,0	30,0
Capitaux propres et actions de préférence	(62,3)	(15,2)
Emprunt et dettes financières – long terme	297,4	64,7
Provisions pour retraite et engagements envers les salariés	24,8	20,8
Impôts différés passif	1,9	2,5
Total des passifs non courants	324,1	88,0
Provisions courantes	3,9	4,1
Emprunts et dettes financières – court terme	41,2	224,4
Dettes locatives à moins d'un an	6,4	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54,8	58,7
Instruments financiers dérivés	0,2	0,1
Autres passifs courants	88,0	60,2
Total des passifs courants	194,5	347,5
Total Passif	456,3	420,4

Le total du passif passe de € 420.3 millions à € 456,3 millions, en raison principalement de la souscription des deux dettes obligataires pour € 38 millions.

Le Président

Dr. Michel SPAGNOL



KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

Deloitte & Associés
Espace Européen de l'Entreprise
5 allée d'Helsinki - B.P 70045
67012 Strasbourg Cedex

Novasep Holding S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la société Novasep Holding S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2019
Novasep Holding S.A.S.
82 Boulevard de la Moselle - Site Eiffel- 54340 Pompey
Ce rapport contient 80 pages
Référence : L202-58

KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

Deloitte & Associés
Espace Européen de l'Entreprise
5 allée d'Helsinki - B.P 70045
67012 Strasbourg Cedex

Novasep Holding S.A.S.

Siège social : 82 Boulevard de la Moselle - Site Eiffel- 54340 Pompey
Capital social : €.38.584.236

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la société Novasep Holding S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux associés de la société Novasep Holding S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Novasep Holding S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 « Adoption de nouvelles normes » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose l'incidence de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2019 des normes IRFS 16 « Contrats de location » et IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les notes 2.3.19, 6, 7 et 8 de l'annexe des comptes consolidés exposent les modalités des tests de dépréciation des goodwill, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 55 millions d'euros, et le cas échéant, des immobilisations incorporelles et corporelles. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des activités ou divisions sous le contrôle du groupe et nous avons vérifié que les notes de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

La note 24.2 « Décomposition de la dette par nature et par échéance » de l'annexe des comptes consolidés expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la modification des termes de la dette obligataire historique du Groupe et à la comptabilisation des nouvelles dettes obligataires émises puis prorogées au cours de l'exercice. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

La note 1.2.2 « Financements et liquidités » de l'annexe des comptes consolidés mentionne les actions engagées par la société pour financer ses activités, les échéances à venir et les actions de refinancement à mettre en œuvre d'ici à avril 2021. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné la situation de votre société au regard des échéances à venir et des actions de refinancement à mettre en œuvre d'ici à avril 2021, et avons apprécié l'information donnée en annexe à ce titre.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon, le 21 avril 2020

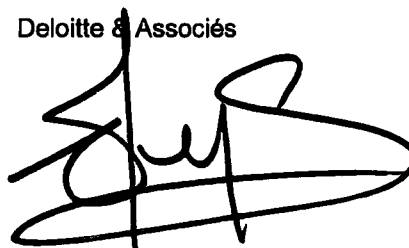
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Stéphane Devin
Associé

Strasbourg, le 21 avril 2020

Deloitte & Associés

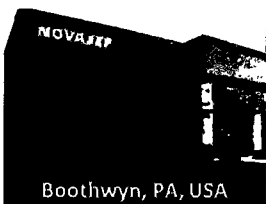
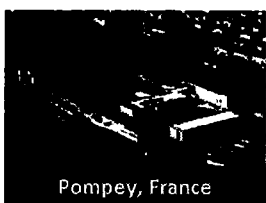


Véronique Meyer
Associée

Etats financiers consolidés

Au 31 décembre 2019

Sites de Novasep



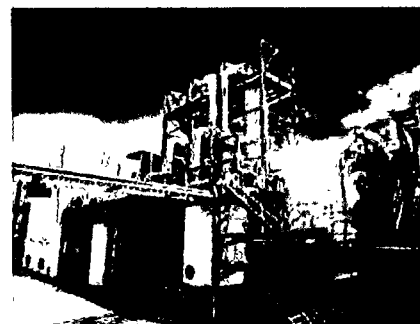
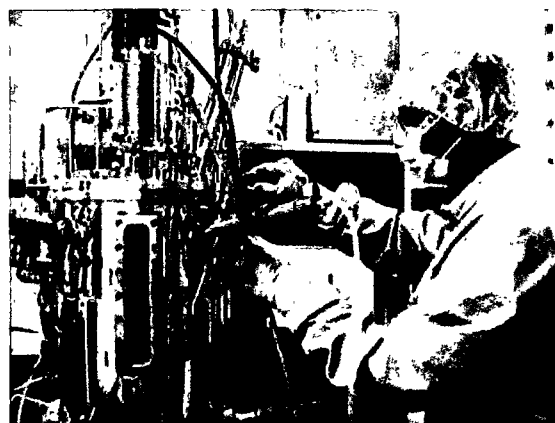
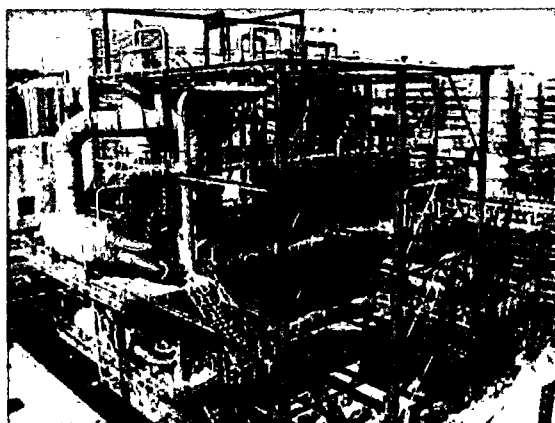
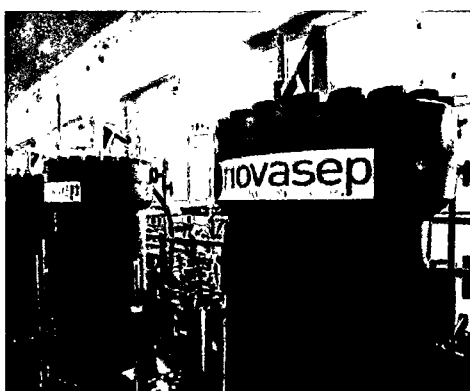


Table des matières

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	5
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE DE L'EXERCICE	8
TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	9
TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES 2019.....	10
TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES 2018	11
NOTES ANNEXES	12
1 PRESENTATION DU GROUPE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	12
2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	14
3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	33
4 INFORMATION SECTORIELLE	34
5 ACTIVITES ABANDONNEES.....	40
6 GOODWILL	42
7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors GOODWILL)	43
8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44
9 ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS.....	45
10 STOCKS.....	47
11 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	48
12 ACTIFS D'IMPOTS COURANTS	49
13 AUTRES CREANCES.....	49
14 INFORMATIONS FINANCIERES RELATIVES AUX CONTRATS LONG TERME	50
15 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	50
16 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	50
17 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	51
18 DETTES FOURNISSEURS.....	51
19 AUTRES PASSIFS COURANTS.....	52
20 CAPITAUX PROPRES.....	52
21 OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS	54
22 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES	55
23 PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ENVERS LES SALAIRES	56
24 PASSIFS FINANCIERS	58
25 RISQUES EN MATIERE DE CHANGE ET DE TAUX D'INTERET	64
26 DETAIL DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	64
27 ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	65
28 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION	69
29 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	70
30 ENGAGEMENTS DU GROUPE	71
31 PASSIF EVENTUEL	74
32 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	74

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

ACTIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Actifs non courants			
Goodwill	6	55,630	55,630
Immobilisations incorporelles	7	10,734	8,384
Immobilisations corporelles	8	170,942	158,152
Actifs financiers non courants	9	9,550	10,466
Actifs d'impôts différés	27.6	3,960	4,710
Total Actifs non courants		250,816	237,343
Actifs courants			
Stocks	10	81,057	50,617
Créances clients et comptes rattachés	11	49,386	63,800
Actifs d'impôts courants	12	13,445	15,404
Autres créances et actifs courants	13	3,898	5,636
Actifs financiers courants	9	8,805	9,827
Dérivés de couverture	15	71	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	48,836	37,722
Total Actifs courants		205,498	183,007
TOTAL ACTIF		456,314	420,350

Les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraités des effets de l'application d'IFRS16 Contrats de location. Voir note 2.2.1.1 concernant les effets de l'application d'IFRS16

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

PASSIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres	20		
Capital social		8,584	8,584
Primes et réserves consolidées		91,437	92,453
Report à nouveau		(192,290)	(146,208)
Capitaux propres – Part attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe		(92,269)	(45,171)
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			
Total Capitaux Propres		(92,269)	(45,171)
Actions de préférence	20	30,000	30,000
Total Capitaux Propres et actions de préférence		(62,269)	(15,171)
Passifs non courants			
Provisions pour retraite et engagements envers les salariés	23	24,790	20,825
Emprunts et dettes financières – long terme	24	297,431	64,656
Passifs d'impôts différés	27.6	1,892	2,520
Total des passifs non courants		324,114	88,001
Passifs courants			
Provisions courantes	17	3,923	4,079
Emprunts et dettes financières – court terme	24	47,566	224,416
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18	54,797	58,692
Instruments financiers dérivés	15	226	133
Autres passifs courants	19	87,958	60,201
Total des passifs courants		194,469	347,520
TOTAL PASSIF		456,314	420,350

Les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraités des effets de l'application d'IFRS16 Contrats de location. Voir note 2.2.1.1 concernant les effets de l'application d'IFRS16

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

	Notes	2019	2018
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		269,942	287,316
Coûts des matières, commissions sur vente et transport		(83,361)	(104,533)
MARGE BRUTE (CM1)		186,581	182,784
% Produits des activités ordinaires		69,1%	63,6 %
Coûts de personnel de production		(78,827)	(69,992)
Autres coûts de production		(41,950)	(42,188)
Dotation aux amortissements des équipements de production	27.2	(18,824)	(15,604)
Coûts des ventes		(222,962)	(232,317)
Marge brute		46,980	54,999
% Produits des activités ordinaires		17,4%	19,1 %
Frais commerciaux		(14,979)	(15,783)
Frais de recherche et développement		(9,816)	(12,395)
Frais généraux et administratifs		(25,406)	(21,886)
Autres produits et charges d'exploitation	27.3	7,673	2,661
Autres dotations aux amortissements	27.2	(3,178)	(4,296)
Résultat d'exploitation avant dépréciations et Pertes de valeur		1,273	2,900
% Produits des activités ordinaires		0,5%	1,0 %
+ Amortissements		22,003	19,899
= EBITDA ajusté		23,276	22,799
% EBITDA / Produit des activités ordinaires		8,6%	7,9 %
Dotation aux amortissements sur des immobilisations incorporelles suite à regroupement d'entreprise	27.2	(91)	(91)
Pertes de valeur	27.2	/	/
Produits et charges non récurrents	27.4	(11,096)	248
Coûts de l'endettement financier net	27.5	(30,005)	(27,726)
Autres éléments du résultat financier (y.c pertes et gains de change)	27.5	(286)	(90)
Impôts sur le résultat	27.6	(1,948)	(1,682)
Produit / charge d'impôts différés	27.6	(1,084)	(8,869)
Autres	27.5	(55)	(38)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		(43,290)	(35,349)
RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES	5.1	619	522
RESULTAT NET CONSOLIDE		(42,671)	(34,827)
		(42,671)	(34,827)

* Dont part attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe

* Dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE DE L'EXERCICE

(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

	Notes	2019	2018
RESULTAT NET CONSOLIDE		(42,671)	(34,827)
Autres éléments du résultat global			
Eléments qui ne seront pas recyclés en Compte de résultat			
Effet d'actualisation des engagements postérieurs à l'emploi	23	(3,484)	313
Effet d'impôt sur les éléments qui ne seront pas recyclés	27.6	956	(81)
Sous-total		(2,528)	232
Eléments qui pourront être recyclés en Compte de résultat			
Ecart de conversion, nets d'impôts		29	(152)
Sous-total		29	(152)
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		(45,171)	(34,746)
* Dont part attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe		(45,171)	(34,746)
* Dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			

Les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraités des effets de l'application d'IFRS16 Contrats de location. Voir note 2.2.1.1 concernant les effets de l'application d'IFRS16

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

Le Groupe a procédé à un changement de comptabilisation des créances cédées au factor, conformément à la note 11.3

	Notes	2019	2018
RESULTAT D'EXPLOITATION		1,273	2,900
Ajustements pour réconcilier le résultat d'exploitation au flux net de trésorerie généré par l'activité			
Dotations nettes aux amortissements	27.2	22,003	19,899
<i>Sous-total EBITDA ajusté</i>		<i>23,276</i>	<i>22,799</i>
Autres produits et charges opérationnels non récurrents		(15,905)	919
Gain / perte sur cession d'immobilisations corporelles		3,719	131
Charges liées à l'attribution d'actions gratuites		/	/
Impôts payés		(1,017)	(1,437)
Variations du Besoin en Fonds de Roulement	29.1	12,334	(23,031)
I. FLUX NET DE TRESORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES		22,407	(619)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(17,532)	(27,924)
Augmentation/(diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations Stratégiques		(2,408)	(2,871)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		36	8
II. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES		(19,904)	(30,788)
Coûts de refinancement de la dette		(3,060)	/
Intérêts payés	29.3	(13,256)	(10,261)
Dividendes payés	20.4	(1,016)	(350)
Emission de dettes financières long terme, nette des coûts d'émission	29.5	38,334	/
Variation nette des crédits à court terme	29.2	(8,372)	(1,916)
Autres flux liés aux activités de financement (net)	29.4	(5,582)	43,313
III. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES		6,799	30,786
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES POURSUIV (I+II+III)		9,302	(621)
IV. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES ABANDONNEES	5.2	1,659	2,684
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (I+II+III+IV)		(10,961)	2,063
Trésorerie à l'ouverture (nette des concours bancaires courants)		37,722	35,352
Incidence des variations du cours des devises		154	307
Trésorerie à la clôture (nette des concours bancaires courants)		48,836	37,722

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2019

(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

2019	Capital Social	Primes D'émission Ou d'apport	Réserve liée Au paiement Sur base D'actions	Ecarts de conversion	Report à nouveau	Capitaux propres - Part attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe	Capitaux propres - Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
Situation au 31 décembre 2018	8,584	92,453	600	1,597	(148,405)	(45,171)	0	(45,171)
Impact de l'application d'IFRS 16					(290)	(290)		(290)
Situation au 1^{er} janvier 2019	8,584	92,453	600	1,597	(148,695)	(45,461)	0	(45,461)
Résultat consolidé de l'exercice					(42,671)	(42,671)		(42,671)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				29	(2,528)	(2,499)		(2,499)
Résultat global de l'exercice				29	(45,199)	(45,171)		(45,171)
Autres éléments					(621)	(621)		(621)
Dividendes		(1,016)				(1,016)		(1,016)
Bons de souscription d'actions								
Situation au 31 décembre 2019	8,584	91,437	600	1,626	(194,515)	(92,268)		(92,268)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES 2018

(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

2018	Capital Social	Primes D'émission Ou d'apport	Réserve liée Au paiement Sur base D'actions	Ecart de conversion	Report à nouveau	Capitaux propres - Part attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe	Capitaux propres - Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
Situation au 31 décembre 2017	8,584	92,803	600	1,748	(113,809)	(10,074)	0	(10,074)
Résultat consolidé de l'exercice					(34,827)	(34,827)		(34,827)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(151)	231	80		80
Résultat global de l'exercice				(151)	(34,596)	(34,747)		(34,747)
Autres éléments								
Dividendes		(350)				(350)		(350)
Bons de souscription d'actions						0		0
Situation au 31 décembre 2018	8,584	92,453	600	1,597	(148,405)	(45,171)	0	(45,171)

NOTES ANNEXES

(Tous les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire)

1 PRESENTATION DU GROUPE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 Présentation du Groupe

Novasep Holding (« le Groupe ») est une société par actions simplifiée de droit français domiciliée à Pompey (54), en France. Les états financiers consolidés de **Novasep Holding SAS** pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

2017 a été une année de transition au cours de laquelle Novasep a terminé son premier cycle stratégique « Back to Basics », de 2012 à 2017, et préparé la mise en œuvre de sa deuxième phase : « Rise-2 »

Pour ce faire, Novasep a réorganisé ses activités autour de deux Business Units complémentaires.

Le Groupe offre aux industries des sciences de la vie du monde entier un riche portefeuille de technologies et de savoir-faire pour l'externalisation de la production de molécules et biomolécules synthétiques et à travers ses différents secteurs d'activités autour de deux Business Units complémentaires :

- Manufacturing Solutions
- Process Solutions

Manufacturing Solutions offre des services de développement de procédés et de production de principes actifs pour les industries pharmaceutiques et chimiques.

Manufacturing Solutions comprend deux secteurs d'activité :

- Synthesis qui concentre les services pour la production de "petites" molécules à partir de réactions chimiques de synthèse, et,
- Biopharma qui offre des services pour la production de "grosses" molécules à partir de procédés biochimiques.

Process Solutions dispose de deux secteurs d'activité :

- Biotechnologie industrielle qui offre des services d'ingénierie de procédés pour l'industrie agroalimentaire,
- Equipement qui offre une gamme d'équipements de purification pour l'industrie pharmaceutique.

Cette organisation vise à soutenir la croissance de Novasep, en développant des synergies au sein de chacun de ses deux unités d'affaires, tout en apportant des bénéfices tant commerciaux que financiers qui se complètent au travers de la combinaison des offres de services respectives.

Cette organisation n'a pas constaté de changement sur 2019.

1.2 Evénements significatifs

1.2.1 Événements opérationnels

- Baisse d'activité de la Société **Finorga**:

La baisse d'activité attendue concerne les unités du site de Chasse sur Rhône. L'activité a évolué de manière assez différente selon les sites.

Le site de Mourenx a été fortement impacté par l'incident survenu sur son unité de purification. Une casse mécanique a en effet conduit à un arrêt temporaire de la production ce qui s'est traduit par une forte baisse du chiffre d'affaires. La prise en charge par les assurances des conséquences du sinistre n'a pu être finalisée car elle nécessite des investigations complémentaires.

Le site de Chasse Sur Rhône a quant à lui atteint un niveau d'utilisation des capacités de production très élevé, sur la quasi-totalité des ateliers de production, se traduisant par une forte hausse des stocks d'encours ou de produits semi-finis. La conjugaison de ces deux événements a fortement pesé sur le besoin en fonds de roulement de l'entreprise.

1.2.2 Financement et liquidité

- Extension de la maturité de la dette obligataire de la Société **Novasep Holding SAS**:

Le processus de cession visant à céder la totalité des actions ou des actifs de Novasep à de nouveaux investisseurs s'est déroulé au cours de l'année 2018, tel qu'annoncé lors du processus de refinancement de la dette en 2016.

À l'examen des offres soumises, il est apparu préférable aux actionnaires de procéder à une extension de la maturité de la dette émise en 2016.

L'assemblée générale des associés en date du 15 février 2019, conformément à l'autorisation du Conseil de Surveillance du 29 novembre 2018 et du 30 janvier 2019, a autorisé la restructuration de sa dette en modifiant l'échéance de ses obligations et de ses BSA C, émis le 3 novembre 2016, ainsi que de ses BSA A, émis le 15 mars 2012.

À la suite de l'accord des porteurs d'obligations et des titulaires de BSA A et de BSA C, il a été réalisé :

- La prorogation de l'échéance des Obligations du 31 mai 2019 au 31 mai 2022,
- La prorogation de l'échéance des BSA A du 15 mars 2019 au 31 mai 2022,
- La prorogation de l'échéance des BSA C du 31 mai 2019 au 31 mai 2022.

- Emission d'obligations par la Société **Groupe Novasep SAS**:

Au cours de l'exercice 2019, deux émissions obligataires ont été réalisées par la société **Groupe Novasep SAS**, filiale détenue à 100% par la Société **Novasep Holding SAS** :

- Une émission obligataire d'un montant nominal de 28 millions USD, approuvée par le Conseil de Surveillance de la Société lors de sa réunion du 26 avril 2019, a été autorisée par décision du Président de **Groupe Novasep SAS** en date du 26 avril 2019 (ci-après les « Obligations A »). Les Obligations A ont été entièrement souscrites en date du 29 avril 2019.
- Une émission obligataire d'un montant nominal de 16,65 millions USD, approuvée par le Conseil de Surveillance de la Société lors de sa réunion du 30 octobre 2019, a été autorisée par décision du Président de **Groupe Novasep SAS** en date du 31 octobre 2019 (ci-après les « Obligations B »). Les Obligations B ont été entièrement souscrites les 31 octobre et 1er novembre 2019.

Les Obligations A et les Obligations B sont dénommées ensemble ci-après par les « Obligations Omega ».

Ces émissions visaient à compenser :

- La baisse sur certaines de nos activités;
- L'activité du site de Mourenx qui a été fortement impactée par l'incident survenu sur son unité de purification;
- L'augmentation du besoin en fonds de roulement liée à la forte croissance de l'activité Synthèse sur des produits à cycle de production long.

Par décisions de l'associée unique de **Groupe Novasep SAS** du 27 décembre 2019 et avec l'approbation unanime des titulaires des Obligations Omega, il a été autorisé de reporter les échéances de remboursement des emprunts obligataires de tel sorte que les premiers remboursements arriveraient à échéance le 29 avril 2021 (cf note 20.2.4). Sur la base des dernières prévisions du Groupe, des sources de financement complémentaires devront être trouvées pour faire face à ces échéances.

1.2.3 Evénements post-clôture

Entre le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, et la date d'arrêté des comptes par le Président est survenue la crise sanitaire évolutive du Covid-19 et, en France et dans de nombreux pays, des mesures de confinement. La situation dans le contexte actuel est incertaine et évolutive et, à ce stade, il est difficile d'anticiper les impacts sur l'activité.

Le Groupe fait partie, pour ses entités françaises, des secteurs considérés comme vitaux par le gouvernement, et l'ensemble de ses sites, en France comme à l'international continuent à fonctionner. Le Groupe étudie également les mesures gouvernementales disponibles en France comme à l'étranger, et a pour objectif de mettre en œuvre toutes celles dont il pourra bénéficier.

Le groupe a bien progressé pendant cette période, malgré la pandémie COVID-19. Des risques subsistent compte tenu de l'évolution et de l'incertitude de la situation, et le Conseil de surveillance continuera à surveiller de près l'impact de l'épidémie du COVID-19 et à prendre des mesures d'atténuation le cas échéant.

Les états prévisionnels ont été établis par les administrateurs de bonne foi en utilisant les informations disponibles jusqu'à la date d'approbation de la présente déclaration. Les états prévisionnels doivent être considérés avec prudence en raison des incertitudes inhérentes aux tendances économiques et aux risques commerciaux, notamment les effets de la pandémie actuelle du COVID-19.

2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux et déclaration de conformité

L'exercice du Groupe a une durée de 12 mois close au 31 décembre 2019.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe de l'exercice 2019 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation de ces états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le principe de la continuité d'exploitation a ainsi été retenu pour la présentation des comptes consolidés annuels de la société. Comme détaillé ci-dessus dans le paragraphe § 1.2.1, le processus de refinancement de la dette externe de la société de Novasep Holding SAS est achevé. Le principe de la continuité d'exploitation demeure approprié.

2.2 Adoption de nouvelles normes et amendements aux normes

2.2.1 Nouvelles normes et amendements entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2019

2.2.1.1 IFRS 16 – Contrats de location

Le Groupe applique la norme IFRS 16 relative aux contrats de location depuis le 1er Janvier 2019.

Lors de la conclusion d'un contrat de location, cette norme impose d'enregistrer un passif au bilan correspondant aux paiements futurs actualisés de la part fixe des loyers, en contrepartie de droits d'utilisation à l'actif amortis sur la durée du contrat.

Le Groupe a appliqué la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée » qui prévoit la comptabilisation d'un passif à la date de transition égal aux seuls loyers résiduels actualisés, en contrepartie d'un droit d'usage ajusté du montant des loyers payés d'avance ou enregistrés en charges à payer ; tous les impacts de la transition ont été enregistrés à l'ouverture de l'exercice d'adoption, soit au 1er janvier 2019. La norme a prévu diverses mesures de simplification lors de la transition, le Groupe a notamment retenu celles permettant d'exclure les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois et les contrats portant sur des actifs de faible valeur inférieure à 5 000 €, de reprendre à l'identique les contrats qualifiés de location financement selon la norme IAS 17 et de ne pas capitaliser les coûts directement liés à la conclusion des contrats.

Loyers versés au titre des locations simples au 31 décembre 2019	4585
Loyers versés non soumis à IFRS 16	1082
Loyers versés soumis à IFRS 16	3503

Le Groupe a également retenu la mesure de simplification permettant de ne pas réapprécier si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de première application et, de ce fait, de ne pas appliquer la présente norme aux contrats qu'elle n'avait pas antérieurement identifiés comme contenant un contrat de location en application d'IAS 17 et d'IFRIC 4.

Cette transition prévoit également d'effectuer un test de dépréciation des actifs « droits d'utilisation » selon les modalités prévues par IAS 36, Dépréciation d'actifs. Elle prévoit également une actualisation « au taux d'endettement marginal du preneur à la date de première application »

Le montant du passif est sensiblement dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et, dans une moindre mesure, de taux d'actualisation. L'implantation géographique étendue du Groupe le conduit à rencontrer une grande diversité de modalités juridiques dans l'établissement des contrats. La durée du contrat généralement retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, avec prise en compte des options de résiliation anticipées ou d'extension, sauf cas particulier.

Le Comité d'Interprétation des normes IFRS (« IFRS IC ») a émis un avis relatif aux modalités d'appréciation de la durée à retenir pour la détermination des dettes locatives lorsque l'engagement de location est inférieur à 12 mois mais que des actifs ont été immobilisés en relation avec ce contrat ; le plus souvent, il s'agit de contrats de location d'emplacements commerciaux renouvelables

annuellement par tacite reconduction. Dans ces circonstances, le Groupe constate une dette locative sur une durée cohérente avec la durée d'utilisation prévue des actifs investis.

La norme prévoit que le taux d'actualisation de chaque contrat soit déterminé par référence au taux d'emprunt marginal de la filiale contractante. En pratique, compte tenu de l'organisation du financement du Groupe, porté ou garanti exclusivement par Novasep Holding SAS et Groupe Novasep SAS, le taux d'emprunt marginal généralement retenu tient compte des conditions de financement des dites sociétés ainsi que des conditions de financement intra groupe. Le risque de crédit du pays où est situé le contrat est également pris en compte pour la détermination du taux. Le Groupe a donc déterminé un taux d'emprunt marginal par société. Le taux moyen à l'échelle du groupe à la date de transition est de 3,65%.

L'essentiel des contrats de location porte sur des immeubles, du matériel informatique, de transport et industriel (voir le détail présenté en Note 8.2).

Cette option conduit à comptabiliser un effet cumulé des retraitements requis par la norme dans les capitaux propres au 1er janvier 2019 et s'est traduite par une diminution des réserves consolidées.

Le tableau suivant présente les effets de l'application de la norme IFRS 16 sur le bilan d'ouverture :

	01/01/2019	Impact de la transition IFRS 16	31/12/2018
Actif			
Immobilisations corporelles	168,558	10,406	158,152
Total Actif	168,558	10,406	158,152
Passif			
Capitaux Propres	(45,461)	(290)	(45,171)
Emprunts et dettes financières – long terme	72,342	7,689	64,656
Emprunts et dettes financières – court terme	227,412	2,996	224,416
Total Passif	254,297	10,396	243,901

Les dettes de locations au passif se composent des dettes locatives nouvellement comptabilisées au titre des contrats de location simple existant au 1er Janvier 2019 pour 10,4 m€, dont 7,7 m€ à long terme.

Les droits d'utilisation à l'actif s'élèvent à 10,4 m€ au 1er Janvier 2019 se composent de la contrepartie des dettes locatives nouvellement comptabilisées ; ces droits d'utilisation uniquement relatifs aux contrats de location simple sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Dans le cadre de la méthode de transition rétrospective simplifiée, la norme permet de ne pas présenter des comptes historiques retraités, ce qui affecte la comparabilité de l'exercice 2019 avec les exercices 2018 et 2017.

L'incidence de l'application d'IFRS 16 sur les états financiers du Groupe au 31 Décembre 2019 est la suivante :

Bilan

- La comptabilisation des droits d'utilisation augmente les actifs non courants de 8,1 m€ ;
- L'enregistrement des dettes locatives augmente le total du passif de 8,4 m€ dont 2,1 m€ à plus d'un an et 6,3 m€ à moins d'un an.

Compte de résultat

- Le résultat opérationnel courant bénéficie d'un effet favorable de 241 k€. Celui-ci résulte de la différence entre la charge de loyer qui aurait été comptabilisée selon la norme IAS 17 et l'amortissement des droits d'utilisation selon la norme IFRS 16. En effet, l'amortissement des droits d'utilisation est minoré par rapport aux loyers du fait de l'effet d'actualisation intégré à la valorisation des droits d'utilisation ;
- Le résultat financier est affecté négativement pour 284 k€, par les intérêts sur dettes locatives (y compris les intérêts relatifs aux contrats de location financement, auparavant inclus dans le coût de la dette financière brute). Ceux-ci sont supérieurs à l'effet favorable sur le résultat opérationnel courant en raison de leur dégressivité sur la durée du bail, comparables à des intérêts sur un emprunt dont les annuités sont fixes.

Les contrats de location simple, non pris en compte par la norme IFRS 16, sont des contrats de location non significatif ou d'une durée inférieure à un an qui ne sont pas classés comme des contrats de location-financement. Les loyers sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Le montant des locations exclus du retraitement sont de 1 082K€.

2.2.1.2 IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » est obligatoirement applicable depuis le 1^{er} janvier 2019 et vient préciser l'identification, l'évaluation et la comptabilisation des positions fiscales incertaines relatives aux impôts sur les sociétés.

Cette interprétation n'a eu aucun effet sur l'évaluation des passifs d'impôts sur les sociétés, ni sur leur présentation dans les états financiers consolidés du Groupe.

2.2.2 Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et anticipées par le Groupe

Aucune

2.2.3 Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et non anticipées par le Groupe

2.2.3.1 Amendements d'IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 liés à la réforme des indices de taux d'intérêts

La réforme des indices de taux d'intérêts qui aboutira au remplacement des taux EONIA et IBOR à compter du 1^{er} janvier 2022 affectera certains instruments financiers et opérations de couverture du Groupe. Ce premier amendement publié par l'IASB vise notamment à permettre le maintien des relations de couverture avant la mise en œuvre effective de la réforme des indices de taux.

Le Groupe est actuellement en cours d'analyse des impacts de ces amendements sur ses relations de couverture.

2.2.3.2 Amendement d'IFRS 3 – « Définition d'une activité »

La définition d'une activité a été clarifiée par cet amendement et vise à aider les préparateurs des comptes à déterminer si une acquisition doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actifs. Cet amendement s'applique à l'ensemble des acquisitions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2020. Le Groupe a fait le choix de ne pas appliquer cet amendement de façon anticipée. Il sera tenu compte de ces dispositions lors des prochaines acquisitions pour déterminer si l'opération doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actif.

2.2.3.3 Amendement d'IAS 1 et IAS 8 « Matérialité »

Les amendements d'IAS 1 et IAS 8 précisent qu'une information significative est « masquée » si la façon dont elle est communiquée aboutit au même effet que si elle n'avait pas été communiquée. Cela peut être le cas si l'information est dispersée sur l'ensemble des notes annexes ou en cas de regroupements d'informations inappropriés. Ces amendements sont applicables aux comptes consolidés ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Le Groupe considère que ces amendements seront sans effet sur la présentation de ses comptes consolidés.

2.3 Méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

2.3.1 Base d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2019

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers est l'euro. Tous les états financiers présentés sont arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique.

2.3.2 Présentation des états financiers

Le Groupe présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Le Groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant :

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant ;
- Les actifs immobilisés sont classés en non courant ;
- Les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant ;
- Les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passifs non courants ;
- Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants ;
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

2.3.3 Changement dans la présentation des états financiers

Aucun changement de présentation n'a été pratiqué dans les états financiers par rapport au 31 décembre 2018.

2.3.4 Recours à des estimations

Pour établir ses états financiers, le Groupe doit procéder à des estimations et formuler des hypothèses sur la valeur des actifs et des passifs, les éléments de produits et de charges et les informations données dans les notes aux états financiers.

La direction a établi ces estimations et hypothèses sur la base de son expérience passée et d'autres facteurs jugés raisonnables. Les montants figurant dans les états financiers ultérieurs peuvent différer sensiblement de ces estimations si les hypothèses changent ou si les conditions réelles sont différentes.

Ces estimations concernent principalement les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles, les engagements envers les salariés, les impôts différés, les provisions, les locations simples et la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats à long terme.

2.3.5 Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote ou lorsque le Groupe détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité dispose :

- Du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ;
- Du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe ;
- Du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure à 20%, sont comptabilisées en participations dans des entreprises associées et sont consolidées par mise en équivalence.

Les titres de sociétés qui, bien que répondant aux critères évoqués ci-dessus, ne sont pas consolidés, sont inscrits en actifs financiers non courants. Conformément à la norme IAS 39, les participations non consolidées sont comptabilisées selon leur juste valeur et font l'objet de tests d'évaluation de perte de valeur. Les critères généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

Les intérêts minoritaires, appelés « Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle » dans les états financiers consolidés, sont la quote-part, dans les résultats et dans l'actif net d'une filiale, attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus par la société mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales.

Les comptes des filiales sont tous arrêtés au 31 décembre de chaque exercice. Lorsque les méthodes comptables appliquées par des filiales et entreprises associées ne sont pas conformes à celles retenues par le Groupe, les modifications nécessaires sont apportées aux comptes de ces entreprises afin de les rendre compatibles avec les principes comptables retenus par le Groupe tels que décrits en Note 2.

Toutes les transactions et soldes intragroupe significatifs sont éliminés.

2.3.6 Regroupements d'entreprises

En application de la norme IFRS 3 révisée, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode dite de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorés des coûts directement imputables au regroupement.

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition (y compris les frais relatifs à l'acquisition) et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill.

Si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe des actifs nets de la filiale acquise, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

Les goodwill peuvent être corrigés dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Au-delà de ce délai, les ajustements de juste valeur sont enregistrés en résultat.

2.3.7 Participations dans les entreprises associées

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

2.3.8 Actifs non courants destinés à être vendus et activités arrêtées ou en cours de cession

2.3.8.1 Actifs non courants destinés à être vendus

Les actifs non courants (ou un groupe d'actifs destiné à être cédé) sont classés comme « détenus en vue de la vente » dès lors que leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) sont disponibles en vue de leur vente immédiate et que celle-ci est hautement probable à court terme (12 mois).

Les actifs non courants (ou un groupe d'actifs destiné à être cédé) classés comme « détenus en vue de la vente » sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute réduction de valeur des actifs (ou du groupe d'actifs destiné à être cédé) à la juste valeur diminuée des coûts de la vente est comptabilisée en résultat.

2.3.8.2 Activités arrêtées ou en cours de cession

Une activité arrêtée ou en cours de cession est une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé (par sa vente ou d'une autre manière) ou qui est détenue en vue de sa vente. L'activité arrêtée ou en cours de cession est clairement distinguée du reste du Groupe, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières et représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, fait partie d'un plan de cession ou d'abandon unique et coordonné ou est une filiale acquise exclusivement dans le but de la revente.

Le résultat net des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

Dans le tableau des flux de trésorerie, les flux liés à ces activités sont présentés de manière séparée des flux des activités poursuivies.

2.3.9 Reconnaissance du chiffre d'affaires

À la passation d'un contrat avec un client, le Groupe apprécie les biens ou services promis dans le contrat et identifie les différentes obligations de prestation. En fonction de la nature de chaque obligation de prestation, l'entité comptabilise le chiffre d'affaire lorsqu'elle a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation en fournissant au client le bien ou service promis (c'est-à-dire en transférant un actif). Un actif est transféré lorsque le client en a obtenu (ou à mesure qu'il en obtient) le contrôle.

Le Groupe réalise des revenus principalement à partir de :

- La production et la vente de produits (molécules pour les industries pharmaceutiques et chimiques)
- La vente d'équipements : le Groupe conçoit, construit et installe des équipements de chromatographie pour ses clients
- La prestation de services, incluant le cas échéant, des contrats de constructions : il s'agit principalement de services de développement et de solutions de fabrication pour l'industrie pharmaceutique et biopharmaceutique.

2.3.9.1 Ventes de produits

Les produits sont constatés lorsque le client obtient le contrôle des marchandises. Le client obtient le contrôle des marchandises généralement lorsque les marchandises sont livrées et ont été acceptées dans ses locaux.

2.3.9.2 Ventes d'équipements

Le Groupe a déterminé que le client contrôle l'ensemble des travaux en cours lors de la conception et de la fabrication des équipements. En effet, dans le cadre de ces contrats, les équipements sont fabriqués selon les spécifications du client et, en cas de résiliation, le Groupe aurait droit au remboursement des coûts encourus, y compris une marge raisonnable. Le chiffre d'affaires est comptabilisé progressivement dans le temps, c'est-à-dire avant que l'équipement ne soit livré chez le client. Le degré d'avancement de la prestation est mesuré selon la méthode des coûts : les produits sont comptabilisés sur la base des coûts déjà investis par l'entité par rapport au total des coûts que l'entité s'attend à utiliser ou consentir pour remplir entièrement son obligation de prestation.

2.3.9.3 Prestation de services incluant, le cas échéant, des contrats de construction

Selon les dispositions de la norme IFRS 15, le chiffre d'affaires est comptabilisé progressivement dans le temps. Le degré d'avancement de la prestation est également mesuré selon la méthode des coûts telle que décrite au 2.9.3.2 ci-dessus.

Selon les dispositions de la norme IFRS 15, le total des coûts de prestation déjà encourus sur les contrats, additionné des profits/pertes enregistré(e)s sur chaque contrat, est comparé aux facturations intermédiaires à la date de clôture. Lorsque ces coûts additionnés des profits/pertes sont supérieurs aux facturations intermédiaires, le solde net est inclus dans les créances clients et comptes rattachés. Dans le cas contraire, le solde net est enregistré dans les autres passifs courants. Les avances facturées relatives aux prestations futures ne sont pas prises en compte dans le calcul ci-dessus, mais sont incluses dans les autres passifs courants.

2.3.10 Contrats de location

Cf note 2.2.1.1

2.3.11 Subventions

Les subventions ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance certaine que le Groupe respectera les conditions qui y sont attachées et que les subventions seront reçues. L'avantage d'un prêt public à un taux d'intérêt inférieur au taux du marché est traité comme une subvention publique, mesurée comme la différence entre le produit reçu et la juste valeur du prêt en fonction des taux d'intérêts du marché en vigueur.

Les subventions publiques dont la condition principale est que le Groupe achète, construise ou acquière d'une autre manière des actifs non courants sont présentées dans les états financiers en déduisant la subvention reçue de la valeur comptable de l'actif et transférée en résultat sur une base proportionnelle sur la durée d'utilité des actifs concernés.

Les autres subventions publiques sont comptabilisées en produits sur les périodes nécessaires afin qu'ils compensent les coûts générés sur ces périodes, sur une base systématique. Les subventions publiques qui sont à recevoir en compensation de charges ou de pertes déjà encourues ou dans le but d'apporter un soutien financier immédiat au Groupe sans coûts futurs liés sont comptabilisées en résultat dans la période au cours de laquelle elles deviennent à recevoir.

2.3.12 Devises étrangères

Les états financiers individuels de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère (sa devise fonctionnelle). Pour les besoins des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chaque entité du groupe sont exprimés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Lors de la préparation des états financiers de chaque entité, les transactions en devises différentes de la monnaie fonctionnelle de l'entité (devises étrangères) sont comptabilisées au cours de change à la date de la transaction. A chaque fin de période, les éléments monétaires en devises étrangères sont reconvertis en utilisant le cours de clôture. Les éléments non monétaires en devises étrangères et évalués à la juste valeur sont reconvertis en utilisant le cours à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires en devises étrangères et évalués au coût historique ne sont pas reconvertis.

Les différences de change liées à ces conversions sont comptabilisées en compte de résultat au cours de l'exercice, à l'exception des éléments suivants :

- Les différences de change sur les emprunts contractés afin de financer des immobilisations en cours de construction et destinées à être utilisées dans l'activité de production sont incluses dans la valeur de ces immobilisations lorsque ces différences de change sont considérées comme des ajustements de charges d'intérêts sur ces emprunts ;
- Les différences de change liées aux transactions de couverture de taux de change (cf. Note 25.2 concernant la méthode de comptabilisation des actifs de couverture) ;
- Les différences de change sur des éléments monétaires (créances ou dettes) pour lesquels le paiement n'est pas planifié ou n'est pas probable (par conséquent, il s'agit d'un investissement net en devises étrangères) sont comptabilisées directement en capitaux propres, puis reclassées en compte de résultat lorsque l'investissement est partiellement ou totalement vendu.

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et passifs des activités à l'étranger du Groupe sont exprimés en euros sur la base des taux de change en vigueur à la fin de la période considérée. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens de la période, à moins que les taux de change n'aient fluctué de manière significative au cours de cette période, auquel cas les taux de change en vigueur aux dates des transactions sont utilisés. Les écarts de change éventuels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres (attribués aux participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant).

Lorsque le Groupe cède une activité à l'étranger, c'est-à-dire lorsque le Groupe vend l'intégralité d'une entité étrangère, ou réduit sa participation jusqu'à perdre le contrôle d'une filiale ayant des activités à l'étranger, ou perd le contrôle conjoint d'une entité détenue conjointement et ayant des activités à l'étranger, ou perd son influence notable dans une entité ayant des activités à l'étranger, la part du Groupe des gains et pertes de change accumulés est comptabilisée en compte de résultat. La part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est annulée dans les capitaux propres mais sans impacter le compte de résultat.

Lorsque le Groupe cède partiellement une filiale ayant des activités à l'étranger (i.e. le Groupe ne perd pas le contrôle de la filiale), la part proportionnelle des gains et pertes de change accumulés est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle sans impacter le compte de résultat. Dans le cas des autres cessions partielles (i.e. celles n'impliquant pas de changement de méthode de consolidation), la part proportionnelle des gains et pertes de change accumulés est comptabilisée en compte de résultat.

Les goodwill et écarts d'évaluation provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont comptabilisés en actifs et passifs de l'activité à l'étranger et sont convertis en euro à chaque clôture.

2.3.13 Avantages postérieurs à l'emploi et engagements similaires

Selon les lois et pratiques des pays dans lesquels le Groupe exerce son activité, les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite ou des pensions postérieurement à leur départ. Les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme :

- Soit de versements de cotisations à des organismes indépendants (compagnies d'assurances) chargés d'effectuer le paiement de ces pensions ou indemnités ;
- Soit de provisions.

2.3.13.1 Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer dans le cadre d'un régime à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

Ces cotisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

2.3.13.2 Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux à cotisations définies. Pour ces régimes, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement les hypothèses suivantes :

- Un taux d'actualisation ;
- Un taux d'inflation ;
- Un taux d'augmentation des salaires ;
- Un taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont comptabilisés comme des éléments du résultat global et imputés sur les fonds propres.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés du fait de changements conventionnels ou légaux, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

2.3.13.3 Autres avantages long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées et fait l'objet d'une actualisation financière.

2.3.14 Actions gratuites et bons de souscription d'actions

Des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions", ces plans sont évalués à leur juste valeur à la date d'octroi. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel, linéairement sur la période d'acquisition des droits (période entre la date d'octroi et la date de maturité du plan) avec une contrepartie directe dans un compte de réserves dédié en capitaux propres.

À chaque date de clôture, le Groupe réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, l'impact de la révision des estimations est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

2.3.15 Impôts

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible sur les résultats dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilancielle du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale, ainsi que sur les déficits fiscaux.

Les impôts différés actifs liés à des pertes fiscales ne sont pas reconnus lorsque les faits et circonstances ne le permettent pas, notamment lorsque l'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent pas d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation.

Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture de chaque exercice.

Tous les montants résultant d'une modification de taux d'imposition sont comptabilisés au compte de résultat de l'année où la modification de taux est votée ou quasi-votée. En outre, l'incidence peut également être comptabilisée en capitaux propres si elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés par capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

2.3.16 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les dépenses d'immobilisations corporelles des sociétés du Groupe sont reconnues à l'actif lorsqu'elles satisfont aux critères suivants :

- Il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe ;
- Les coûts de cet actif peuvent être évalués de façon fiable.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, ou le cas échéant leur coût de production, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Le coût des emprunts encouru pendant la période de construction d'un actif qualifié est incorporé dans la valeur de cet actif.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Compte tenu des incidences non significatives de l'approche par composants, cette dernière n'a trouvé à s'appliquer que sur les constructions.

L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque catégorie d'actif.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Constructions	15 - 32 ans
Agencements et aménagements terrains	7 - 17 ans
Installations techniques et outillage	4 - 9 ans
Matériel de bureau	2 - 5 ans
Matériel de transport	3 - 7 ans
Matériel informatique	2 - 5 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

2.3.17 Goodwill

Les goodwill issus de regroupement d'entreprises ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur chaque année ou plus fréquemment quand les événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests, les goodwill sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») bénéficiant du regroupement d'entreprises ou au Groupe d'UGT susceptible de bénéficier des synergies des regroupements effectués.

La méthode de détermination des pertes de valeur est développée dans la Note 2.3.19 « Dépréciation des immobilisations ».

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'Unité, au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'Unité.

Les pertes de valeur du goodwill sont comptabilisées dans le compte de résultat et ne sont pas réversibles.

Les pertes de valeur sur le goodwill sont comptabilisées sur la ligne « pertes de valeur » sous le total « Résultat d'exploitation avant dépréciations et pertes de valeur ».

2.3.18 Immobilisations incorporelles (hors goodwill)

Les immobilisations incorporelles (hors goodwill) sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Conformément à la norme IAS 38, les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que le Groupe peut démontrer :

- Son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
- Sa capacité de mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement.

Une revue des principaux projets de recherche et développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des services des bureaux d'études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés le cas échéant en phase de développement.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Concessions, brevets et droits similaires	3 - 20 ans
Logiciels	3 - 5 ans
Marque	indéfinie
Droits de propriété intellectuelle	10 ans
Portefeuilles clients	7 - 12 ans

2.3.19 Dépréciations des immobilisations

2.3.19.1 Test de perte de valeur et définition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

Une UGT est le plus petit ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Selon la norme IAS 36, ces tests doivent être réalisés au niveau de chaque UGT ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, au sein d'un secteur d'activité ou d'un secteur géographique.

2.3.19.2 Valeur recouvrable

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT ou regroupements d'UGT et leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT ou des groupes d'UGT. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, de renouvellement de contrats et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe de la façon suivante :

- Les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur une période initiale de 5 ans ;
- Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance stable à un flux de trésorerie normatif ;
- L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée en utilisant un coût moyen pondéré du capital.

2.3.20 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs qualifiés, lorsque ce temps de construction de production est non négligeable, sont comptabilisés dans le coût de cet actif.

Les résultats financiers réalisés, en cas de placement temporaire de la trésorerie spécifiquement acquise en vue de financer ces actifs qualifiés, sont déduits des coûts d'emprunt imputés sur la valeur de ces actifs.

Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges financières de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

2.3.21 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats...). Ces stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué des coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, frais financiers exclus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal.

2.3.22 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Ces provisions sont évaluées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

Les contrats à long terme devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison inscrite au passif du bilan en relation avec la comptabilisation des contrats à long-terme. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de façon fiable, quel que soit le degré d'avancement.

Les risques environnementaux sont évalués par le Groupe au cas par cas, en fonction des exigences légales applicables, avec comptabilisation d'une provision sur base des meilleures informations disponibles, sous réserve que ces informations permettent de déterminer une perte probable, estimée de façon suffisamment fiable.

Une provision pour restructuration est comptabilisée quand un plan de restructuration formalisé et détaillé a été approuvé par l'organe compétent, et quand le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée que ce plan sera mis en œuvre soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

La provision inclut uniquement les dépenses directement liées au plan, c'est-à-dire celles qui sont à la fois spécifiquement supportées du fait de la restructuration et distinctes de celles des activités poursuivies.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux). Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée en résultat financier.

2.3.23 Instruments financiers (Politique applicable depuis le 1^{er} janvier 2018)

Le Groupe classe les actifs financiers selon IFRS 9

2.3.23.1 Comptabilisation et évaluation initiale

Les créances commerciales et les titres de créance émis sont initialement comptabilisés au moment de leur émission. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

2.3.23.1.1 Actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) – placement dans des titres d'emprunt, FVOCI – placement en actions ou FVTPL. Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale à moins que le Groupe ne modifie son modèle d'affaires pour la gestion des actifs financiers, auquel cas tous les actifs financiers affectés sont reclassés le premier jour du premier exercice suivant le changement de modèle d'affaires.

2.3.23.1.2 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme évalués au coût amorti ou à la juste valeur par résultat FVTPL. Un passif financier est classé comme à la juste valeur par résultat s'il est classé comme détenu à des fins de transaction, s'il s'agit d'un dérivé ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers de FVTPL sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes nets, y compris les charges d'intérêts, sont comptabilisés en résultat. Les autres passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat. Tout profit ou perte extourné est également comptabilisé en résultat.

Voir la note 2.3.27 pour les passifs financiers désignés comme instruments de couverture.

2.3.23.2 Classification et évaluation ultérieure

2.3.23.2.1 Actifs financiers

Actifs financiers FVTPL	Ces actifs sont ensuite évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes nets, y compris tout revenu d'intérêts ou de dividendes, sont comptabilisés en résultat. Toutefois, voir la note 2.3.27 pour les instruments dérivés désignés comme instruments de couverture
Actifs financiers au coût amorti	Ces actifs sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les gains et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés en résultat. Tout gain ou perte à la décomptabilisation est comptabilisé en résultat.

2.3.23.3 Décomptabilisation

2.3.23.3.1 Actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie provenant de l'actif financier expirent, ou lorsqu'il transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou dans laquelle le Groupe ne transfère ni ne conserve pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété et il ne conserve aucun contrôle sur l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions par lesquelles il transfère des actifs comptabilisés dans son état de la situation financière, mais conserve la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux actifs transférés. Dans ces cas, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés.

2.3.23.3.2 Passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont remplies, annulées ou expirées. Le Groupe décomptabilise également un passif financier lorsque ses conditions sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier basé sur les conditions modifiées est comptabilisé à sa juste valeur.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable éteinte et la contrepartie payée (y compris les actifs monétaires transférés ou les passifs repris) est comptabilisée en résultat.

2.3.23.4 Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière lorsque et seulement lorsque le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et qu'il a l'intention soit de les régler sur une base nette soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2.3.24 Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients, autres créances et prêts sont comptabilisés au coût amorti, correspondant à leur valeur nominale. La part des créances et prêts non couverts par une assurance-crédit donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation dès l'enregistrement des créances, à hauteur des pertes attendues à l'échéance. Celle-ci reflète la probabilité de défaut des contreparties et le taux de perte attendue, évalués, selon le cas, sur la base de statistiques historiques, d'informations communiquées par les agences de crédit, ou de notes attribuées par les agences de notation.

Lorsque l'échéance des créances et prêts est supérieure à un an, leur montant fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.3.25 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et concours bancaires) ainsi qu'aux caisses. Ces soldes sont comptabilisés soit, à l'actif de l'Etat de la situation financière consolidée, dans la rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » soit, au passif de l'Etat de la situation financière consolidée, dans la rubrique « emprunts et dettes financières – court terme ».

Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont, selon IFRS 9, évaluées à la juste valeur à chaque clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

2.3.26 Passifs financiers et autres dettes

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En cas de couverture du risque de variation de valeur de la dette financière résultant de l'évolution des taux d'intérêt, le montant couvert de la dette, ainsi que les instruments de couverture associés, figurent au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; les effets de cette réévaluation sont enregistrés en résultat financier, au niveau des « variation de juste de valeur des instruments de couverture de change ». Les charges et produits d'intérêt relatifs aux instruments de couverture sont enregistrés en résultat financier en « autres charges d'intérêts ».

En cas de couverture du risque d'évolution de la charge d'intérêt future, la dette financière dont les flux sont couverts reste comptabilisée au coût amorti, la variation de valeur de la part efficace de l'instrument de couverture étant enregistrée dans les capitaux propres en « écarts de réévaluation ».

En l'absence de relation de couverture, ou pour la partie inefficace des couvertures, les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

La dette financière nette est constituée des dettes financières à plus et moins d'un an et de la valeur de marché à la date de clôture des instruments dérivés sur risque de taux d'intérêt, sous déduction du montant des investissements financiers en couverture de dette financière, des placements financiers, de la trésorerie et équivalents de trésorerie à la date de clôture ainsi que de la valeur de marché à cette date des instruments dérivés sur risque de change associés à l'un de ces éléments.

2.3.27 Instruments financiers dérivés

Le Groupe peut avoir recours à des couvertures de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette, sans risque spéculatif. Il se couvre également pour les risques de change liés aux variations monétaires. Ces instruments sont négociés auprès d'établissements financiers.

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon la norme IFRS 9, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie. L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80% et 125%.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont comptabilisées selon les principes suivants :

- pour les instruments de couverture documentés en couverture de flux futurs pour lesquels l'efficacité est établie, les variations de juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global pour la partie efficace, en contrepartie des postes « Instruments financiers dérivés » à l'actif et au passif du bilan. La partie inefficace est enregistrée en compte de résultat dans le résultat financier ;
- pour les instruments de couverture documentés en couverture de juste valeur et les instruments non documentés, les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges d'exploitation ».

La valeur de marché est issue de cotations d'établissements financiers tiers.

3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Société	Site	Siège Social	Activité	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Novasep Holding SAS	France	Pompey	Holding	IG	100.00%
Groupe Novasep SAS	France	Pompey	Holding	IG	100.00%
Dynamit Nobel GmbH Explosivstoff- und Systemtechnik	Germany	Leverkusen	Synthesis	IG	100.00%
Novasep Deutschland GmbH	Germany	Leverkusen	Synthesis	IG	100.00%
Séripharm SAS	France	Le Mans	Synthesis	IG	100.00%
Finorga SAS	France	Chasse sur Rhône	Synthesis	IG	100.00%
Novasep Process SAS	France	Pompey	Process	IG	100.00%
Novasep LLC	USA	Boothwyn (USA)	Process	IG	100.00%
Novasep Americas, Inc	USA	Boothwyn (USA)	Process	IG	100.00%
Novasep Asia Co Ltd	China	Shanghai	Process	IG	100.00%
Novasep Trading Co. Ltd	China	Shanghai	Process	IG	100.00%
Henogen SA	Belgium	Gosselies	Process	IG	100.00%
Novasep Process Engineering Services PCT LTD	India	Bangalore	Process	IG	100.00%
Troisdorf Genehmigungshaltergesellschaft mbH	Germany	Troisdorf	Other	Non consolidée	3.00%
EEBIC SA (ex : Eurobiotech SA)	Belgium	Anderlecht	Other	Non consolidée	1.33%

(IG = Intégration globale; MEE = Mise en équivalence)

4 INFORMATION SECTORIELLE

4.1 Définition des segments et principes comptables appliqués

4.1.1 Détermination des segments

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information présentée ci-après pour chaque secteur opérationnel est identique à celle utilisée par le principal décideur opérationnel (le Président) pour ses prises de décisions sur l'affectation de ressources aux segments opérationnels et l'évaluation de leur performance.

Depuis l'exercice 2013 et jusqu'au 31 décembre 2017, le Groupe était organisé autour de trois secteurs opérationnels : Industrial Biotech, Biopharma et Synthèse. Chacun a été géré séparément avec des exigences spécifiques en matière de capital et une stratégie de commercialisation distincte.

Un examen de l'organisation a été effectué en 2017 et est entré en vigueur le 1er janvier 2018. Le Groupe est désormais organisé en quatre secteurs d'activité opérationnels : Manufacturing Solution Synthèse, Manufacturing Solutions Bio, Process Solutions industrielle et Process Solutions Equipements.

Le Groupe n'a pas appliqué de changement d'organisation sur l'exercice 2019.

4.1.2 Manufacturing Solutions Synthesis

Le segment d'activités Manufacturing Solutions Synthèse :

- Couvre les besoins de développement de procédés de fabrication sur mesure de molécules brevetées pour les sociétés pharmaceutiques à chaque étape de la production, du développement précoce (préclinique) à l'approvisionnement clinique et enfin à l'étape commerciale de la production
- Possède de l'expertise dans trois procédés de synthèse chimique à barrière d'entrée élevée, qui sont : (i) la synthèse chirale et multi-étapes, (ii) la chimie dangereuse et (iii) la fabrication de substances très puissantes, utilisées principalement pour la fabrication des HPAPI.

4.1.3 Manufacturing Solutions bio

Les activités de Manufacturing Solutions bio couvrent la fourniture de solutions globales de développement et de fabrication pour une gamme d'ingrédients biopharmaceutiques, tels que les vecteurs viraux et les virus, les Mabs, les protéines recombinantes et les biomolécules extraites. Ceci permet à Novasep de répondre aux différents besoins de ses clients dans le développement et l'approvisionnement d'API biopharmaceutiques en vrac ou de produits pharmaceutiques formulés et « prêt à injecter » pour les phases précliniques, clinique et commerciale.

Les activités sont basées sur les sites de Gosselies et Seneffe (Belgique), Boothwyn (PA – USA) et Pompey (France).

4.1.4 Process Solutions Industrial

Les activités de ce segment couvrent la production à grande échelle (i) d'ingrédients alimentaires tels que le sucre purifié, les édulcorants et les produits laitiers, (ii) d'ingrédients fonctionnels tels que les antioxydants, les vitamines, les prébiotiques et les excipients pharmaceutiques et (iii) de produits bio-industriels et blancs de biotechnologie tels que les produits de fermentation en vrac (dont les acides aminés), acides organiques et précurseurs antibiotiques, produits bio-masse et produits chimiques (dont les acides aminés synthétiques et autres composants).

Les activités s'appuient sur une plate-forme d'ingénierie centrale comprenant les équipes de Saint-Maurice-de-Beynost (France) et de Shanghai (Chine) et trois centres régionaux d'affaires et techniques basés en France, en Chine et aux Etats-Unis pour servir respectivement les trois régions Europe, Asie et Amérique. Par ailleurs, les équipes commerciales et d'ingénierie ont été organisées autour de deux offres principales : la conception et la fourniture d'unités individuelles (SU) et d'unités combinées (CU) d'une part, et de lignes de process complètes (CPL) d'autre part, qui sont des projets beaucoup plus importants.

4.1.5 Process Solutions Equipements

Les activités Equipement couvrent :

- la fourniture d'équipements et de systèmes de chromatographie préparative pour l'industrie pharmaceutique pour la séparation et la purification des APIs et autres molécules synthétiques à haute valeur ajoutée.
- la conception, la construction et l'utilisation de systèmes de chromatographie préparative et ses technologies innovantes allant du laboratoire à petite échelle à la purification pharmaceutique et biopharmaceutique industrielle.

4.1.6 Corporate

La rubrique « Corporate » regroupe principalement les activités de holding et les activités non affectées spécifiquement aux secteurs d'activités opérationnels.

4.1.7 Normes comptables appliquées aux segments

La performance en termes d'activités de financement et de trésorerie (y compris les frais de financement nets) et les impôts sur le résultat sont suivis au niveau du Groupe consolidé et ne sont pas alloués aux secteurs opérationnels.

Les conventions comptables retenus pour la détermination des résultats des différents secteurs opérationnels sont identiques à celles présentées dans la note 2.

Les transactions inter-secteurs sont conclues à des conditions et à des prix de marché.

4.2 Informations financières par segment

	31 Décembre 2019							Total
	Industrial Biotech	Equipement	Process Solutions	Biopharma	Synthesis	Manufacturing solution	Corporate Eliminations	Total
Compte de résultat								
Ventes externes	39,304	27,826	66,871	41,042	162,029	203,071		269,942
Ventes inter-segments		258	258	1,040	109	109	(6,264)	
Produits des activités ordinaires	39,304	28,085	67,130	42,082	162,138	203,180	5,896	269,942
Coût des matières, commissions sur ventes et transport	(22,479)	(16,049)	(38,269)	(13,082)	(32,802)	(44,843)	(250)	(83,361)
MARGE BRUTE	16,825	12,036	28,861	29,001	129,336	158,337	5,896	186,581
% produits des activités ordinaires	42,8%	42,9%	43,0%	68,4%	79,8%	77,8%	100%	69,1%
Autres dépenses d'exploitation	(15,047)	(10,678)	(25,725)	(29,074)	(103,491)	(132,565)	(11,507)	(163,306)
EBITDA ajusté	1,778	1,358	3,136	(73)	25,845	25,772	(5,611)	23,276
% produits des activités ordinaires	4,5%	4,8%	4,7%	(0,2%)	15,9%	12,7%	(95,2%)	8,6%
Dotations aux amortissements des immobilisations	(1,433)	(1,352)	(2,785)	(5,948)	(12,120)	(18,068)	(1,224)	(22,003)
Résultat d'exploitation (a)	345	6	351	(6,021)	13,725	7,704	(6,835)	1,273
% produits des activités ordinaires	0,9%	0,0%	0,5%	(14,3%)	8,5%	3,8%		0,5%

(a) Elimination de la marge intercompagnie sur stock ou immobilisation.

31 Décembre 2018

	Process Industrial	Process Equipment	Cumul Process Solutions	Manuf. Bio	Manuf. Synthesis	Cumul Manuf. Solutions	Corporate	Eliminations	
Compte de résultat									
Ventes externes	50,541	37,900	88,231	49,944	149,489	199,085			287,316
Ventes inter-segments		210	210		16	16	5,901	(6,126)	
Produits des activités ordinaires	50,541	38,110	88,441	49,944	149,505	149,505	5,901	(6,126)	287,316
Coût des matières, commissions sur ventes et transport	(31,986)	(22,773)	(54,550)	(12,550)	(37,930)	(50,132)		(149)	(104,533)
MARGE BRUTE	18,554	15,337	33,891	37,394	111,575	148,969	5,901	(5,977)	182,784
% produits des activités ordinaires	36,7%	40,2%	38,3%	74,9%	74,6%	74,8%	100%		63,6%
Autres dépenses d'exploitation	(18,548)	(10,959)	(29,507)	(29,808)	(97,496)	(127,304)	(9,133)	5,961	(159,985)
EBITDA ajusté	6	4,378	4,384	7,585	14,079	21,665	(3,232)	(18)	22,799
% produits des activités ordinaires	0,0%	11,2%	4,8%	15,0%	9,4%	11,9%	(54,8%)	0,3%	7,9%
Dotations aux amortissements des immobilisations	(605)	(952)	(1,557)	(3,932)	(13,554)	(17,486)	(1,010)	1,543	(19,899)
Résultat d'exploitation (a)	(599)	3,246	2,827	3,653	526	4,179	(4,243)	136	2,900
% produits des activités ordinaires	(1,2%)	9,0%	3,2%	7,3%	0,4%	2,1%			1,0%

(a) Elimination de la marge intercompagnie sur stock ou immobilisation.

4.2.1 Ventes par marché

Les ventes au 31 décembre 2019 par marché sont présentées ci-dessous :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
	(k€)	(k€)
Pharmaceutical	138,037	121,554
Biopharmaceutical	53,645	74,341
Fine Chemical	13,906	11,451
Agro chemical	25,083	29,429
Food industry	17,376	20,201
Bio industries	18,245	21,477
Functional ingredients	3,649	8,863
Total	<u>269,942</u>	<u>287,316</u>

4.2.2 Informations financières par zones géographiques

Pour les besoins de la présentation de l'information par secteur géographique, les produits et services sectoriels (produits des activités ordinaires) sont déterminés sur la base de la localisation géographique des clients. Les actifs non-courants sont affectés aux secteurs selon leur implantation géographique.

Les actifs non courants regroupent les goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles ainsi que les participations dans des entreprises associées. Cependant, ils ne prennent pas en compte les actifs d'impôts différés et les actifs financiers non courants. Ceci explique la différence entre les informations présentées ci-dessous et la ligne « actifs non courants » de l'état de la situation financière consolidée.

	<u>31/12/2019</u>		<u>31/12/2018</u>	
	<u>CA</u>	<u>Actifs non courants</u>	<u>CA</u>	<u>Actifs non courants</u>
France	22,876	140,644	28,489	146,506
Europe other	152,808	93,368	162,965	73,938
North America	53,983	716	41,065	165
Rest of the world	40,274	2,985	54,797	508
Total	<u>269,942</u>	<u>237,713</u>	<u>287,316</u>	<u>221,177</u>

Les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraités des effets de l'application d'IFRS16 Contrats de location. Voir note 2.2.1.1 concernant les effets de l'application d'IFRS16

4.2.3 Informations relatives aux principaux clients

Les 10 principaux clients du Groupe représentent 44,7 % du total des produits des activités ordinaires du Groupe au cours de l'exercice 2019 (contre 39,8 % en 2018). Du fait de la typologie de ces clients, de la nature et de l'état des relations du Groupe avec ces derniers, et sur la base de l'historique de nos relations avec ceux-ci, nous considérons que la dépendance du Groupe envers nos principaux clients ne représente pas un risque en tant que tel.

5 ACTIVITES ABANDONNEES

5.1 Analyse du compte de résultat des activités abandonnées

2019	Tangenx	PharmaChem (1)	Total
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	/	/	/
Coûts des ventes	/	/	/
RESULTAT D'EXPLOITATION	/	/	/
Résultat financier	/	/	/
Autres produits et charges non récurrents	/	619	619
RESULTAT NET	/	619	619

(1) Le Groupe est en droit de recevoir un "Earn-Out" sur la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019. Pour plus d'information c.f. note 9.

2018	Tangenx	PharmaChem (1)	Total
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	/	/	/
Frais généraux et administratifs	(3)	/	(3)
Autre produit	/	/	/
RESULTAT D'EXPLOITATION	(3)	/	(3)
Résultat financier	/	/	/
Autres produits et charges non récurrents	(306)	831	525
RESULTAT NET	(309)	831	522

(1) Le Groupe est en droit de recevoir un "Earn-Out" sur la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019. Pour plus d'information c.f. note 9.

5.2 Tableau de flux de trésorerie des activités abandonnées

2019	Tangenx	PharmaChem	Total
RESULTAT D'EXPLOITATION	/	/	/
<i>Sous-total EBITDA ajusté</i>	/	/	/
I. FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	/	/	/
II. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	/	/	/
Frais financiers			
Produit de cession	/	1,659	1,659
III. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	/	1,659	1,659
VARIATION NETTE DE TRESORERIE DES ACTIVITES ABANDONNEES	/	1,659	1,659

Le Groupe est en droit de recevoir un "Earn-Out" sur la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019. Pour plus d'information c.f. note 9.

2018	Tangenx	PharmaChem	Total
RESULTAT D'EXPLOITATION	/	/	/
<i>Sous-total EBITDA ajusté</i>	/	/	/
IV. FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	/	/	/
V. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	/	/	/
Frais financiers			
Produit de cession	1,075	1,609	2,684
VI. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	1,075	1,609	2,684
VARIATION NETTE DE TRESORERIE DES ACTIVITES ABANDONNEES	1,075	1,609	2,684

Les flux reçus sur l'activité Tangenx au 31 décembre 2018 sont liés à des régularisations d'impôts américains.

6 GOODWILL

6.1 Variation des goodwill au cours de l'exercice

À la suite de la réorganisation des secteurs d'activité opérationnels, l'écart d'acquisition de 55,630k€ initialement affecté aux secteurs Biotech Industrielle et Biopharma pour respectivement 33,654k€ et 21,976k€ a été réaffecté aux secteurs nouvellement créés le 1er janvier 2018 comme suit :

- Process Solutions Industrial : 25,818k€
- Process Solutions Equipements : 15,228k€
- Manufacturing Solutions Bio : 14,584k€

Cette réaffectation a été effectuée sur la base de la juste valeur relative de chaque segment nouvellement créé. La réaffectation n'a donné lieu à aucune perte de valeur au 1er janvier 2018, date de valeur de cette réaffectation.

Goodwill	31/12/2018	Variations				31/12/2019
		Augmentation	Diminution	Dépréciation	% d'adjustment	
Process Solutions Industrial	25,818					25,818
Process Solutions Equipements	15,228					15,228
Manufacturing Solutions Bio	14,584					14,584
	55,630	-	-	-	-	55,630

6.2 Affectation des Goodwill aux Unités Génératrices de Trésorerie ("UGT") et tests de perte de valeur

En conformité avec les principes décrits dans la Note 2.3.17, les goodwill et immobilisations à durée de vie indéfinie ont fait l'objet de tests de pertes de valeur au 31 décembre 2019 sur les nouveaux segments Industrial Biotech, Equipement, Manufacturing Synthesis et Manufacturing Biopharma.

Ces tests au 31 décembre 2019 ont consisté à comparer la valeur comptable des actifs et passif des segments opérationnels à leur valeur recouvrable. Cette dernière a été calculée suivant la méthode des flux de trésorerie actualisés sur la base de business plans des 5 prochains exercices. Le "Business plan" pour les segments Industrial Biotech, Equipement, Manufacturing Synthesis et Manufacturing Biopharma a été préparé par la direction et approuvé par le "Board" le 27 février 2020.

Le coût moyen pondéré du capital (après impôt) retenu pour ces tests de perte de valeur est de 10 % pour les comptes clos au 31 décembre 2019 pour tous les segments. (10,0 % en 2018).

Le taux de croissance à l'infini retenu pour ce calcul a été évalué à 2% pour les comptes clos au 31 décembre 2019 pour tous les segments, considérant les perspectives de marché, la capacité industrielle disponible du segment et les taux retenus par les principaux concurrents du Groupe (2,0 % en 2018).

Nous avons également procédé à un test de sensibilité en faisant varier de plus et moins un point le coût moyen pondéré du capital, en faisant varier de même le taux de croissance à l'infini. Ce test n'a pas mis en évidence d'impact potentiel sur les pertes de valeur au 31 décembre 2019.

Le Groupe a procédé à une analyse de la sensibilité du test de dépréciation aux modifications apportées aux principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des UGT auxquelles le goodwill est affecté. La direction est d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles repose la valeur recouvrable des unités Manufacturing Synthesis, Manufacturing Biopharma et Equipment ne ferait en sorte que la valeur comptable de ces UGT excède leur valeur recouvrable.

Concernant Industrial Biotech, en raison de conditions de marché peu favorables, la valeur recouvrable de cette UGT à la clôture se rapproche de la valeur comptable. Un EBITDA inférieur de 10 % au budget aurait pour effet, une perte de valeur du Goodwill de 5 m€. De même, une hausse du cout moyen pondéré du capital résulterait dans la constatation d'une dépréciation de près de 5 m€ du Goodwill.

7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors GOODWILL)

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des concessions et brevets, de la capitalisation des frais de développement ainsi que de la valorisation de la marque, des droits de propriété intellectuelles et des relations avec la clientèle.

Valeurs brutes	Immobilisations incorporelles suite à regroupement d'entreprises	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2017	65,544	30,325	95,869
Acquisitions		1,258	1,258
Cessions		(156)	(156)
Ecart de conversion		(101)	(101)
Au 31 décembre 2018	65,544	31,326	96,870
Acquisitions		6,375	6,375
Cessions		(7,108)	(7,108)
Ecart de conversion		1	1
Au 31 décembre 2019	65,544	30,594	96,139
Amortissements et pertes de valeurs			
Au 31 décembre 2017	65,476	20,303	85,779
Dotations aux amortissements		2,787	2,787
Amortissements – Immobilisations incorporelles suite à regroupement d'entreprises	68		68
Perte de valeurs (1)			
Cessions		(147)	(147)
Ecart de conversion		(1)	(1)
Au 31 décembre 2018	65,544	22,942	88,486
Dotations aux amortissements		2,252	2,252
Amortissements – Immobilisations incorporelles suite à regroupement d'entreprises			
Perte de valeurs (1)			
Cessions		(5,336)	(5,336)
Ecart de conversion		1	1
Au 31 décembre 2019	65,544	19,859	85,403
Valeurs nettes comptables			
Au 31 décembre 2017	68	10,022	10,092
Au 31 décembre 2018	0	8,384	8,384
Au 31 décembre 2019	0	10,734	10,734

Les principales acquisitions d'immobilisation en 2019 sont liées aux éléments suivants :

- Frais de recherche d'une nouvelle unité de production
- Mise en place SAP dans l'une des filiales du groupe

Les principales cessions d'immobilisations incorporelles proviennent :

- L'abandon d'un projet de développement. Cette mise au rebut est compensée par la perception d'une subvention, détaillé en note 27.4

8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Constructions et aménagements des terrains	Installations techniques et outillages	Matériels et autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeurs brutes						
Au 31 décembre 2017	25,582	86,852	206,292	19,404	35,882	374,012
Acquisitions	26	10,146	6,047	2,523	21,711	40,452
Cessions		(145)	(3509)	(975)		(6,179)
Ecart de conversions		7	61	18		86
Reclassements et autres mouvements		7,466	12,371	6,282	(26,018)	101
Au 31 décembre 2018	25,608	104,326	221,262	27,252	30,025	408,474
Acquisitions (incluant impact IFRS 16 applicable au 1 ^{er} janvier 2019) (a)		11,384	11,679	2,544	6,914	32,521
Cessions		(61)	(1,550)	(381)	(1,953)	(3,944)
Subventions					2,260	2,260
Ecart de conversions (incluant impact IFRS 16 applicable au 1 ^{er} janvier 2019) (b)		(55)	31	12	0	(12)
Reclassements et autres mouvements		1,927	15,982	891	(18,799)	0
Au 31 décembre 2019	25,608	117,521	247,405	30,318	18,448	439,299
Amortissements et pertes de valeur						
Au 31 décembre 2017	7,159	54,504	162,013	13,923		237,599
Dotations aux amortissements	84	3,925	10,725	2,395		17,129
Amortissement – Immobilisations corporelles suite à regroupement d'entreprises						0
Pertes de valeurs						0
Cessions		(142)	(3,376)	(975)		(4,494)
Ecart de conversion		7	62	17		86
Au 31 décembre 2018	7,243	58,294	169,424	15,361		250,322
Dotations aux amortissements (incluant impact IFRS 16 applicable au 1 ^{er} janvier 2019) (c)	80	4,384	10,555	2,650		17,669
Amortissement – Immobilisations corporelles suite à regroupement d'entreprises						0
Pertes de valeurs						0
Subventions					2,172	2,172
Cessions		(52)	(1,477)	(318)		(1,847)
Ecart de conversion (incluant impact IFRS 16 applicable au 1 ^{er} janvier 2019) (d)		(4)	34	11		41
Au 31 décembre 2019	7,322	62,623	178,537	17,703	2,172	268,358
Valeurs nettes comptables						
Au 31 décembre 2017	18,423	32,348	44,279	5,481	35,882	136,413
Au 31 décembre 2018	18,366	46,032	51,838	11,891	30,025	158,152
Au 31 décembre 2019	18,286	54,897	68,868	12,615	16,276	170,942

- (a) Ont été intégrés dans la ligne « acquisition », les impacts des immobilisations financées par location simple pour un montant total de 10 406 k€ au titre du 1^{er} janvier 2019 et un montant total de 456 k€ au titre des acquisitions intervenues en 2019.
- (b) Ont été intégrés dans la ligne « écarts de conversion », les écarts de conversion des immobilisations financées par location simple pour un montant total de (40 k€) au titre du 1^{er} janvier 2019 et au titre des acquisitions intervenues en 2019.
- (c) Ont été intégrés dans la ligne « dotation aux amortissements », les impacts sur des immobilisations financées par location simple pour un montant total de 3 266 k€ au titre du 1^{er} janvier 2019 et un montant total de 456 k€ au titre des acquisitions intervenues en 2019.
- (d) Ont été intégrés dans la ligne « écart de conversion », les écarts de conversion des immobilisations financées par location simple pour un montant total de (9k€) au titre du 1^{er} janvier 2019 et au titre des acquisitions intervenues en 2019.

9 ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

9.1 Actifs financiers non-courants

	Titres de participations non consolidées	Créances d'Earn-Out	CIR-CICE	Autres actifs financiers non courants	TOTAL
Au 31 décembre 2017	111	1,406	8,914	1,252	11,683
Mouvements de l'exercice (1)		(846)	(478)	107	(1,218)
Au 31 décembre 2018	111	560	8,436	1,359	10,466
Mouvements de l'exercice (1)		(560)	(344)	(13)	(916)
Au 31 décembre 2019	111	0	8,092	1,346	9,550

Les titres de participation non consolidées correspondent à :

- 3% dans la Société Troisdorf Genehmigungshaltergesellschaft mbH;
- 1.33% dans la Société EEBIC SA (ex : Eurobiotech SA/NV) ;

Les autres actifs financiers non courants se composent quasi exclusivement de dépôts bancaires servant de garanties pour plusieurs sociétés du groupe

- (1) Les créances "d'earn out" proviennent de la vente de Pharmachem en 2014. Un ajustement d'earn out a été fait sur l'exercice 2017 du fait du changement de contrat (Arrêt définitif de la production de TDF). Le contrat prendra fin au 31 décembre 2019 au lieu du 31 décembre 2021 initialement prévu.

Le tableau ci-dessous présente le détail des CIR/CICE

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
CIR 2015			3,078
CIR 2016		3,416	3,422
CIR 2017	3,277	3,316	
CIR 2018	3,006		
CICE 2015			710
CICE 2016		753	753
CICE 2017	951	951	951
CICE 2018	865		
Total	8,092	8,436	8,914

Le CIR et le CICE sont constatés chaque année en produit et sont payés trois ans plus tard par l'Etat si ces créances n'ont pas pu être imputées sur l'impôt sur le résultat durant cette période.

Ces crédits d'impôt sont préfinancés par BPI/OSEO à hauteur de 85 % (ou plus) du montant de la créance l'année suivant leur constatation en résultat. Les créances de CIR et CICE financées par BPI/OSEO sont présentées en actifs financiers non-courants et actifs financiers courants.

Les prêts y afférents sont détaillés dans la note 24.1. Les créances non financées sont comptabilisées en « actifs d'impôts courants ».

9.2 Actifs financiers courants:

	Créance d'Earn-Out	Garantie de factoring (1)	CIR-CICE	TOTAL
Au 31 décembre 2017	1,570	4,487	3,595	9,652
Mouvements de l'exercice	68	(86)	193	175
Au 31 décembre 2018	1,638	4,401	3,788	9,827
Mouvements de l'exercice	(481)	(924)	381	(1,024)
Au 31 décembre 2019	1,157	3,477	4,169	8,805

(1) Cf note 11.3.

Le tableau ci-dessous présente le détail des CIR/CICE

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
CIR 2014			2,885
CICE 2014			710
CIR 2015		3,078	
CICE 2015		710	
CIR 2016	3,416		
CICE 2016	753		
Total	4,169	3,788	3,595

10 STOCKS

10.1 Décomposition des stocks

	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	34,279	(6,468)	27,811	23,896	(2,869)	21,028
Encours de production	37,691	(5,381)	32,310	18,834	(2,566)	16,268
Produits finis	22,664	(3,869)	18,795	13,418	(2,352)	11,065
Marchandises et autres stocks	3,024	(883)	2,141	3,055	(798)	2,256
Total	97,657	(16,600)	81,057	59,203	(8,585)	50,617

Les stocks sont en forte hausse de 30 m€ et proviennent de plusieurs facteurs :

- Des produits dont les cycles de production dépassent 12 mois. Ces productions ont généré une hausse de 29,1 m€. Ces stocks ont été partiellement financés par les clients principalement pour l'achat de la matière première.
- Des hausses des cours des matières premières générant une hausse de 1,1 m€ de la valorisation des stocks de matières premières.

10.2 Dépréciation des stocks

La variation des dépréciations des stocks s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dépréciation des stocks à l'ouverture	(8,585)	(8,049)
Dotations de l'exercice	(9,436)	(3,387)
Reprises	1,421	2,852
Dépréciation des stocks à la clôture	(16,600)	(8,585)

La hausse des dotations pour dépréciations des stocks de 8 m€ est principalement liée à

- L'abandon d'un projet générant une dépréciation des matières premières de 2,2M€ ne pouvant pas être réutilisée. Cette perte est compensée par le versement d'indemnités.
- Des erreurs et des litiges de production exceptionnels non récupérables pour un montant de 5.8 m€.

11 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

11.1 Décomposition des créances clients et comptes rattachés

	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients et comptes rattachés < 1 an	50,008	64,425
Dépréciation des créances	(622)	(625)
Total	49,386	63,800

11.2 Dépréciation des créances clients

La variation des dépréciations des créances douteuses s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dépréciation des créances à l'ouverture	(625)	(473)
Dotations de l'exercice	(239)	(366)
Reprises	245	210
Ecart de conversion	(3)	4
Dépréciation des créances à la clôture	(622)	(625)

11.3 Affacturage

Le 1er avril 2018, le Groupe a conclu un nouveau contrat d'affacturage par lequel il a vendu certaines créances commerciales à une banque pour un produit en numéraire. Ces créances clients n'ont pas été déconsolidées de l'état de la situation financière, le Groupe conservant la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à leur propriété. Ces transactions ne sont donc plus considérées comme déconsolidantes. Ce traitement comptable a été effectué conformément à la norme IFRS 9.

Les informations suivantes présentent la valeur comptable des créances commerciales cédées à la date de clôture du bilan.

Le montant des créances cédées s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Créances cédées au factor sans recours (cf note 24)	25,631	30,231
Retenue de garantie par la factor (cf. note 9.b)	(3,477)	(4,401)
Total	22,154	25,830

12 ACTIFS D'IMPOTS COURANTS

Au 31 décembre 2019, les actifs courant (13,4 m€) comprennent le CIR 2019 pour 2,7 m€. Au 31 décembre 2018, les actifs d'impôts courants (15,4 m€) comprennent le CIR 2018 pour 2,9 m€.

Seules les créances de CIR et CICE non financées sont présentées en « actifs d'impôts courants », les créances de CIR / CICE préfinancées sont présentées en actifs financiers non courants ou actifs financiers courants.

	31/12/2019	31/12/2018
CIR 2018		2,990
CIR 2019	2,698	
Total	2,698	2,990
Autres actifs d'impôts courants	10,747	12,415
Total	13,445	15,404

Les autres actifs d'impôts courants se composent principalement de la TVA déductible France et international.

13 AUTRES CREANCES

	31/12/2019	31/12/2018
Créances liées au personnel	197	51
Charges constatées d'avance	1,043	1,293
Acomptes sur commandes	1,049	1,366
Autres créances courantes ⁽¹⁾	1,607	2,926
Total	3,898	5,636

⁽¹⁾ Les autres créances courantes se composent principalement de la réserve de factoring pour 1 373KE

14 INFORMATIONS FINANCIERES RELATIVES AUX CONTRATS LONG TERME

Le montant des coûts encourus, augmenté des profits, diminué des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « contrats de construction en cours, passifs ».

	31/12/2019	31/12/2018
Données bilancielles		
Contrats de construction en cours – Actifs	20,930	32,272
Contrats de construction en cours – Passifs	(6,441)	(9,368)
Contrats de construction en cours – Nets	14,489	23,004
Cumul des produits et charges comptabilisés sur contrats en cours		
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	280,239	270,189
Facturations intermédiaires	(265,750)	(247,185)
Contrats de construction en cours – Nets	14,489	23,004

Ces contrats long terme sont financés grâce à des avances et acomptes qui s'élèvent à 28,8 millions d'euros au 31 décembre 2019 (30,4 millions d'euros au 31 décembre 2018).

15 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

	31/12/2019	31/12/2018
Juste valeur des swaps de couverture de change actif (1)	71	/
Total actif	71	/
Juste valeur des swaps de couverture de change passif (1)	(93)	
Juste valeur des bons de souscription des actions de type A	(58)	(58)
Juste valeur des bons de souscription des actions de type B (2)	(75)	(75)
Total passif	(226)	(133)

(1) Les swaps de couverture de change ont été souscrits dans le cadre de l'émission des dettes obligataires sur 2019

(2) Cf. note 26.2.

16 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/12/2019	31/12/2018
Disponibilités	48,836	37,722
Valeurs mobilières de placement	-	-
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	48,836	37,722
Concours bancaires courants	-	-
Trésorerie nette	48,836	37,722

17 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

	Provisions pour litiges commerciaux	Provisions pour litiges fournisseurs	Autres litiges (1)	Total
Au 31 Décembre 2017	1,953	909	505	3,369
<i>Dont provisions courantes</i>	<i>1,953</i>	<i>909</i>	<i>505</i>	<i>3,369</i>
<i>Dont provisions non courantes</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Dotations	1,207	92	220	1,519
Utilisations	(100)	(182)	(91)	(373)
Autres reprises	(436)	/	(/)	(436)
Au 31 Décembre 2018	2,625	819	634	4,079
<i>Dont provisions courantes</i>	<i>2,625</i>	<i>819</i>	<i>634</i>	<i>4,079</i>
<i>Dont provisions non courantes</i>				
Dotations	1,393	40	140	1,573
Utilisations	(311)	(13)	(448)	(772)
Autres reprises	(957)			(957)
Au 31 Décembre 2019	2,750	846	326	3,923
<i>Dont provisions courantes</i>	<i>2,750</i>	<i>846</i>	<i>326</i>	<i>3,923</i>
<i>Dont provisions non courantes</i>				

(1) Les « autres provisions » sont composées de provisions diverses, et indemnités personnelles.

18 DETTES FOURNISSEURS

	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ⁽¹⁾	29,326	32,100
Dettes fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés ⁽²⁾	6,847	8,951
Factures non parvenues	18,623	17,641
Total	54,797	58,692

(1) Les mouvements sur les dettes fournisseurs sont principalement liés aux fluctuations de l'activité. Aucun élément significatif n'est à noter au 31 décembre 2019.

(2) Les dettes fournisseurs d'immobilisations sont composées de 3,6M€ de factures liées aux CAPEX ainsi que de 2,0M€ de FNP liées aux CAPEX.

19 AUTRES PASSIFS COURANTS

	31/12/2019	31/12/2018
Dettes sociales	14,248	12,965
Dettes fiscales	6,300	5,208
Avances et acomptes	55,163	28,942
Produits constatés d'avance	6,986	10,175
Autres passifs courants	5,260	2,910
Dividendes à payer	0	0
Total	87,958	60,201

La hausse des avances et acomptes s'explique par le financement des matières premières par les clients du fait de l'allongement des cycles de production. Cf note 10.

20 CAPITAUX PROPRES

20.1 Opérations sur le capital

Le total des capitaux propres attribuable aux détenteurs d'actions est passé de (45,17) m€ au 31 décembre 2018 à (92,3) m€ au 31 décembre 2019. Ce changement de (47,1) m€ s'explique comme suit

- Le Résultat consolidé net de l'exercice pour la période : (42,7) m€,
- Distribution de (1,0) m€ de dividendes,
- Variation du taux d'actualisation des provisions retraites : (2,7) m€
- Autres éléments du résultat global : (0,73) m€

20.2 Caractéristiques des actions

L'organisation de notre structure de capital est détaillée ci-dessous.

Type de capital	Nombre de titres	Détenteur
Actions ordinaires	175 182 565 x 0.049€ ⁽¹⁾ = 8,854,236.02 €	NVHL 100%
Actions Préférence C (attribuées en vertu du régime d'actions gratuites ou souscrites)	Jusqu'à 10,000	Cadres et après l'expiration de la période d'inaliénabilité, la société de gestion Novasep Management SAS. Au 31 décembre 2019 : 5 925 actions. Voir notes 21 pour toutes les informations sur ces actions de préférences.

(1) Valeur unitaire des actions

20.2.1 Principales caractéristiques des actions de préférences C

Les actions de préférence C donnent un droit préférentiel de souscription à un nombre d'actions ordinaires calculé selon la valeur des fonds propres de **Novasep Holding SAS**. La parité ainsi que les droits de conversion ont été ajustés en fonction de leurs termes et conditions à l'issu du refinancement. Le procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 25 octobre 2016 reprend ces éléments. Chaque action de préférence C donne lieu à un droit de vote de 1/100e.

Les bénéficiaires de droits pour l'acquisition d'actions gratuites ne sont pas des actionnaires (et n'ont donc aucun droit de vote). Ils ne deviendront actionnaires que lorsque le délai de deux ans suivant l'attribution des actions de préférence C arrivera à son terme, sous réserve que les conditions précisées dans le plan d'actions gratuites soient remplies. En devenant actionnaires et après l'expiration d'une période supplémentaire de deux ans d'inaliénabilité, ces porteurs d'actions de préférence C doivent céder toutes leurs actions de préférence C à la société de gestion **Novasep Management SAS** conformément au pacte d'actionnaires de **Novasep Holding SAS** en date du 15 mars 2012 (le "Pacte d'Actionnaires").

En date du 29 mars 2017 la société **Novasep Management SAS** a constaté l'apport en nature de 3.975 actions de préférence C à **Novasep Management SAS**. En fonction de l'attribution de nouvelles actions de préférence C et de l'expiration de la période supplémentaire d'inaliénabilité pour les actions de préférence C déjà attribuées ou à attribuer, de nouvelles cessions d'actions de préférence C à la société **Novasep Management SAS** auront lieu.

20.2.2 Autres instruments financiers émis suite à la restructuration de capital de 2012

Les instruments financiers suivants ont également été émis suite à la restructuration de mars 2012 :

- 100 Bons de souscription d'actions "B" ("BSA B") ont été émis suite au Régime d'Intéressement du Management au profit de Romafi. Le prix d'exercice est de 0,05 euro/action et le nombre de droits pouvant être exercés dépend de facteurs externes déterminés par les Termes et Conditions de ces bons tel que décidé lors de la réunion des actionnaires de **Novasep Holding SAS** tenue le 15 mars 2012 conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires. Puisque ce chiffre n'est pas fixe et ne peut pas être prédéterminé avec précision, ces BSA B sont considérés comme des instruments dérivés en pertes et profits selon les dispositions de IAS 32 (§16) ;
- 30 millions d'actions de préférence "B" (voir ci-dessous);
- 30 millions de bons de souscription d'actions de préférence "A" ("BSA A"). Informations au paragraphe 21.2 ci-dessous.

20.2.3 Autres instruments financiers émis suite à l'offre d'échange de 2016

Les instruments financiers suivants ont également été émis en novembre 2016 à la clôture de l'Offre d'Echange :

- 57 749 400 BSA C ont été émis (300 pour chacune des Obligations Nouvelles) au bénéfice des détenteurs des Obligations Nouvelles. Le prix d'exercice est la valeur nominale d'une action ordinaire de **Novasep Holding SAS** qui avait une valeur nominale de 0,049 euro/action à la date d'émission des BSA C. Ces BSA C constituent des instruments de capitaux propres en accord avec les dispositions de IAS 32.16 et avaient une valeur de 12 463 328 €. La parité d'exercice des BSA C a été ajustée au cours de l'exercice 2019 comme suit : 1,017 actions nouvelles pour 1 BSA C.
- L'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 25 octobre 2016 a aussi donné l'autorisation à **Novasep Holding SAS** d'émettre des instruments de dette subordonnée pour matérialiser le coupon junior des Nouvelles Obligations, décrit plus en détail dans les termes et conditions des Obligations Nouvelles et dans l'Offre d'Echange

20.3 Actions de Préférence "B"

Le 15 mars 2012, BPI France a souscrit 30 millions d'actions de préférence B pour une contrepartie en espèces de 30 millions €. Ces actions de préférence B sont cessibles dans les conditions prévues dans les statuts de Novasep Holding SAS.

Liés à ces 30 millions d'actions de préférence "B", il y a 30 millions de BSA A, qui, sous certaines conditions, donnent droit à un maximum de 9 220 235 d'actions ordinaires à un prix variable défini dans les termes et conditions des BSA A et dont le nombre dépend du nombre d'actions ordinaires qui existent à la date d'exercice.

Puisque le nombre d'actions ordinaires qui peuvent être souscrites n'est pas fixe et ne dépend pas d'événements futurs prévisibles, ces BSA A ne sont pas considérés comme instruments de capitaux mais comme des dérivés en accord avec les dispositions IAS32 (§22.2).

Le 28 novembre 2018, BPI France a vendu ses 30 millions € d'actions de préférence « B » à NVHL ainsi que les BSA A attachés.

20.4 Dividendes payés

Le 3 juin 2019, l'Assemblée Générale a approuvé le versement d'un dividende de 1, 016 million € au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018

21 OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

21.1 Charges relatives au plan d'actions gratuites

Mouvements de l'année	2019	2018
Actions en cours d'acquisition à l'ouverture	5,026	5,174
Actions attribuées au cours de l'exercice	/	300
Actions acquises au cours de l'exercice	/	(448)
Actions annulées au cours de l'exercice	/	/
Actions en cours d'acquisition à la clôture	5,026	5,026

Suite à l'autorisation donnée par les actionnaires, le Président a accordé un total de 8110 actions de préférence C à certains cadres de l'entreprise (au total 10 000 actions de préférence C étaient disponibles). Ces actions de préférence C donnent le droit de souscrire à un maximum de 61 000 000 d'actions ordinaires à un prix de souscription de 0.05€ par action. La parité et les droits de conversion ont été ajustés en accord avec leurs termes et conditions une fois le refinancement terminé.

Les frais associés avec ce plan de 10 000 actions de préférence C ont été calculés par un expert externe et reconnu en accord avec les règles et méthodes de comptabilité détaillées dans la note 2.3.14. Cela représente 800 000€ à échelonner sur 4 ans à compter du 15 mars 2012.

Sur les 10 000 actions de préférence C, 2 250 actions ont été accordées en 2014 à la direction, 300 en 2016 et 300 en 2018. A fin 2019, 5,925 actions sont donc accordées au total en prenant en compte les départs de certains dirigeants au cours des trois dernières années.

21.2 Bons de souscription d'actions

Le Groupe a émis des BSA A et des BSA B. Les deux sont considérés comme des instruments dérivés dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultats.

Les BSA C sont enregistrés par capitaux et non par bénéfices et pertes. En conséquence aucune variation n'est notée sur la valeur des BSA C.

21.2.1 Bons de souscription d'actions A

La juste valeur des BSA A était nulle à la date d'émission et aucune variation de juste valeur ne pouvait être raisonnablement déterminée étant donné l'incertitude concernant l'hypothèse qui détermine le nombre et le prix des actions qui peuvent être souscrites à la date de souscription ainsi que la date probable de celle-ci. En accord avec les dispositions de IAS 39 §47a, *de tels engagements, incluant les engagements dérivés passifs, devront être mesurés à une juste valeur à l'exception des engagements dérivés passifs qui sont liés à l'émission d'un instrument de capital qui n'ont pas de prix évalué par un cours de bourse sur un marché actif pour un instrument identique (i.e. entrée de Niveau 1) dont la valeur juste ne peut être mesurée de façon fiable autrement, et qui sera évalué selon le coût d'acquisition*. En conséquence, les BSA A étaient mesurés au prix coûtant.

En 2016 la juste valeur de ces bons a été réévaluée par un expert indépendant suite à la restructuration de la dette. La nouvelle juste valeur a été réévaluée à 58 k€. Compte tenu du peu de variations des hypothèses sous-jacentes retenues pour cette valorisation et du montant peu significatif de la juste valeur, la direction n'a enregistré aucune variation sur les exercices 2018 et 2019.

21.2.2 Bons de souscription d'actions B

Ces bons avaient une valeur de 488 k€ à la date de souscription. En 2016, la juste valeur de ces bons a été réévaluée par un expert indépendant suite à la restructuration de la dette. La nouvelle juste valeur a été évaluée à 75 k€. Compte tenu du peu de variations des hypothèses sous-jacentes retenues pour cette valorisation et du montant peu significatif de la juste valeur, le management n'a pas constaté de variation sur l'exercice 2019.

21.2.3 Bons de souscription d'actions C

Ces bons sont comptabilisés en capitaux pour une somme totale de 12 463 k€ (voir 1.2).

22 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Aucun regroupement d'entreprises n'est à mentionner au titre des exercices 2017, 2018 et 2019.

23 PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES

La ventilation de la provision pour retraites et avantages similaires est la suivante :

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Avantages postérieurs à l'emploi	23.1	23,936	19,979
Médailles du travail	23.2	852	844
Plans de retraite anticipée	23.3	2	2
Total provisions pour retraites et engagements envers les salariés		24,790	20,825

Les provisions constatées reflètent les effectifs réels du Groupe au 31 décembre 2019.

23.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe correspondent aux indemnités de départ en retraite pour les salariés français et à des avantages sous forme de compléments de retraite pour les autres filiales européennes.

23.1.1 Variation nette de passifs inscrits au bilan

	31/12/2019			31/12/2018		
Variation de passifs Durant l'année	France	Allemagne	Total	France	Allemagne	Total
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	4,699	15,280	19,979	4,339	15,380	19,719
Coût financier	74	267	341	69	245	314
Coût des services rendus dans l'exercice	254	408	662	283	431	714
Indemnités versées	(126)	(406)	(532)	(58)	(398)	(456)
Sous-total éléments enregistrés en Compte de Résultat	202	269	471	294	278	550
Pertes et gains actuariels pour l'exercice (1)	547	2,937	3,484	65	(378)	(313)
Valeur actualisée des engagements à la clôture	5,448	18,488	23,936	4,699	15,280	19,979

(1) En application d'IAS 19 révisé les écarts actuariels de 2019 et de 2018 sont comptabilisés directement en capitaux propres (autre élément du résultat global).

23.1.2 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien dans le Groupe du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques des pays dans lesquels les régimes sont en vigueur.

Les principales hypothèses actuarielles, concernant le taux d'actualisation, le taux d'indexation des salaires et les taux de turnover, ont été revues à la clôture de l'exercice. Ces hypothèses correspondent aux meilleures estimations de la direction à la date d'arrêt des comptes.

Principales hypothèses utilisées :

Hypothèses actuarielles	France		Allemagne	
	2019	2018	2019	2018
Taux d'actualisation (IFC)	0,9%	1,80%		
Taux d'actualisation (Médaille du travail)	0,9%	1,45%	0.8%	1,80%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%	1.50%	1,50%
Âge moyen de départ à la retraite	65 years	65 years	65 years	65 years
Taux de turnover	0-17,09%	0-17,09%	0-12.5%	0-12.5%
Table de mortalité	INSEE 2011/2013	INSEE 2011/2013	Richttafel 2018 G von Heubeck	Richttafel 2018 G von Heubeck
Taux de croissance moyen des salaires	1,75%	1,75%	2%	2%

23.2 Médailles du travail

Les médailles du travail, accordées dans le cadre d'accords conventionnels, représentent des primes complémentaires pour les employés et varient en fonction de leur niveau d'ancienneté.

Variation des engagements durant l'exercice	31/12/2019			31/12/2018		
	France	Allemagne	Total	France	Allemagne	Total
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	803	42	846	771	95	866
Coût des services rendus dans l'exercice	74		74	71	32	103
Coût financier	13		13	11		11
Prestations payées	(24)	(24)	(48)	(75)	(85)	(160)
Pertes/(gains) actuariels de l'exercice	(29)		(29)	24		24
Valeur actualisée des engagements à la clôture	836	18	852	803	42	844

23.3 Plans de retraite anticipée

Le droit du travail allemand donne l'opportunité aux employés ayant dépassé l'âge de 55 ans de bénéficier d'un plan de retraite anticipé par lequel, en accord avec l'entreprise, ces derniers ont la possibilité de travailler à temps partiel sur une durée allant de deux à six ans en contrepartie d'une réduction de salaire. Les subventions versées par l'administration allemande sont conditionnées par l'embauche de nouveaux salariés en remplacement des bénéficiaires qui ont pris leur retraite.

En application des dispositions de la norme IAS 19, une provision doit être constituée pour tous les employés actifs susceptibles d'être futurs bénéficiaires de cette opportunité.

	31/12/2019	31/12/2018
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	2	2
Coût des services rendus dans l'exercice	(0)	(0)
Prestations payées		
Valeur actualisée des engagements à la clôture	2	2

24 PASSIFS FINANCIERS

24.1 Etat de l'endettement net

	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts et dettes financières à long terme	297,431	64,656
Emprunts et dettes financières à court terme	47,566	224,416
Sous-total endettement brut	344,997	289,072
CIR/CICE cédés à BPI/OSEO	(12,261)	(12,225)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(48,836)	(37,722)
Total de l'endettement net	283,900	239,125

Les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraités des effets de l'application d'IFRS16 Contrats de location. Voir note 2.1.1.1 concernant les effets de l'application d'IFRS16

24.2 Décomposition de la dette par nature et par échéance

24.2.1 Dette obligataire 2016 prolongée jusqu'en 2022

Le 3 novembre 2016 (date du Closing), les Obligations existantes à échéance 2016, dont le montant principal était de 195,164 millions USD ont été échangés contre des nouvelles obligations de droit français en euros (Les « Obligations Nouvelles »), à bons de souscription d'action. La valeur nominale des Obligations Nouvelles s'élève à 181,718 millions €.

L'échéance des Obligations Nouvelles a été prolongée jusqu'au 31 mai 2022, après l'Assemblée Générale des titulaires des Obligations Nouvelles en date du 19 février 2019 faisant suite à l'approbation préalable de l'Assemblée Générale des associés de **Novasep Holding SAS** du 15 février 2019.

Cette modification de dette a donné lieu conformément à la norme IFRS 9 à :

- Un test dit qualitatif qui a consisté à l'analyse des conditions contractuelles (devises, type de taux, prêteur et des caractéristiques telles que l'optionnalité, covenants) avant et après modifications.
- Un test dit quantitatif. La norme précise que l'extinction de passif a lieu s'il y a une modification substantielle de la dette définie de la manière suivante : « La valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions, y compris les honoraires versés nets des honoraires reçus, actualisée par application du taux d'intérêt effectif initial, est différente d'au minimum 10% de la valeur actualisée des flux de trésorerie du passif financier initial ».

Au regard de l'analyse qualitative et du résultat du test de 10%, il s'agit donc d'une **extinction de dette obligataire suivie d'une nouvelle dette obligataire**.

En conséquence, le traitement comptable opéré sur l'exercice 2019 a été le suivant :

- La différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions, et la valeur actualisée des flux de trésorerie du passif financier initial soit un montant de 1 168 k€ a été comptabilisée en charges financières
- Les frais d'émission de la dette obligataire pour 2 525 k€ ont été intégrés au coût amorti et pris en compte pour le calcul du taux d'intérêt effectif de la nouvelle dette obligataire qui s'élève à 11,73%
- Les frais d'émission de l'ancienne dette obligataire pour 447,3 k€ ont été enregistrés en charges financières.

24.2.2 Instruments financiers émis au cours de l'exercice 2019 par la société GROUPE NOVASEP

La société **Groupe Novasep SAS** a émis deux emprunts obligataires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 selon les caractéristiques suivantes :

- Le 26 avril 2019, le Président de la société **Groupe Novasep SAS** a autorisé l'émission de 125 obligations d'un montant nominal de 224.000 USD chacune, soit une valeur globale de 28 millions de USD (ci-après les « **Obligations A** »). Les Obligations A ont été entièrement souscrites en date du 29 avril 2019 à un prix de souscription de 215.040 USD par Obligation A et porte intérêt au taux d'intérêt de 11% (dont LIBOR minimum de 2.5%) .
- Le 31 octobre 2019, l'associée unique de la société **Groupe Novasep SAS** a autorisé l'émission de 75 obligations d'un montant nominal de 222.000 USD chacune, soit une valeur globale de 16.650.000 USD (ci-après les « **Obligations B** »). Les Obligations B ont été entièrement souscrites les 31 octobre et 1er novembre 2019 à un prix de souscription de 213.120 USD par Obligation B et porte intérêt au taux d'intérêt de 11 % (dont LIBOR minimum de 2.5%).

Les Obligations A et les Obligations B sont dénommées ensemble ci-après par les « **Obligations Omega** ».

Par décisions de l'associée unique de **Groupe Novasep SAS** en date du 27 décembre 2019 et avec l'approbation unanime des titulaires des Obligations A et des Obligations B, il a été autorisé d'aménager les termes et conditions des Obligations Omega comme suit :

- **Pour les Obligations A :**

Le montant du premier versement de cent douze mille USD (112.000 USD) par Obligation A, payable au titre du remboursement des Obligations A au premier anniversaire de la Date d'Emission (telle que définie dans les termes et conditions des Obligations A), soit le 29 avril 2020, conformément aux dispositions de l'Article 5(a)i. des termes et conditions des Obligations A, sera payable à la deuxième date anniversaire de la Date d'Emission, soit le 29 avril 2021, étant précisé que la seconde échéance de remboursement d'un montant de 56.000 USD étant maintenue au 29 avril 2021, la première échéance de remboursement de chaque Obligation A au 29 avril 2021 sera d'un montant total de cent soixante-huit mille USD (168.000 USD) par Obligation A.

- **Pour les Obligations B:**

- La date d'échéance (telle que définie dans les termes et conditions des Obligations B) est prorogée du 31 mars 2020 au 28 avril 2021 ;
- Les dispositions de la Condition 5(c)(ii) des termes et conditions des Obligations B seront réputées être supprimées de ces derniers de telle sorte que l'Émetteur (tel que défini dans les termes et conditions des Obligations B) n'aura à titre personnel ou par l'une de ses sociétés affiliées (telles que définies dans les termes et conditions des Obligations B), aucune obligation de racheter des Obligations B, suite à la réception par lui de tout paiement dû au titre du paiement visé à la Condition 5(c)(ii) ; et
- Le groupe DIIS, en tant que représentant de la masse des titulaires des Obligations B, est autorisé à signer, au nom de la masse, un avenant à la garantie à première demande de **Novasep Holding SAS** (telle que définie dans les termes et conditions des Obligations B), dont le seul but est de prendre en compte l'extension de la date d'échéance du 31 mars 2020 au 28 avril 2021 et d'augmenter le montant maximum (tel que défini dans la garantie

à première demande de Novasep Holding SAS) de 21.000.000 à 23.000.000 USD.

24.2.2.1 Dette obligataire OMEGA A

Le 27 décembre 2019, la dette obligataire émise le 29 avril 2019 a été renégociée pour aménager les termes et conditions des obligations A. Les Obligations A arriveront à échéance le 30 octobre 2021 avec une première échéance au 29 avril 2021.

Cette modification de dette a donné lieu conformément à la norme IFRS 9 à une analyse quantitative et qualitative telle que décrite au paragraphe 24.2.1 ci-dessus.

Du point de vue du test quantitatif, le résultat des travaux a permis de conclure que le ratio est inférieur à 10 %.

Au regard de l'analyse qualitative et du résultat du test de 10%, il s'agit donc d'une **modification de la dette obligataire OMEGA A**.

Le traitement comptable opéré sur l'exercice 2019 a été le suivant :

- Le coût amorti a été recalculé à la date de renégociation du 27 décembre 2019 afin de maintenir le TIE d'origine sur le nouvel échéancier (soit 15,67 %).
- Les frais d'émission de la dette obligataire pour 1 677 k\$ et les frais de renégociation pour un montant de 44.6 k\$ ont été intégrés au coût amorti.

24.2.2.2 Dette obligataire OMEGA B

Suite à la décision d'aménagement des termes et conditions des Obligations B émises par la société GROUPE NOVASEP, les Obligations B arriveront à échéance le 28 avril 2021.

Cette modification de dette a donné lieu conformément à la norme IFRS 9 à une analyse quantitative et qualitative telle que décrite au paragraphe 24.2.1 ci-dessus. :

Du point de vue du test quantitatif, le résultat des travaux a permis de conclure que le ratio est supérieur à 10 %.

Au regard de l'analyse qualitative et du résultat du test de 10%, il s'agit donc d'une **extinction de dette OMEGA B suivie d'une nouvelle dette OMEGA B**.

Le traitement comptable opéré sur l'exercice 2019 a été le suivant :

- Les frais d'émission de la dette obligataire pour 666 k\$ ont été comptabilisés en charge.
- Les frais de renégociation pour un montant de 26,5 k\$ ont été intégrés au coût amorti et pris en compte pour le calcul du nouveau taux d'intérêt effectif (soit 11,88 %).

L'information contenue dans ce paragraphe est fournie au 31 décembre de chaque année.

La principale variation entre 2018 et 2019 est le classement de la dette obligataire en court terme en 2018 et en moyen terme en 2019. En effet l'échéance de la dette obligataire principale a été étendue passant du 31 mai 2019 dans les comptes clos au 31 décembre 2018 au 31 mai 2022 dans les comptes clos au 31 décembre 2019.

2019	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total au 31 Décembre 2019
Dettes auprès des banques et investisseurs institutionnels	1,000	222,102	313	223,414
Intérêts courus	856	37,799	-	38,655
Créances cédées au factor sans recours	25,631			25,631
Dettes liées aux locations	10,057	12,175	9,704	31,936
Autres dettes	6,620	8,972	-	15,592
CIR/CICE BPI/OSEO financement	3,401	6,367	-	9,768
Endettement total	47,565	287,415	10,017	344,997
Créances fiscales cédées à BPI/OSEO	(4,169)	(8,092)	-	12,261
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(48,836)	-	-	(48,836)
Total de l'endettement net	(5,440)	279,323	10,017	283,900

2018	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total au 31 Décembre 2018
Dettes auprès des banques et investisseurs institutionnels	179,815	4,000	1,002	184,817
Intérêts courus	2,881	9,042	6,761	18,684
Créances cédées au factor sans recours	30,231			30,231
Dettes liées aux locations-financement	824	24,767	-	25,591
Autres dettes	7,524	11,975	320	50,050
CIR/CICE BPI/OSEO financement	3,140	6,790	-	9,930
Endettement total	224,416	56,573	8,083	289,072
Créances fiscales cédées à BPI/OSEO	(3,788)	(8,436)	-	(12,225)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(37,722)	-	-	(37,722)
Total de l'endettement net	182,906	48,137	8,083	239,125

Les financements CIR/CICE par BPI/OSEO sont détaillés ci-dessous.

	31/12/2019	31/12/2018
CIR 2015 Financement OSEO		2,463
CICE 2015 Financement OSEO		677
CICE 2016 Financement OSEO	675	675
CIR 2016 Financement OSEO	2,727	2,727
CICE 2017 Financement OSEO	835	747
CIR 2017 Financement OSEO	2,641	2,641
CICE 2018 Financement OSEO	661	
CIR 2018 Financement OSEO	2,230	
Total	9,768	9,930

24.3 Ventilation de la dette par nature de taux

	31/12/2019	31/12/2018
Dettes à taux fixe	304,977	286,881
Dettes à taux variable	40,020	2,190
Total	344,997	289,072

Les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraités des effets de l'application d'IFRS16 Contrats de location. Voir note 2.1.1.1 concernant les effets de l'application d'IFRS16

24.4 Ventilation de la dette par devises

	31/12/2019	31/12/2018
Dettes libellées en dollars	38,903	259
Dettes libellées en euros	306,094	288,813
Total	344,997	289,072

Les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraités des effets de l'application d'IFRS16 Contrats de location. Voir note 2.1.1.1 concernant les effets de l'application d'IFRS16

25 RISQUES EN MATIERE DE CHANGE ET DE TAUX D'INTERET

RISQUES LIES AUX FLUCTUATIONS DE TAUX D'INTERETS

Les obligations en euros ont été souscrites à taux fixe et ne donnent donc pas lieu à un risque de taux.

L'exposition du Groupe aux fluctuations de taux d'intérêt est limitée à certaines locations-financement ainsi qu'aux obligations émises en dollar US en 2019.

RISQUES LIES AUX FLUCTUATIONS DE CHANGE

Certains produits, coûts, actifs, passifs sont comptabilisés dans des devises différentes de l'euro. En conséquence, les variations des taux de change de ces devises affectent les produits, résultats et flux de trésorerie générés par le Groupe et peuvent résulter en des pertes et gains. La plupart des devises sont gérées au niveau du cash pooling du Groupe ce qui permet de compenser les achats et les ventes en devise ou de mettre en place des couvertures spécifiques si le risque est anticipé.

Des instruments de couverture ont été mis en place spécifiquement pour couvrir partiellement les nouveaux engagements obligataires en dollar US.

26 DETAIL DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le Groupe se prémunit contre les risques de taux et de change par le biais d'instruments dérivés. Le Groupe applique la comptabilité de couverture telle que définie par IFRS 9 et dont les règles et méthodes comptables sont décrites dans la Note 2.3.27.

26.1 Couverture de taux d'intérêt

Le groupe n'a pas d'engagement concernant une couverture de taux d'intérêt au 31 décembre 2019.

26.2 Couverture de change

Le groupe détient 2 engagements concernant les taux de couverture de change actuel et futur au 31 décembre 2019 en lien avec les nouvelles obligations souscrites en dollar US.

27 ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

27.1 Coûts salariaux, effectif et équivalent temps plein

	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et charges sociales	101,360	96,084
Charges de personnel intérimaire	4,951	5,021
Intéressement et participation	5,283	3,985
Actions gratuites et plan de souscription d'actions		19
Total	111,593	105,109

L'effectif du groupe se répartit par catégorie de salariés comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	488	490
Agents de maîtrise – employés	669	625
Ouvriers	334	330
Total	1,491	1,445

Dont 60 intérimaires à fin 2019 et 97 intérimaires à fin décembre 2018.

L'effectif du groupe en « équivalent temps plein » y compris les travailleurs intérimaires par BU s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Manufacturing Solutions	1,212	1,179
Process Solutions	229	239
Corporate	23	27
Total	1,491	1,445

27.2 Dotations aux amortissements

	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux amortissements sur les autres immobilisations incorporelles	2,252	2,788
Dotation aux amortissements sur des immobilisations incorporelles suite à regroupement d'entreprise	-	69
Dotations aux amortissements sur les immobilisations corporelles	12,832	12,851
Dotations aux amortissements – locations-financement	6,919	4,194
Total	22,003	19,899
Sous total Dotation aux amortissements	22,003	19,899
Perte de valeur	91	91
Total	22,094	19,990

Les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraités des effets de l'application d'IFRS16 Contrats de location. Voir note 2.1.1.1 concernant les effets de l'application d'IFRS16

27.3 Autres produits et charges d'exploitation

	31/12/2019	31/12/2018
Variation des provisions sur créances clients et comptes rattachés	6	(154)
Variation nette des autres provisions d'exploitation	174	(538)
Gains et pertes de change	98	380
Autres	7,394	2,573
Total	7,673	2,261

Les autres produits concernent principalement en 2018 l'indemnisation d'assurance pour perte d'exploitation perçue à la suite de l'incendie sur le site Leverkusen

Les autres produits concernent principalement en 2019 les indemnités reçues par des clients dans le cadre de divers projets qui ont été arrêtés en cours de développement.

27.4 Autres produits et charges opérationnels non récurrents

Sont considérés en charges et en produits non récurrents, les événements qui ne rentrent pas dans le cours normal des affaires, c'est-à-dire (liste non exhaustive) :

- Les litiges sociaux qui ont un impact sur les salaires, membres du COMEX
- Les litiges autres que des litiges commerciaux immatériels (problèmes de qualité, réclamations des clients).
- Les dommages dus à un incendie en Allemagne limité à la partie liée aux dommages. En revanche, l'interruption d'activité a été prise en compte dans le résultat d'exploitation.
- Les frais de restructuration de la dette, etc.

	31/12/2019	31/12/2018
Litiges	(63)	(83)
Plan départ volontaire	(630)	0
Autres produits non récurrents	5,437	2,463
Autres charges non récurrentes	(15,840)	(2,132)
Total	(11,096)	248

En 2019, les éléments exceptionnels suivants ont pu être constatés :

- Autres produits non récurrents pour 5 437 k€ dont :
 - 2 781 k€ d'abandon d'avances remboursables lié à l'arrêt d'un projet avec un client
 - 1 910 k€ de subventions à la suite d'un abandon de projet
 - 405 k€ de remboursement lié à l'incendie du bâtiment de Leverkusen DNES en 2018
- Autres charges non récurrentes pour 15 840 k€ dont :
 - 2 530 k€ de frais exceptionnels relatif à une étude sur l'optimisation des processus financier
 - 8 601 k€ d'impact global à la suite de l'incident de production survenu sur l'exercice 2019
 - 3 685 k€ de mise au rebut de frais de développement à la suite de l'abandon d'un projet
 - 453 k€ de frais d'émission de la nouvelle dette obligataire

En 2018, les éléments suivants ont été observés :

- Résultat exceptionnel 2 463 k€ dont :
 - 1 919 k€ d'indemnité d'assurance reçue suite à l'incendie du bâtiment de Leverkusen DNES
 - 55 k€ de litige fiscal pour une demande de remboursement de la contribution de 3% sur les dividendes de 2013 à 2017
- Autres charges non récurrentes pour 2 132 k€ dont :
 - 657 k€ de frais exceptionnels liés à la recherche de nouveaux actionnaires
 - 254 k€ de litiges clients
 - 137 k€ de valeur nette comptable des immobilisations cédées

27.5 Résultat Financier

	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts des dettes obligataires	(28,649)	(26,832)
Autres charges d'intérêts	(589)	(740)
Intérêts des dettes de location-financement	(766)	(154)
Coût de l'endettement financier net	(30,005)	(27,726)
Coût financier – provisions pour retraites et engagements envers les salariés	(364)	(351)
Variation juste valeur des instruments de couverture de change	(23)	
Pertes et gains de change	231	455
Autres charges financières nettes	(186)	(233)
Autres produits et charges financiers	(342)	(129)
Total résultat net financier	(30,346)	(27,855)

Les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraités des effets de l'application d'IFRS16 Contrats de location. Voir note 2.1.1.1 concernant les effets de l'application d'IFRS16

27.6 Impôt sur le résultat

27.6.1 Intégration fiscale en France

Depuis le 1er juillet 2007, les filiales françaises du Groupe (Groupe Novasep SAS, Novasep Process SAS, Séripharm SAS et Finorga SAS) appartiennent au groupe d'intégration fiscale dont Novasep Holding SAS est la tête. Puisqu'elle possède plus de 95% de ces filiales françaises, la société mère Novasep Holding SAS a décidé de faire une déclaration d'impôts consolidée.

27.6.2 Charges d'impôts

	31/12/2019	31/12/2018
Impôts exigibles	(1,946)	(1,617)
Impôts différés	(1,084)	(8,869)
Total	(3,029)	(10,486)

27.6.3 Origine des actifs et passifs d'impôts différés

	Ouverture 01/01/2019	Produits/charges	Autres charges/produits	Clôture 31/12/2019
Solde net des actifs et passifs d'impôts différés	2,190	(1,084)	962	2,068
Actifs d'impôts différés	4,710	(1,712)	962	3,960
Passifs d'impôts différés	(2,520)	628		(1,892)

L'impôt différé a été rapporté par juridiction fiscale dans le bilan. Les principales zones sont la France, la Belgique, l'Allemagne et les Etats-Unis. A chaque fin de période, le Groupe passe en revue la somme récupérable des actifs d'impôts différés résultant de reports de pertes fiscales. Les actifs d'impôts différés résultant de ces pertes cumulées ne peuvent être reconnus qu'à la condition notamment que le Groupe démontre la probabilité que celles-ci puissent être imputées sur des bénéfices futurs équivalents dans un avenir raisonnable.

27.6.4 Réconciliation entre le taux légal d'impôt en France et le taux effectif d'impôt

	31/12/2019
Résultat consolidé avant impôts	(39,642)
Impôt théorique – produit/(charge)	11,298
Différences de taux	(248)
Crédit d'impôt	776
Charges non déductibles	(671)
Produits non imposables	427
Retraitement de la CVAE	(735)
Pertes fiscales générées au cours de l'exercice et n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un IDA	(9,775)
Différences de taux sur la comptabilisation d'impôt différé actif sur pertes	(467)
Régularisation du stock d'impôts différés	(1,842)
Autres	(1,792)
Produit / (Charge) d'impôt effectif	(3,029)

28 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2019 aux six membres du Comité Exécutif du Groupe (le Comité Exécutif du Groupe était composé de neuf personnes jusqu'en 31 décembre 2018) se décomposent de la façon suivante

	31/12/2019	31/12/2018
Salaires bruts annuels	1,152	1,152
Bonus annuels	168	462
Autres avantages en nature (voitures de fonction, retraites complémentaires)	48	28
Total	1,368	1,642

29 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

29.1 Variation du besoin en fonds de roulement

	31/12/2019	31/12/2018
Augmentation (-) / Diminution (+) des créances clients et comptes rattachés	14,342	(14,572)
Augmentation (-) / Diminution (+) des stocks	(30,440)	(7,167)
Augmentation (+) / Diminution (-) des dettes fournisseurs	(1,791)	(1,571)
Augmentation (+) / Diminution (-) des paiements reçus sur acomptes	26,526	7 168
Autres Créances et dettes	3,721	(7,534)
Provisions-nettes	(25)	645
Variation du besoin en fonds de roulement	12, 334	(23,031)

Le Groupe a procédé à un changement de comptabilisation des créances cédées au factor, conformément à la note 11.3

29.2 Variation nette des crédits à court terme

	31/12/2019	31/12/2018
Remboursements des dettes locatives	(8,372)	(1,697)
Total variations des dettes à court terme	(8,372)	(1,697)

Les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraités des effets de l'application d'IFRS16 Contrats de location. Voir note 2.1.1.1 concernant les effets de l'application d'IFRS16

29.3 Intérêts payés

	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts des locations Locations-financement	(766)	(154)
Intérêts payés aux institutions financières sur la dette	(11,975)	(9,379)
Engagements de couverture de taux d'intérêts		
Affacturage	(539)	(680)
Autres intérêts payés	30	(48)
Total des intérêts payés	(13,256)	(10,261)

29.4 Autres flux liés aux activités de financement (net)

	31/12/2019	31/12/2018
Financement (CIR/CICE)	(163)	142
Factoring	(3,676)	
Autres	(1,743)	8,940
Total	(5,582)	9,082

Le poste "Autres" inclut des avances de fonds sur projets

29.5 Emission de dettes financières long terme, nette des coûts d'émission

	31/12/2019	31/12/2018
Omega A	(24 008)	-
Omega B	(14 326)	-
Autres	(-)	4,000
Total	(38,334)	4,000

30 ENGAGEMENTS DU GROUPE

30.1 Relatifs à des contrats commerciaux

Dans le cadre de son activité de contrats de construction, de la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, le Groupe s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager son client en cas de manquement à ses obligations contractuelles et procède à la mise en place de garantie de bonne fin. Le montant de ses garanties s'élevait à 5,9 m€ au 31 décembre 2019 contre 5,8 m€ au 31 décembre 2018.

L'ensemble des coûts permettant au Groupe de respecter ses obligations est évalué affaire par affaire et fait partie intégrante des coûts à terminaison. A défaut, tout risque potentiel est estimé affaire par affaire, et est provisionné dans les comptes du Groupe le cas échéant.

Pour financer l'exécution d'un contrat, le Groupe perçoit des versements de ses clients selon les termes du contrat. Ces paiements sont enregistrés en dettes au bilan. Afin d'en garantir la restitution éventuelle en cas de non-respect de ses obligations contractuelles, le Groupe peut mettre en place à la demande du client une garantie de restitution d'acomptes. La somme de ces garanties s'élève à 5,3 m€ au 31 décembre 2019, contre 6,5 m€ au 31 décembre 2018.

30.2 Relatifs aux locations simples

Des contrats de location simple sont conclus dans le cadre de l'activité lorsqu'il n'existe aucun intérêt économique d'acquiescer ces actifs. Deux catégories de contrats ont été déterminées :

- Les contrats de location simple ayant une valeur économique supérieure à 5K€ et une valeur d'utilisation supérieure à 1 an ont été retraités des locations simples dans le cadre de l'application d'IFRS16, conformément à la note 2.2.1
- Les contrats de location simple résiduels non couverts par la norme IFRS 16 ont été gérés comme précédemment. Il s'agit principalement de contrats de location de petit matériel ou de matériel informatique. Les sommes versées au titre de ces contrats restent peu significatives. Le Groupe n'a pas d'engagement à payer des loyers conditionnels, ni de contrats de sous-location.

30.3 Relatifs à la dette du Groupe

Les garanties mises en place en émettant les obligations garanties de premier rang libellées en dollars américains (USD) de **Novasep Holding SAS** suite à la restructuration au 15 mars 2012 ont été levées et libérées suite à un accord cadre de libération et exonération daté du 4 novembre 2016 par et entre **Novasep Holding SAS**, les garants de Novasep et Deutsche Bank AG, agence de Londres comme agent de garanties, agent de paiement principal, agent payant et agent de transfert, Deutsche Trustee Company Limited en tant que fidéicommissaire et Deutsche Bank Luxembourg en tant qu'agent payant, agent de transfert et registraire au Luxembourg.

En suite de l'émission des Obligations A et des Obligations B par la société **Groupe Novasep SAS**, un certain nombre de garanties ont été accordés par le groupe à la masse des porteurs des Obligations A et B.

Les garanties suivantes ont été accordées :

- La garantie autonome à première demande, rédigée en langue anglaise et soumise au droit français, intitulé « First Demand Autonomous Guarantee » conclue entre **Novasep Holding SAS** en qualité de garant (Guarantor) et DIIS Group en qualité de représentant de la masse des porteurs d'Obligations A (Bondholders' Representative) afin de garantir le paiement par **Groupe Novasep SAS** de toute somme due au titre des Obligations A, dans la limite de 35 millions USD ;
- La garantie autonome à première demande, rédigée en langue anglaise et soumise au droit français, intitulé « First Demand Autonomous Guarantee » conclue entre **Novasep Holding SAS** en qualité de garant (Guarantor) et DIIS Group en qualité de représentant de la masse des porteurs d'Obligations B (Bondholders' Representative) afin de garantir le paiement par **Groupe Novasep SAS** de toute somme due au titre des Obligations B, dans la limite de 23 millions USD ;
- Les contrats (a) de nantissement de premier et de second rang des actions de la société Henogen SA, rédigé en langue anglaise et soumis au droit belge, intitulé « Share Pledge Agreement », conclu entre **Groupe Novasep SAS** et **Novasep Process SAS** en qualité de gageurs (Pledgors) ainsi que la société DIIS Group en qualité de représentant de la masse des obligataires (Bondholders' Representative) afin de garantir le paiement par **Groupe Novasep SAS** de toute somme due au titre des Obligations Omega, (b) de nantissement de compte de titres financiers relatif aux actions de **Novasep Process SAS**, rédigé en langue anglaise et soumis au droit français, intitulé « Securities Accounts Pledge Agreement » conclu par **Groupe Novasep SAS** en qualité de gageur (Pledgor) ainsi que la société DIIS Group en qualité de représentant de la masse des obligataires (Bondholders' Representative) afin de garantir le paiement par **Groupe Novasep SAS** de toute somme due au titre des Obligations B, et (c) de nantissement des actions de **NOVASEP DEUTSCHLAND GmbH**, rédigé en langue anglaise et soumis au droit allemand, intitulé « Share Pledge Agreement » conclu par **Novasep Holding SAS** en qualité de gageur (Pledgor) ainsi que la société DIIS Group en qualité de représentant de la masse des obligataires (Bondholders' Representative), afin de garantir le paiement par **Groupe Novasep SAS** de toute somme due au titre des Obligations B ainsi que les obligations de **Novasep Holding SAS** au titre de la garantie à première demande concernant les Obligations B, ainsi que le contrat intitulé « Security Agency Agreement », rédigé en langue anglaise et soumis au droit allemand, conclu relativement au Contrat de Nantissement d'Actions de **NOVASEP DEUTSCHLAND GmbH** ;

- Des contrats de nantissement de premier et de second rang de (a) la totalité des comptes bancaires de **Groupe Novasep SAS** à la date d'émission de chacune des Obligations Omega et (b) la totalité des comptes bancaires de **Novasep Holding SAS** à la date d'émission de chacune des Obligations Omega, rédigés en langue anglaise et soumis au droit français, intitulés « Bank Account Pledge Agreements » conclus respectivement entre **Groupe Novasep SAS** en qualité de gageur (Pledgor) et la société **DIIS Group** en qualité de représentant de la masse des obligataires (Bondholders' Representative) d'une part, afin de garantir le paiement par **Groupe Novasep SAS** de toute somme due au titre des Obligations Omega, et entre **Novasep Holding SAS** en qualité de gageur (Pledgor) et la société **DIIS Group** en qualité de représentant de la masse des obligataires (Bondholders' Representative) d'autre part, afin de garantir le paiement par **Groupe Novasep SAS** de toute somme due au titre des Obligations Omega ainsi que les obligations de **Novasep Holding SAS** au titre des garanties à première demande concernant les Obligations Omega ;
- Les conventions de rang de droit belge et de droit français conclues entre **DIIS Group** en qualité de représentant de la masse des porteurs des Obligations A et des Obligations B aux termes desquelles les porteurs d'Obligation Omega consentent à être traités au même rang dans le cadre des nantissements des actions de **HENOGEN SA** de premier et de second rang et des comptes bancaires de **Groupe Novasep SAS** et de **Novasep Holding SAS** de premier et de second rang.

Engagements du Groupe en matière de covenants :

À la suite des termes et conditions des obligations émises par **Novasep Holding SAS** le 3 novembre 2016, tel qu'amendés en février 2019, **Novasep Holding SAS** et ses filiales doivent respecter un nombre de règles et de limites.

Les obligations émises en 2016 et dont le terme a été prolongé en 2019 ne sont pas garanties.

Les termes et conditions des Obligations Nouvelles limitent, entre autres :

- La capacité de **Novasep Holding SAS** et ses filiales à :
 - Payer des dividendes, rembourser ou racheter le capital social ;
 - Effectuer certains paiements avec restrictions et investissements ;
 - Transférer ou vendre des actifs ;
 - Fusionner ou consolider avec d'autres entités ;
 - Effectuer des transactions avec des filiales.
- La capacité de **Novasep Holding SAS** ainsi que ses filiales principales de créer certaines garanties.

En suite de l'émission des Obligations A et des Obligations B par **Groupe Novasep SAS**, la société **Groupe Novasep SAS** s'est engagée à respecter l'ensemble des obligations indiquées aux articles 6 et 7 des termes et conditions des Obligations Nouvelles qui sont résumées aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus.

De même, et ce depuis le 19 février 2019, les termes et conditions des Obligations Nouvelles prévoient l'obligation pour Novasep Holding SAS de fournir dans certains délais aux détenteurs d'Obligations Nouvelles et au représentant de la masse des obligataires certains documents et informations concernant les résultats et la performance financière de Novasep Holding SAS et de ses filiales ainsi qu'une description de tout événement récent significatif. De même, Novasep Holding SAS devra fournir aux détenteurs d'Obligations Nouvelles et au représentant de la masse des obligataires dans les meilleurs délais suivant la survenance de toute acquisition, cession ou restructuration importante de Novasep Holding SAS et de ses filiales, dans leur ensemble, ou le remplacement du Président, Directeur Général ou du Directeur Financier de Novasep Holding SAS ou le remplacement de commissaires aux comptes de Novasep Holding SAS, ou de tout autre changement important annoncé publiquement par Novasep Holding SAS, un rapport contenant une description de cet événement.

Le Groupe était en conformité avec ces règles et limites au 31 décembre 2019.

Dette obligataire 2016 prolongée jusqu'en 2022 :

Les obligations nouvelles émises en 2016 ne sont pas garanties et ne comportent pas de limitations aux activités de Novasep Holding ou du Groupe. Il n'y a pas de changement lors du renouvellement de la dette obligataire le 19 février 2019.

Le Groupe était en conformité avec ces règles et limites au 31 décembre 2019.

31 PASSIF EVENTUEL

Aucun passif éventuel n'a été identifié à la date du bilan financier.

32 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux règlements ANC n°2016-09 (IFRS) et n°2016-08 (principes comptables français), le montant total des honoraires pour chaque commissaire aux comptes figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice, en séparant les honoraires afférents à la certification des comptes de ceux afférents le cas échéant aux autres services.

Les honoraires passés en compte de résultat dans les comptes clos au 31 décembre 2019 sont les suivants :

	Deloitte	KPMG	EY	Total
Certification des comptes individuels et examen limité (Entité + entités contrôlées (1))	286	202	10	498
Services autres que la certification des comptes (2) (Entité + entités contrôlées (1))	60	0	199	259
Total	346	202	209	757